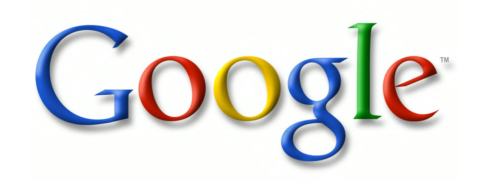
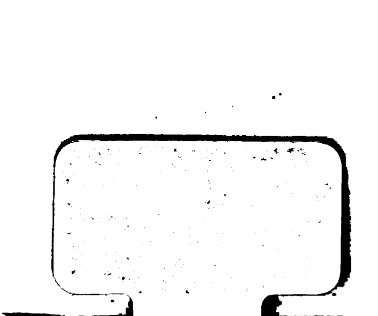






LA FRANCE

SOCIALE, POLITIQUE

ET LITTÉRAIRE.

TOME TROISIÈME.

ANGERS, IMPRIMERIE DE ERNEST LE SOURD.

LA FRANCE
SOCIALE, POLITIQUE
ET LITTÉRAIRE;

PAR HENRY BULWER,
MEMBRE DU PARLEMENT.

TRADUIT

PAR L'UN DES TRADUCTEURS DES VOYAGES
DE BASIL HALL.

TOME TROISIEME.



PARIS.
LIBRAIRIE DE FOURNIER, RUE DE SEINE, N° 14.

M DCCC XXXVI.

A

M. J. E. HOVENDEN.

A qui un auteur peut-il mieux adresser ses pensées sur un pays étranger, qu'à l'homme dont le nom lui est depuis long-temps devenu familier dans ses études sur les institutions de son propre pays? Je vous dédierai donc ces deux volumes, mon cher monsieur, et permettez-moi de le déclarer ici, ce sera avec tout ce que le sentiment de l'amitié la plus vive peut ajouter à l'expression de l'estime si généralement méritée.

Tout auteur qui prend aujourd'hui la plume se place dans des circonstances de la plus haute importance. Il arrive une saison où toutes les semences

jetées au vent prennent racine et portent fruit. Le sol fermente sourdement, et c'est ainsi qu'on pourra prendre à ces pages, écrites cependant à la hâte, un intérêt qui sera dû autant à la situation de notre propre pays, qu'à celle des pays que j'entreprends aujourd'hui de décrire plus particulièrement.

Permettez-moi donc, avant d'arriver à la France, d'appeler votre attention et celle du lecteur bienveillant sur notre Angleterre.

Pour beaucoup de personnes, cette ardeur des changemens qui dévore l'esprit public est un de ces ouragans impétueux dont aucun homme ne peut dire d'où ils viennent, ni où ils vont, et qui apparaissent, ravagent et s'évanouissent avec la même rapidité incompréhensible : n'est-ce que cela?

Les anneaux qui rattachaient notre peuple à la vieille aristocratie, se sont depuis long-temps détachés un à un de cette vaste chaîne qui, lors de la révolution de 1688, enserrait encore la société tout entière. Dès l'époque de l'abdication de la reine Anne, les fortunes commerciales qui commençaient alors à s'élever, par cet esprit de commerce auquel avait tourné l'esprit de chevalerie sous la prudente Elisabeth, contrebalançaient le pouvoir de la noblesse provinciale, le plus ferme soutien des priviléges, de ce que nous appelons, plus exclusivement chez nous, la noblesse territoriale.

La lutte prolongée dans laquelle la maison de Hanovre finit par conquérir la couronne, mais par

laquelle les vieilles familles avaient trop mis à découvert leur penchant pour la maison de Stuart; cette lutte, dis-je, soutenue dans une suite d'élections contestées, motivait, si elle ne la justifiait pas, la corruption de sir Robert Walpole, et elle amena bientôt la ruine de la plus grande partie des antiques possesseurs du sol. Une nouvelle race d'hommes, aux noms inconnus, prit possession de ces manoirs aux longues avenues de marronniers qui, depuis des siècles, étaient restés dans la même lignée. Ce fut alors que les paysans et les petits propriétaires se sentirent blessés dans un sentiment qu'ils avaient appris à chérir. Ils voyaient entrer avec indifférence le nouveau seigneur dans l'église du village, mais ils s'arrêtaient émus devant la tombe de ses prédécesseurs. Le même sentiment qui avait fait respecter jusque-là le possesseur du manoir, s'élevait maintenant contre son acquéreur, qui était plus haï comme l'homme nouveau, qu'il n'était respecté comme l'homme riche. D'abord, la richesse perdit son prestige, parce qu'elle n'était plus relevée par la naissance; la naissance perdit le sien, parce qu'elle n'était plus soutenue de la fortune.

De cette manière, cette habitude non raisonnée de respect pour les supérieurs qui était, pour ainsi dire, devenue un instinct, s'effaça par degrés. A cette époque encore, le luxe et l'importance commerciale de la capitale, joints aux facilités toujours croissantes de communications, amenèrent tout naturellement

chaque année, dans la métropole une grande quantité de personnes, qui toutes y étaient attirées par quelques affaires particulières d'intérêt, de plaisir ou de curiosité. Cela dut bientôt rendre la vie de Londres de plus en plus importante, comparée surtout à celle de province; jusqu'à ce qu'enfin une grande partie des familles distinguées par leur noblesse ou leur fortune commencèrent à regarder leurs voisins de province, moins comme des amis utiles, des partisans qu'ils devaient cultiver dans leur campagne, que comme des connaissances incommodes qu'ils devaient éviter à la ville. De là, ce principe maladroit d'exclusion qui amena le renversement de ses inventeurs, parce qu'il avait resserré en un corps isolé et perdu cette aristocratie qui, se retranchant dans ses bourgs solitaires et dans ses corporations vénales, crut qu'elle pouvait insulter à la nation tout entiere, et la gouverner en maîtresse absolue: monstrueuse déception!

Quand nous changeâmes la forme de notre constitution en 1832, ce qui rendit ce changement si énorme, c'est que la noblesse qui gouvernait alors ne tenait le pouvoir que par cette forme; elle avait acquis de la force là où le peuple n'était plus, et avait perdu son influence là où était la nation. Elle avait étendu son autorité sur le petit village décrépit de ses minces domaines, et avait perdu graduellement tout pouvoir sur les villes qui avoisinaient ses possessions.

Et voilà que, tandis que le pays changeait ainsi es idées, par une marche insensible, ses mœurs,

son esprit prenaient aussi une tendance, une forme nouvelle.

Peu d'années encore, les deux tiers de la population de l'Angleterre étaient composés d'agriculteurs, dépendant presque tous des grands propriétaires du sol. Au moment où j'écris, plus des deux tiers de la population sont des manufacturiers, qui s'appuient plutôt sur les classes inférieures et moyennes que sur les hautes classes de la société; et pendant ce temps, de grandes villes, qu'on appellerait presque des empires, se sont élevées sur le sol; et au milieu de ces grands événemens, l'instruction s'est largement et rapidement répandue, et avec l'instruction, ce désir de l'action, cette passion de pouvoir qui en sont les compagnons indispensables.

Il est impossible que ces causes ne produisent pas leurs effets; il est impossible qu'après que toutes les bases de la société ont été ébranlées sous nos pieds, il n'arrive pas un changement violent dans nos institutions.

Le premier signe de ces événemens est dans le bill de réforme parlementaire, qui eût été adopté plus tôt, sans la révolution française de 1789, et qui a été accéléré sans aucun doute par la révolution de 1830 (*).

(*) C'est encore une des nombreuses preuves que les destinées des deux nations, si étroitement liées par leur nature, ne peuvent jamais être entièrement séparées l'une de l'autre.

Le second se trouve dans le bill de la réforme municipale.

En 1832, nous avons donné au peuple le pouvoir de faire des lois; en 1835, le peuple a obtenu une loi qui vient régénérer les mœurs populaires (*).

Ces deux réformes obtenues, qui peut douter de la direction que va prendre le torrent des événemens?

Et nous avons suivi en cela une marche toute en harmonie avec celle qu'ont suivie, durant la période que je viens de parcourir, les nations qui nous entourent; en harmonie avec la grande vie humaine, appelée l'histoire du monde. Depuis la pose de la première pierre de la pyramide d'Egypte, jusqu'à l'abolition de l'esclavage dans les Antilles, la grande famille humaine a toujours graduellement avancé vers une condition meilleure; et la sainte loi à la-

---

(*) Si les lords avaient changé les conditions d'éligibilité des conseillers municipaux; s'ils avaient réussi à faire nommer à vie le secrétaire du conseil, ils eussent fait quelque chose, sans doute, mais beaucoup moins cependant qu'ils ne se l'imaginaient; ils auraient renfermé le pouvoir municipal dans de certaines mains; mais ils auraient laissé le principe de ce pouvoir dans le domaine public, et c'eût toujours été comme à présent, non d'en haut, mais d'en bas que les ambitieux eussent dû attendre leur pouvoir municipal; et cela eût amené, quoique plus lentement, au même résultat, je veux dire à créer une influence populaire.

quelle nous obéissons, prêchée par une prescience divine, il y a près de deux mille ans, n'a fait que proclamer une égalité qui, passant au travers de deux systèmes, la chevalerie et l'église, et aidée par une série d'événemens presque miraculeux, s'est, chaque jour, avancée d'un pas égal vers une perfection indéfinie.

Je regarde donc comme certain que, dans notre pays, nous verrons aussi une monarchie des classes moyennes; et cela, à une époque peu éloignée, soit que nous y arrivions graduellement à pas lents et mesurés, comme j'en ai l'opinion, soit que nous y soyons jetés par quelque tempête politique que nous ne pouvons pas prévoir, mais que l'atmosphère chargée d'électricité pourrait produire au premier moment.

Il ne peut donc pas être sans intérêt d'observer que la même année qui nous fait faire un pas nouveau, un pas gigantesque vers cette monarchie, a soulevé et fait trembler jusqu'en ses fondemens la monarchie nouvelle du pays sur lequel j'écris.

C'est ainsi que notre attention est naturellement éveillée, et que nous nous demandons si les dangers qui menacent la France sont inhérens à cette monarchie, et devront aussi nous menacer à notre tour dans l'avenir. Examinons donc si cette nation, qui possède plus d'idées libérales, et, à quelques égards, plus d'institutions populaires que la nôtre, n'est pas aussi enlacée dans quelques piéges dorés

d'une tyrannie amère que nous n'avons jamais connue. Voyons si nous pourrons retrouver dans ses mœurs les traces visibles de son ancienne servitude, dans ses lois, l'influence de ses mœurs; si nous remarquerons dans sa marche ces progrès rapides, interrompus, soudains, ces mouvemens saccadés qui montrent qu'elle n'a suivi une course ni droite ni sûre.

De l'autre côté, n'est-il pas vrai que les améliorations que nous attendons de l'avenir, seraient amenées comme le résultat nécessaire de celles qui les ont précédées? N'est-il pas vrai que l'égalité que nous prévoyons aura été précédée par une liberté dont nous aurons joui long-temps auparavant; et que la démocratie, arrivant au pouvoir, aura été instruite par l'aristocratie qui l'a long-temps possédé?

N'est-il pas vrai qu'un gouvernement par les classes moyennes, dans notre pays, serait le gouvernement, non pas d'un petit nombre d'individus de cette classe, admis avec crainte et restriction dans ses affaires publiques, mais de la grande masse du peuple, depuis long-temps accoutumée à gouverner les affaires locales?

N'est-il pas vrai qu'un gouvernement des classes moyennes en Angleterre, serait un gouvernement en rapport avec le caractère sérieux et commercial des Anglais, de même que le gouvernement des classes moyennes en France est en opposition avec le caractère vain et militaire des Français.

Un tel gouvernement ne produirait certainement pas le même résultat dans les deux pays.

J'ai maintenant à décrire une littérature licencieuse, un peuple irréligieux, une philosophie imbue de cet esprit d'association, naturel à l'état des choses au milieu desquelles elle apparaît, mais couverte en même temps de sales oripeaux et tout imprégnée de la dépravation licencieuse que lui a léguée le siècle passé. Personne ne croira, quelque mal qu'il en puisse résulter, que l'influence progressive des classes moyennes et des classes inférieures de la société, puisse jamais amener chez nous de tels résultats. Le mal à craindre serait d'une nature toute contraire : un zèle fanatique pour la religion, une austérité ridicule dans les mœurs et une absence momentanée de ces charmes de la littérature et de la société qui ajoutent au bonheur, et ne devraient pas corrompre les mœurs des hommes.

Préparer le changement qui est inévitable, faire pénétrer dans la démocratie qui marche au pouvoir, tout ce qu'il y a eu de grand et de gracieux dans les meilleurs jours de l'aristocratie qui l'a long-temps possédé ; greffer sur le caractère mâle et solide du peuple anglais, la fierté aventureuse, l'intelligence cultivée qui distinguaient naguère la noblesse de l'Angleterre ; unir aux avantages populaires de l'économie et de l'industrie, les vertus non moins nécessaires (dans ceux qui doivent gouverner une grande nation) de la justice, de l'honneur et du courage ; modérer le zèle populaire dans la politique et la reli-

gion, par la tolérance du savoir, pour les sentimens et la conviction de tous les partis : tel doit être, selon moi, cher monsieur, le désir d'un écrivain qui recherche votre amitié, et aspire à s'élever au-dessus des partis et de la politique du moment.

Quelques-uns, je le sais, s'imaginent que toute période de civilisation doit avoir les mêmes résultats : ils font la guerre aux temps passés, à cause des classes qui ont gouverné dans ces temps ; d'autres font la guerre au temps présent, parce que le pouvoir échappe à ces classes. Ce n'est pas là, j'en suis convaincu, le jugement que forme votre esprit éclairé et libéral.

Nous devons beaucoup à notre fière et indépendante noblesse ; elle a donné aux commerçans de nos villes son esprit d'activité et son intelligence des affaires; elle a préservé de la corruption des cours la moralité des gentilshommes de nos provinces.

Loin de la dédaigner, sachons lier notre histoire passée à nos progrès à venir ; c'est ainsi qu'un grand peuple s'avance, en s'élevant de plus en plus dans la voie des hautes améliorations.

L'astronome qui cherche en vain une de ces lumières mystérieuses qu'il était habitué à admirer, s'écrie : « L'étoile n'est pas perdue pour tout le monde ; mais attirée par quelque globe plus puissant, elle répand sa clarté sur un monde plus resplendissant et plus glorieux ; ainsi, sur cette terre de Pygmées, les institutions d'une génération, lorsqu'elle

semble disparaître, ne font que passer à la génération qui suit, et le grand système de la société emprunte perpétuellement la lumière des systêmes qu'il absorbe perpétuellement. »

C'est, mon cher monsieur, avec une sincère amitié que je me dis

Votre très-fidèle,
HENRY LYTTON BULWER.

PRÉFACE.

(Un monsieur dans son cabinet, un bureau devant lui, chargé de revues, de journaux, etc.)

Honneur à ce philosophe, qui, par un ingénieux apologue, a fait comprendre à l'auteur sa véritable situation; qui lui a enseigné que le premier devoir de sa mission est de rejeter loin de lui la plume timide qui redoute quelque chose de la critique! Honneur à ce philosophe qui nous a donné cette sage leçon : que celui qui cherche à plaire à tout le monde ne mérite de plaire à personne!

Pourquoi, ma foi, aurais-je peur de m'abandonner à la plaisanterie? parce que le bilieux M. Rare-Esprit n'a pas pu, cette année, vu la

grande demande de ses articles littéraires, faire sa visite habituelle à Cheltenham?

Ensuite c'est M. Shortcut, bien stupide, pauvre bête! — que nous connaissons tous; — mais quoique les eaux troubles soient presque toujours les plus basses, il s'est néanmoins persuadé (aidé sans doute des conseils aimables de sa tendre moitié) que la tristesse était le cachet d'un profond génie. J'en suis bien aise pour lui, le brave homme! mais pourtant il ne me rendra pas malheureux par son raisonnement : non, quoiqu'il ait l'avantage de montrer un front chauve et de donner trois excellens dîners par année.

Et vous, mon petit monsieur si affairé, qui passez votre vie sur les grands chemins, courant aux eaux, aux courses, aux clubs, lisant pour le plaisir de bavarder, et bavardant pour montrer que vous avez lu, vous ferez retentir de vos jurons contre moi tout l'intérieur de la diligence de Bedlington; mais qu'est-ce que cela? *Justum et tenacem propositi virum*... ou plutôt, pour citer la traduction de mon ami :

« L'homme qui écrit dans des vues généreuses
» se moque de la critique et des revues; et quand
» un monde d'étourneaux tombe sur lui, il reste
» ferme au milieu d'eux tous. »

(Ramassant quelques-uns des papiers qui l'entourent.)

Mais voici un article aimable! Je voudrais bien connaître le critique qui l'a écrit! Connaître, ai-je dit?

Mais j'y suis : est-ce que je n'ai pas entendu un petit monsieur rond me dire, l'année dernière, qu'il s'était fait une règle de ne jamais dire de bien d'aucun de ceux à qui il eût jamais serré la main. Je ne veux pas, dit-il, être accusé de partialité pour mes amis; je suis au-dessus de cela. Et j'en suis sûr maintenant; depuis le malheureux jour de notre rencontre, il m'a favorisé de ses critiques sévères, très-judicieuses, sans doute, et très-consciencieuses, mais certainement très-peu aimables.

Laissez dire, laissez faire, dit mon vieil ami Paul-Louis Courier; laissez-vous blâmer, condamner, emprisonner; laissez-vous pendre, mais publiez votre pensée. Et après tout, on n'est plus ni emprisonné, ni condamné, ni pendu, dans ces temps dégénérés, quoi qu'on écrive.

Il y a beaucoup à dire, en vérité, sur cette critique dont on fait tant de bruit. Vous êtes attaqué : vos principes, votre talent, vos mœurs, votre caractère, tout enfin est condamné; l'écrivain vous connaît-il? a-t-il pour vous de la haine, de la jalousie, du mépris?

Pas le moins du monde.

Il n'a jamais mis le nez dans votre livre, ni cherché à connaître votre conduite; ne vous a pas même aperçu du bas-bout de la table, au dîner du lord-maire; mais il écrit pour un journal tory, et vous êtes un radical; ou bien il écrit pour une feuille whig et vous êtes un tory. — Arbitre admirable de l'opinion publique!

Mais vous, monsieur, dont j'ai retrouvé le style gracieux dans les colonnes d'une feuille hostile, vous offrez une rare exception à cette pratique stupide; vous, au moins, vous pensez que nous devons garder, au milieu du tumulte des luttes politiques, une place neutre et tranquille, où les hommes honorables puissent se rencontrer en paix dans le domaine de la science. Il y a aussi dans mon esprit, ou je me trompe fort, une place où la haine de parti ne pénètre pas; et je serais trop heureux de pouvoir rencontrer dans les rangs de mes adversaires politiques la main amie d'un littérateur ferme et loyal comme vous!

Néanmoins, grace à Dieu, j'ai peu droit de me plaindre, et je dois beaucoup de reconnaissance aux meilleurs écrivains de nos feuilles périodiques.

Comme l'a si judicieusement dit Helvétius:

» Les grands esprits sont toujours les plus » indulgens. »

Et vous-mêmes, messieurs les écrivains d'un journal que je ne nommerai pas, quoique vous me dénonciez comme un homme pâle et amaigri, vous êtes encore assez bons pour dire qu'il y a quelque talent dans mes ouvrages.

Je vous salue donc tous, amis et ennemis que j'ai eus pour juges, et devant le tribunal desquels je viens me présenter une seconde fois. Graces vous soient rendues d'avoir bien voulu voir quelque mérite, ou mieux encore, quelqu'utilité dans les pages que j'ai, avec une profonde humilité, offertes au public. Si vous convenez avec moi, comme je n'en puis douter, de la manière imparfaite dont j'ai rempli ma tâche, vous voudrez bien peut-être convenir aussi que cette tâche n'était pas sans difficulté.

Peindre un pays que chacun visite tous les ans et croit connaître parfaitement, et que, par cela même qu'il est à leur porte, peu d'individus ont attentivement étudié; être arrêté d'abord par l'idée que vous ne pouvez rien dire de nouveau, ensuite par la prévention qui s'attache à tout ce qui n'est pas ancien; se mettre en opposition avec des écrivains d'un mérite reconnu qui ont su manier l'arme de la contro-

verse avec ce tact, cette grace qui trahissent le sexe auquel ils appartiennent (*) : ce n'est pas là une tâche à remplir avec un succès ordinaire, et aussi suis-je très-reconnaissant de ce que l'on m'a accordé. Il y a en vérité, dans la nature d'un travail de cette espèce, quelque chose qui en peut faire excuser les imperfections. D'une part, l'auteur est obligé de consacrer beaucoup de temps et de soins à la collection de ses matériaux : ce qui donne à son travail l'apparence de l'application et de la recherche ; et de l'autre part, il est forcé de jeter ces matériaux dans le moule avec toute la rapidité possible : ce qui donne à son ouvrage les défauts de la négligence et de la précipitation.

O lecteur, qui que vous soyez ! vous est-il arrivé de lire qu'il y a quelque temps une petite île apparut tout à coup sur les côtes de la Sicile? Aussitôt nous y plantâmes notre étendard : ainsi, Dieu merci, la voilà bien à nous ; mais elle disparut aussi soudainement. — Oui, elle est à nous, mais sous l'Océan ; les vagues retentissantes coulent de nouveau au-dessus de ses montagnes ;

(*) La *France*, par lady Morgan, et l'*État de la société en France et en Angleterre*, par Mlle Berry.

et si nous avions attendu un moment, elle n'eût jamais été ajoutée à notre empire; non, jamais. Telle est, en quelque sorte, la scène changeante de la vie et de la politique, la condition et le destin des hommes et des états. Il nous faut planter au plus tôt notre étendard sur cette plage flottante; encore une minute, et elle sera recouverte des vagues qui l'ont gardée pendant cinq mille ans.

Mais, est-ce là la seule difficulté?

MÊME SCÈNE.

Entre un petit vieillard dodu, avec un front chauve et un gros nez retroussé, barbouillé de tabac, vêtu d'un petit habit vert, un gilet violet, pantalon chamois clair, de gros cachets de montre et un lorgnon suspendus à un ruban noir.

LE VIEUX MONSIEUR.

Ainsi, vous y voilà, c'est bien; il n'est rien tel que le courage. Allons, mon garçon, continuez; mais, faites-y bien attention cette fois, pas un mot pour plaire au vulgaire, ne visez pas à l'effet. Que tout soit simple, froid : voilà ce qu'il faut. Pas de charlatanisme, pas d'éclat, d'antithèses; écrivez pour le petit nombre des élus, des radicaux philosophes;

eux seuls sont les hommes. Lisez le dernier volume de M. Grassecôte. C'est ça un ouvrage! Je vous défierais bien d'en comprendre une page dans une semaine! C'est solide cela, ferme, solennel! Où est le mirliflore qui pourrait en lire une ligne? C'est du pur saxon aussi! du bon vieux anglais saxon; pas de notre baragouin normand! A propos, étudiez mon dernier in-quarto; ce n'est pas de la crème fouettée, de l'éloquence de dessert, cela! — Il n'y a pas dix personnes qui l'aient lu, et il n'y en a pas deux qui l'aient compris, je vous en réponds.

L'AUTEUR.

Mais, monsieur, je croyais qu'un auteur écrivait pour être lu et compris.

LE VIEUX MONSIEUR.

Pour être lu et compris! Comment! qui n'est lu et compris aujourd'hui? Non, monsieur, un auteur qui se respecte écrit pour être lu très-peu, et compris encore moins.

L'AUTEUR.

Comment alors pourra-t-il instruire ou diriger le peuple?

LE VIEUX MONSIEUR.

Qui demande à instruire le peuple? Cerveau étroit, avec ses idées nouvelles qui ne datent que de l'invention du papier et de l'imprimerie! Tout ce qu'un auteur, j'entends un bon et solide auteur, demande, moi-même ou M. Grassecôte par exemple, tout ce que nous demandons, c'est de montrer notre savoir; et, croyez-en mon expérience, moins nous sommes lus et mieux cela vaut.

L'AUTEUR.

J'entends; mais sûrement on peut essayer à tout hasard de montrer son savoir d'une manière agréable : on y gagnera au moins un plus nombreux auditoire pour le sentir et l'admirer.

LE VIEUX MONSIEUR.

Auditoire! Par exemple, vous seriez lu par les femmes bientôt! Vous verriez votre nom collé sur la vitre des cabinets de lecture!

(*Entre le libraire*).

LE LIBRAIRE.

Eh bien, monsieur, votre ouvrage sur la France! Vous avez dit que vous y feriez une suite; j'en suis content, monsieur, très-content, sans doute; mais cependant voyons un

peu ! Dites, qu'avez-vous laissé d'intéressant à dire sur ce sujet?

L'AUTEUR.

Intéressant! comment, monsieur mon libraire, ne vous ai-je pas dit dans la dernière page du dernier volume que vous avez bien voulu mettre au jour pour moi, que tout ce qu'il y avait d'intéressant était encore à venir?

LE LIBRAIRE.

C'est très-vrai, monsieur; mais je voudrais savoir ce que vous entendez par intéressant. Il y avait la *galanterie* et les *dames*; c'étaient là deux bons chapitres, deux excellens chapitres : ils ont fait vendre le livre, monsieur. Et puis *vanité* et *Victor Hugo*, tout cela était très-bon, quoiqu'il y ait une jeune dame, qui cependant doit s'y connaître, puisqu'elle a passé trois semaines en France, qui jure et proteste que vous avez oublié cinq ET et trois MAIS dans votre traduction de Lucrèce Borgia. Ah! c'est que les jeunes dames sont terriblement difficiles.

L'AUTEUR.

Silence, je vous en prie : j'espère que vous ne venez pas pour blesser mon amour-propre.

LE LIBRAIRE.

A Dieu ne plaise! Mais qu'est-ce que je disais

donc? Ah! j'y suis : ces traductions, monsieur, en dépit des omissions des *mais* et des *et*, que je ne puis imputer, je vous en demande bien pardon, qu'à votre négligence ; ces traductions, dis-je, passeront assez bien ; et puis, la description de Paris, et les boulevards, et ce que vous disiez sur les Tuileries, et les petites bonnes, tout alla bien. — Je pense que vous devez m'avoir quelqu'obligation pourtant, pour avoir un peu raccourci votre introduction. Des faits et des chiffres, importations, exportations, bon Dieu! personne, hors le parlement, ne s'intéresse le moins du monde à ces sortes de choses! Une ou deux histoires scandaleuses, une jolie petite esquisse de société, un peu d'histoire même, pourvu que ce soit connu de tout le monde : voilà ce qu'il faut, monsieur, pour obtenir le suffrage du public.

L'AUTEUR.

Mais, mon cher libraire, quelle espèce de public me donnez-vous là?

LE LIBRAIRE.

Quelle espèce de public, monsieur? parbleu! le public des cabinets de lecture, sans aucun doute. Ce sont les ailes de la renommée. *Les cabinets de lecture*, monsieur, vous ne serez

jamais un grand homme, si vous ne savez séduire ce public-là.

L'AUTEUR.

Écoutez donc, monsieur Stiff, ce que dit votre ami M. Folio.

LE VIEUX MONSIEUR.

Qu'il aille au diable ! (*Au libraire.*) Monsieur, je vous demande pardon ; mais vous causerez la perte de mon neveu.

LE LIBRAIRE, avec beaucoup de naïveté.

J'espère que non, monsieur; mais seulement je ne voudrais pas qu'il causât la mienne.

LE VIEUX MONSIEUR.

Je suis ruiné, moi, monsieur, pour avoir écrit et fait imprimer à mes frais. J'aurais fondé un hôpital avec l'argent que cela m'a coûté. Je suis obligé de cesser d'écrire aujourd'hui, même dans les revues. Ce fameux article que j'ai mis dans la Revue Trimestrielle....

LE LIBRAIRE.

Pardonnez-moi, mais je ne pense pas qu'ils aient pu vous donner beaucoup pour cet article-là.

LE VIEUX MONSIEUR.

Donné ! J'ai payé cent louis pour le faire insé-

rer. Il remplit toute la livraison, et il est imprimé si fin qu'on ne peut le lire sans lunettes.

L'AUTEUR.

Le sujet est, j'en suis sûr, extrêmement intéressant.

LE LIBRAIRE, avec un sourire de pitié.

Oh! monsieur, si c'est là un de vos sujets intéressans, je vais renoncer à votre ouvrage. Il peut être très-bon, très-bien écrit, très-supérieur, monsieur; mais j'aime mieux ne pas l'entreprendre. *Foin de la primogéniture!* Non, envoyez-le à.... ou....; ce sont des gens riches, qui peuvent supporter une perte; mais, pour moi, je vous prie de m'excuser.

L'AUTEUR.

Allons, allons, monsieur Folio, je ne vous ai pas encore dit mon sujet : ne soyez pas si prompt! Mais, à propos : avez-vous entendu parler de cette histoire sur les Primrose? une jolie fille, ma foi! et sa mère, pauvre femme! Charles, vous savez, était le cadet, mais lord Tootledor l'appelait toujours son Benjamin. Il lui donna les maîtres les plus chers et l'envoya aux meilleures écoles; il a eu au collége deux chevaux de chasse. Tout le monde savait que le vieux

lord mettait de côté, et tout le monde disait que c'était pour Charles Primrose. Miss *Petitpied* avait cent mille francs de dot. Le régiment de Primrose était en garnison dans le voisinage. On fit un mariage secret. Les *Petitpied* avaient peur du vieux Tootledor, qui allait partout disant que son fils pouvait prétendre aux premiers partis de l'Angleterre. Il n'y a que trois mois que s'est fait ce mariage. Lord Tootledor est mort la semaine dernière.

L'IMPRIMEUR.

C'est vrai, j'ai vu la mort de sa seigneurie annoncée dans les journaux.

L'AUTEUR.

Eh bien, le nouveau lord Tootledor, qui n'avait pas vu son père depuis des années, hérite de tous les domaines qui sont dégagés de toutes dettes : car, le croiriez-vous, le vieux lord ne gardait son argent que pour payer les créanciers de Charles, son Benjamin, qui, en trois mois, avait engagé la fortune de sa femme, qui a fait quatre cent mille francs de dettes sur son héritage, et reste avec trois cents louis de rente sa vie durant. Mistress Primrose s'est sauvée hier avec le colonel de Charles; et je vois aujourd'hui, dans le journal, que Primrose lui-même est

fortement soupçonné d'avoir fabriqué une traite, au nom de son père, sur MM. Hammersley. — Tous les parens de Tootledor sont dans la plus grande agitation : on ne parlait que de cela ce matin dans mon club.

L'ÉDITEUR.

Très-intéressant, en vérité, monsieur; très-intéressant!

L'AUTEUR.

Intéressant! quoi! monsieur Folio, j'ai parlé pendant tout ce temps des effets de la loi du droit d'aînesse.

L'ÉDITEUR.

Sur ma parole, c'est une plaisante manière de traiter le sujet!

L'AUTEUR.

Assurément. Et maintenant, que je vous fasse connaître le contenu de mon premier volume. — « Littérature légère. »

L'ÉDITEUR.

Bien!

LE VIEUX MONSIEUR.

Ho!

L'AUTEUR.

« Presse. »

LE VIEUX MONSIEUR.

Bien !

L'ÉDITEUR.

Ho ! « Religion, nouvelle philosophie, divi-
» sion de la propriété, etc. »

LE VIEUX MONSIEUR.

Plusieurs de ces sujets réussiront, monsieur.

L'ÉDITEUR.

Plusieurs ne réussiront pas, monsieur.

L'AUTEUR.

Vous, monsieur Stiff, vous n'aimez pas le comique; et vous, monsieur Folio, vous n'aimez guère le sérieux; cependant je veux vous plaire à tous les deux. Ce qui est amusant, je le rendrai instructif; et ce qui est instructif, je le rendrai amusant.

LE VIEUX GENTLEMAN.

Vous voulez qu'on vous lise ? — Je vous vois ruiné. (*Il sort.*)

L'ÉDITEUR.

Vous voulez qu'on vous lise? — De cette manière peut-être vous ne me ruinerez pas. — (*Il sort ; mais rentrant presque aussitôt.*) —Vous avez parlé de la presse, monsieur. J'espère que vous ne plaiderez pas pour la suppression de la taxe;

nous serons terriblement bafoués si vous le faites. Et, je vous en prie, quant à la division de la propriété, n'allez pas, pour tout au monde, attaquer M. Macculloch, — ou nous serons mis en pièces et abandonnés par la Revue d'Edimbourg, vous pouvez y compter !

L'AUTEUR.

Vous ne publierez pas l'ouvrage...

L'ÉDITEUR.

Oh ! je ne vous dis pas cela, monsieur; seulement, veuillez réfléchir ! — « De la littérature en France » : comment développerez-vous cela ? — Un traité en forme ne réussira pas.

L'AUTEUR.

Un traité en forme : je n'y pense pas en vérité ! Littérature légère ! oh ! nous ferons un mélodrame de littérature légère.

L'ÉDITEUR.

Un mélodrame !

L'AUTEUR.

En doutez-vous ? Eh bien, qu'on lève la toile !

PERSONNAGES (*).

Léone Léoni.
Le Forçat (moraliste).
La princesse Claudia.
La gouvernante de la princesse.
Barnave.
Les filles de Séjan.
Amaury.
Le capitaine Brûlard (pirate et gentilhomme).
La Liberté.
Un jeune homme avec une peau.
La cathédrale d'Augsbourg.
L'église de Notre-Dame.
Satan.

Diables, secrétaires d'ambassade, etc.

(*) Tous sont tirés des romans du jour les plus en vogue : on leur a conservé, autant qu'il a été possible, leur costume original.

LA FRANCE

ET

LES FRANÇAIS.

CHAPITRE PREMIER.

Littérature légère.

La scène offre un assemblage confus de chalets et de mauvais lieux, de navires de corsaires et de boudoirs tendus de cachemires, — de caveaux funéraires et de salles de festin. — Dans le lointain, Venise entourée de rochers; et la Morgue, enchâssée dans des bosquets de roses.

Entre Léone Léoni, vêtu d'une longue robe de soie vert-pâle, brodée de larges arabesques d'or et d'argent (*). Du côté opposé, entre un galérien chargé de chaines.

LE FORÇAT, les bras croisés et l'air rêveur.

Qui êtes-vous, monsieur?

LÉONI.

Moi, monsieur? je suis doué de facultés extraordinaires. J'ai tous les talens et toutes les

(*) Voyez la description dans «Léone Léoni».

séductions : si j'assiste à un concert, je chante et je joue de tous les instrumens mieux qu'aucun des musiciens. Si je daigne passer une soirée avec des amis, je fais des dessins charmans sur les albums des femmes. Je crayonne en un instant des portraits pleins de grace, ou des caricatures pleines de verve ; j'improvise et je déclame dans toutes les langues; je sais toutes les danses de caractère de l'Europe, et je les danse toutes avec une grace enchanteresse. J'ai tout vu, tout retenu, tout jugé, tout compris; je sais tout, enfin. (Se caressant le menton.) Je lis dans l'univers comme dans un livre de poche.

LE FORÇAT.

Ah! je vois d'après cette description que vous tenez un tripot dans St-James Street (*). Moi, je suis un philosophe et un moraliste (**) : on ne peut l'être sans avoir échappé à la potence. (Avec ravissement.) Oh! délices de la vertu! La pure, l'incomparable félicité de cette béatitude de l'ame plongée dans un terrestre élysée......

(Ici le forçat parle et marche rapidement à travers la scène, et dans un oubli manifeste de soi-même, se sert de la robe de soie vert-pâle de Léoni, comme d'un mouchoir.)

(*) Léoni est un filou.

(**) Voyez dans Lélia, le caractère de Trenmor le forçat.

LÉONI.

Oh! Juliette! oh! ma robe!

LE FORÇAT, mélancolique et comme arraché tout à coup à un agréable délire.

Pardon, monsieur! Hélas! je parlais de la vertu, et mes paroles me faisaient croire que j'étais au bagne (*).

LA GOUVERNANTE conduisant une jeune princesse d'une grande beauté, au forçat :

Monsieur, vous avez l'air d'un homme d'honneur, rendez-nous un service.

LA PRINCESSE CLAUDIA, avec enthousiasme.

Oui, monsieur, rendez-*moi* un service!

LE FORÇAT.

Madame, le service que vous réclamez est-il rigoureusement compatible avec la vertu?

LA GOUVERNANTE ET LA PRINCESSE CLAUDIA, ensemble.

Rigoureusement, monsieur.

LE FORÇAT, portant une main à son front, et de l'autre soulevant ses chaînes.

Parlez, madame.

(*) *Lélia.* « Vous ramez trop vite, Sténio, vous m'arrachez une bien chère illusion. Ce brouillard me trompait ; ce froid du soir, et surtout ce calme religieux qui était en moi, me faisaient croire que j'étais au bagne. »

LA GOUVERNANTE, avec toute la dignité convenable.

Monsieur, mon devoir envers les parens de mademoiselle, mon devoir envers elle, et, par-dessus tout, mon devoir envers moi-même, me contraint, m'ordonne de vous dire que mon élève désire.... être séduite (*).

LE FORÇAT, secouant la tête.

Pitié pour moi, mesdames! je suis saint-simonien, et hier j'ai juré au père.... abstinence pour un mois.

LA PRINCESSE CLAUDIA.

Peut-être, monsieur... (Regardant Léoni.) Cet autre jeune homme....

LEONI, tendant une main chargée de bagues.

Cent cinquante mille francs, s'il vous plaît! c'est le prix que me paie ma Juliette adorée, je vous jure, pas un liard de moins (**).

(Pendant que la gouvernante et la jeune princesse consultent ensemble, paraît un jeune homme au doux regard, avec une perruque à la Brutus et des bottes à revers. Il conduit par la main deux jeunes dames vêtues à la romaine, du temps de Tibère.)

LA GOUVERNANTE, surprise.

Oh, monsieur Barnave! est-ce bien vous?

(*) *Lélia*. Scène entre Sténio, la gouvernante et la princesse Claudia.

(**) Voyez *Léoni*.

BARNAVE.

Vous l'avez dit, madame.

LE FORÇAT.

Et ces jeunes dames? (A part.) danseuses de l'Opéra, voulais-je dire. — Ah! quelle doit être leur vertu!

BARNAVE.

Ces jeunes dames sont les filles de Séjan (*).

LA GOUVERNANTE.

Bon Dieu! monsieur Barnave, comment vous trouvez-vous avec les filles de Séjan?

BARNAVE.

Ah! madame, je vois que vous ne connaissez pas ma destinée: toujours j'ai de pareilles aventures. Je me promenais aux Tuileries, composant pour l'assemblée nationale; quelqu'un me touche le bras : d'autres auraient cru que c'était ma maîtresse; — mais non, la vérité se présenta soudain à mon esprit: « Ce sont, dis-je, les filles de Séjan! »

LA PRINCESSE CLAUDIA, à sa gouvernante, en examinant avec attention les filles de Séjan.

Ce sont les filles qui ont été....

(*) Voyez *Barnave*, par J. Janin.

BARNAVE, qui a entendu.

Précisément, mademoiselle. Lisez la dernière édition de mes mémoires, page 273.

(En ce moment toute la scène est frappée d'effroi par l'apparition d'un homme de taille athlétique, à l'œil farouche, avec un visage pâle et plombé, un nez long et mince, d'épais sourcils d'un noir de jais, des joues creuses, un large menton carré, garni d'une barbe longue d'un pouce, des lèvres minces et blafardes, agitées par un tremblement convulsif presque continuel qui, par exemple, laissait voir (pourquoi ne l'avouerait-on pas?) de fort belles dents, parfaitement rangées; enfin, des yeux d'un bleu clair, revêtus d'une fixité insupportable. Sa grossière chemise bleue, serrée autour de ses reins avec une corde, est criblée de trous; ses cuisses nues sont noircies et velues; ses mains, toutes malpropres qu'elles sont, témoignent par leur forme longue et effilée une certaine distinction de race : le commandant Brûlard (car il avait un nom et s'appelait Brûlard, même aucuns disent un nom ancien, un nom historique qui, dit-on, illustré sous François Ier, fit pâlir plus d'une fois les généraux de Charles-Quint).

LÉONI, remettant son ancienne connaissance.

Quoi! C'est toi, mon cher ami! Permettez-moi, messieurs et mesdames, de vous présenter mon ami intime, le comte de... le capitaine Brûlard.

LE CAPITAINE BRULARD, avec (*) «un rire tout homérique, ou plutôt tout méphistophélique, ou mieux encore, un vrai rire d'hyène.»

Ah! ah! ah!

LA PRINCESSE CLAUDIA.

Quelles dents blanches il montre, ce grand vilain monsieur!

(*) *Atar-Gull*, page 182.

LE CAPITAINE BRULARD lève la tête.

Par tous les crânes que j'ai brisés (Il s'avance.), par tous les gosiers que j'ai échancrés (Il regarde fixement la princesse.), par toutes les jeunes filles que j'ai (*)...

(Ici la princesse, qui déjà commençait à rougir, à baisser les yeux, est jetée avec violence dans les bras modestes du forçat, par un petit homme pâle, intéressant, au regard sentimental, à lunettes vertes, qui, courant, soufflant, se précipite sur le théâtre.)

LE FORÇAT.

C'est Amaury!

AMAURY.

L'ombre est épaisse; la foule est inconnue; les lumières trompeuses du soir éblouissent sans éclairer; nul œil redouté ne me voit. Je me perds, je me retrouve toujours. Les plus étroits défilés, les plus populeux carrefours et les plus jonchés de piéges m'appellent de préférence : je les découvre avec certitude, un instinct funeste m'y dirige. Ce sont des circuits étranges, inexplicables, un labyrinthe tournoyant comme celui des damnés luxurieux. Je repasse plusieurs fois aux mêmes angles. Il semble que je reconnais d'avance les fosses les plus profondes de peur de ne pas y tomber :

(*) *Atar-Gull*, page 181.

ou encore, je reviens effleurer le péril de l'air effaré dont on le fuit. Mille propos de miel ou de boue m'accueillent au passage, mille mortelles images m'atteignent; je les emporte dans ma chair palpitante, courant, rebroussant comme un cerf aux abois, le front en eau, les pieds brisés, les lèvres arides (*)....

LA GOUVERNANTE.

Pauvre jeune homme! Pourquoi ce trouble?

AMAURY.

Madame, je me suis consacré à la volupté: je la poursuis, je l'ai toujours poursuivie jusqu'à ce jour, à travers toutes les sales ruelles et tous les obscurs recoins de Paris. Je m'extasie devant ces sales ruelles, je m'extasie devant ces femmes viles qui les habitent... Mais Dieu me préserve de jamais faire autre chose que de m'extasier... Non, madame, je n'ai pas perdu ma vertu.

LE FORÇAT.

Oh! Amaury vertueux!

LA JEUNE PRINCESSE, avec un sourire.

Quoi! n'avez-vous jamais aimé, monsieur?

(*) *Volupté.*

AMAURY.

Aimer! mademoiselle! (Une main dans son gousset, et l'autre sur son cœur.) Aimer! Qui de vous, amans humains, parmi les plus comblés, et au sein des plus accablantes faveurs, qui de vous n'a subi l'ennui? Qui de vous, sous le coup même des mortelles délices, n'a désiré au-delà ou en-deçà, n'a imaginé quelque diversion capricieuse, inconstante, et, aux pieds de son idole, sur les terrasses embaumées, n'a souhaité peut-être quelque grossier échange, quelque vulgaire créature qui passe, ou tout simplement être seul pour son repos (*)?... Mais que vois-je?

(Il regarde avec une vive admiration une fille d'une beauté saisissante, mais quelque peu malpròpre; elle entre couronnée de lauriers, et tenant à la main une bouteille de ce liquide populaire appelé «vin bleu» (**).

BARNAVE.

C'est la Liberté!

(*) *Volupté*, page 200.

(**) Le peuple, c'est enfin la fille de taverne,
La fille buvant du vin bleu,
Qui veut dans son amant un bras qui la gouverne,
Un corps de fer, un œil de feu,
Et qui, dans son taudis, sur sa couche de paille,
N'a d'amour chaud et libertin
Que pour l'homme hardi, qui la bat et la fouaille,
Depuis le soir jusqu'au matin. (BARBIER.)

(La Liberté chante en chancelant un hymne dont on distingue les stances suivantes) :

C'est que la Liberté n'est pas une duchesse
Du noble faubourg Saint-Germain ;
Une femme qu'un cri fait tomber en faiblesse,
Qui met du blanc et du carmin.
C'est une femme forte, aux puissantes mamelles,
A la voix rauque, aux durs appas,
Qui du brun sur la peau, du feu dans les prunelles,
Agile en marchant à grands pas,
Se plaît aux cris du peuple, aux sanglantes mêlées,
Aux longs roulemens des tambours,
A l'odeur de la poudre, aux lointaines volées
Des cloches et des canons sourds;
Qui ne prend ses amours que dans la populace;
Qui ne prête son large flanc
Qu'à des gens forts comme elle, et qui veut qu'on l'embrasse
Avec des bras rouges de sang.

LE CAPITAINE BRULARD, regardant ses bras.

C'est à moi qu'elle en veut. Eh bien! madame, (Tirant une petite fiole.) accordez-moi la faveur de mettre un bout de ceci dans votre bouche, et je mettrai l'autre dans la mienne.... O bonheur! Nous nous empoisonnerons ensemble (*).

(*) Eh bien! mon Arthur, nous mettrons ce mince cristal à moitié entre nos dents.... et nous le briserons au milieu d'un de ces baisers délirans.... tu sais.... (*Atar-Gull.*)

LA LIBERTÉ, dans le ravissement.

Oui; nous nous empoisonnerons ensemble.

(Le capitaine Brûlard et la Liberté s'embrassent tendrement, tenant la petite fiole à demi engagée entre leurs dents.)

LA LIBERTÉ.

Je suis empoisonnée!

LE CAPITAINE BRULARD, tirant de sa bouche une moitié de la fiole.

Ha! ha! Voyez-vous, ma fiole avait un double fond (*); elle a pris le mauvais côté. Ha! ha!

LE FORÇAT.

Hélas! hélas! La Liberté est empoisonnée! Hélas! hélas!

(Ici une foule nombreuse de courtisans et de secrétaires d'ambassade sortent de petits livres étiquetés : « un sou le volume », qu'on voit sur une tablette; ils se précipitent sur le théâtre, se réunissent en chœur, et, joyeux, s'écrient) :

La Liberté est empoisonnée!

(Au milieu de la confusion causée par la mort soudaine et tragique de la Liberté, un jeune homme tenant à la main un morceau de peau de chagrin s'avance sur la scène.)

LA PRINCESSE CLAUDIA.

Oh! ma gouvernante, regardez ce jeune homme!

(*) Le même expédient d'un double fond est dans l'histoire d'un capitaine Brûlard : seulement, il y a cette différence, que c'est le capitaine et non la femme qui s'y laisse prendre.

LA GOUVERNANTE.

Je le vois. — «Ses jeunes traits sont empreints d'une grace nébuleuse; dans son regard on découvre bien des efforts trahis, bien des espérances trompées. La morne impassibilité du suicide donne à son front une pâleur mate et maladive; un sourire amer dessine de larges plis dans les coins de sa bouche; mais un secret génie étincelle au fond de ses yeux voilés par la fatigue d'une orgie (*).»

LE FORÇAT.

Comme lorsqu'un célèbre criminel arrive au bagne, les condamnés l'accueillent avec respect, ainsi, que tous ceux qui sont ici présens, experts en tortures, saluent une douleur inouïe, une blessure dont ils soupçonnent par instinct la profondeur, et reconnaissent un de leurs princes à la majesté de ces vêtemens (**)! Amis, concitoyens, et romanciers mes frères, je vous le dis, regardez ce visage défait!

LA PRINCESSE CLAUDIA, regardant le jeune homme et sa peau de chagrin, dit avec un soupir (***).

Tu as bien souffert, pauvre ange!

(*) Balzac, *la Peau de chagrin.*

(**) *La Peau de chagrin.*

(***) Voir la fin de *Peau de chagrin.*

LE JEUNE HOMME, tenant toujours sa peau de chagrin et jetant autour de lui ses regards sur le capitaine Brûlard, le forçat et la gouvernante.

Merci, mon Dieu! Il n'y a rien ici à désirer! (Il tire une règle et mesure la peau.) Rétrécie de l'épaisseur d'un cheveu, depuis que j'ai quitté ma chambre! et cela, pour avoir seulement désiré de ne pas mouiller mes pieds en traversant la rue. Oh! oh!

LA PRINCESSE, s'élançant devant lui.

A peine me reste-t-il assez de voix pour te dire : Je suis à toi! Oh! jamais, ange de ma vie, homme n'a été aussi beau que toi!

LE JEUNE HOMME, tenant toujours sa peau de chagrin, d'une voix creuse et voilée.

Arrière! arrière! Avez-vous donc envie de me tuer! — Oh! princesse Claudia, en vous donnant un baiser... je vous donne mon ame... Oui, je meurs!

LA PRINCESSE CLAUDIA.

—Mourir! Eh! peux-tu mourir sans moi? Si jeune et si beau! et mourir! mourir! Mais je t'adore!... (D'une voix sourde et profonde.) Mourir! (Elle lui prend la main dans un accès de passion.) Froide! Est-ce un rêve?

LE JEUNE HOMME, élevant sa peau de chagrin et la montrant à la princesse; cette peau est petite, petite comme une feuille de saule.)

Non! Disons-nous adieu!

LA PRINCESSE CLAUDIA, d'un air surpris

Adieu ?

LE JEUNE HOMME, montrant la peau de chagrin.

Oui ; ceci est un talisman ; il accomplit mes désirs et vous représente ma vie..... voyez combien il m'en reste ! Si vous ne cessez de me regarder, j'éprouverai des désirs... — Et si je désire... Il en reste si peu ! Tenez ! regardez !

LA JEUNE FEMME, prenant la peau et la tenant au-dessus d'un des quinquets de l'orchestre, examine avec attention le visage de son amant et les derniers restes du talisman qui se rétrécit ; mais le jeune homme en la voyant si belle d'horreur et d'amour, n'est plus maître de ses pensées, et. . . . .

Entrent, au son des orgues, l'église de Notre-Dame et la cathédrale d'Augsbourg (*).

LA CATHÉDRALE D'AUGSBOURG.

Réellement, ma chère Notre-Dame, votre quartier de Paris est si horriblement plein de

---

(*) Pour cette incarnation de Notre-Dame et de la cathédrale d'Augsbourg, aussi bien que pour les simples et intéressantes observations de ces deux élégantes églises, j'ai de grandes obligations au sublime auteur de *Ahasverus*, auquel je renvoie tout lecteur de l'un ou de l'autre sexe qui voudra connaître plus profondément le langage et les mœurs des comètes, des étoiles et des édifices publics.

foule et de boue que ma robe neuve est toute frippée, et mes souliers de satin tout gâtés; mais j'aperçois ici la noblesse de votre quartier qui a fait pâlir d'effroi toutes nos germaines horreurs. Je pense que nous devons leur faire un sermon!

NOTRE-DAME.

Oui, faisons-leur un sermon!

LA CATHÉDRALE D'AUGSBOURG.

O vous tous, séduisans voleurs et vertueux forçats!

NOTRE-DAME.

O vous toutes, dignes gouvernantes et chastes princesses!

LA CATHÉDRALE D'AUGSBOURG.

O vous, Barnave, et vous, filles de Séjan!

NOTRE-DAME.

O vous, Brûlard, qui vous appelez comte de D....!

LE CAPITAINE BRULARD, d'une main tirant de sa ceinture un pistolet, et de l'autre dégaînant son coutelas.

F..tre! que veulent dire ces vieilles sorcières?

(Il tire sur Notre-Dame, et perce le sein de la cathédrale d'Augsbourg, puis bâillant et essuyant sa dague.)

Quel rêve affreux (*)!

(Ici entre Satan, suivi d'une troupe de diables armés d'énormes balais.)

LE FORÇAT, tombant sur les genoux.

Oh!.. Satan! ô ciel!

LÉONI, arrachant la mitre de Notre-Dame, et se sauvant vers une trappe.

Je pars pour Venise.

BARNAVE, regardant avec tendresse une petite blanchisseuse qui vient de lui remettre une paire de bas de laine.

Maudit soit le premier qui s'est avisé de faire de l'horreur métier et marchandise! Maudit soit la nouvelle école poétique avec ses bourreaux et ses fantômes! ils ont tout bouleversé dans mon être; à force de me faire observer le monde moral dans ses plus mystérieuses influences, ils m'ont empêché de remarquer que cette jolie petite Jenny n'était plus un enfant(*).

(*) C'est une des gentillesses du capitaine Brûlard. Il prend de l'opium et a des rêves délirans qu'il appelle *sa vie*; puis il tue, torture, fait jouer la mine, commet mille atrocités semblables, et après ces petits accidens, il s'écrie : Quel rêve affreux!

(**) *L'Ane mort et la Femme guillotinée*, par Jules Janin.

LA GOUVERNANTE, tenant la princesse par la main, s'avance vers Satan, et après une profonde révérence :

Cette jeune princesse, avec l'agrément de votre majesté.....

BRULARD, tirant de sa poche sa généalogie et commençant un soliloque.

«Être, ou bien n'être pas.... c'est là la question.»

SATAN.

N'être pas, — belître! (A ses diables.) Ici! balayez-moi ces ordures (*)!

NÉANT.

La littérature légère en France est, en effet, une espèce de fantasmagorie. Si je l'ai traitée ainsi, ce n'est pas faute de considération pour les auteurs distingués de ce genre. J'ai seulement attaqué leurs bizarres *fantaisies* : je ne veux diminuer ou dissimuler en rien leur mérite.

Les peintures de M. Sue, auteur d'*Atar-Gull*, ont de la force et de la couleur; mais on doit regretter qu'il ne permette pas à ses héros de marcher, si ce n'est sur des échasses; ou de sourire, si ce n'est à travers quelque horrible

(*) Voir *Ahasverus* qui a créé cette scène vraiment neuve.

ou grotesque masque. L'admirable talent de M. Balzac, auteur de la *Peau de chagrin*, ne saurait être défiguré que par les extravagances et les images licencieuses qu'il se permet; et M. Janin ne nous ferait pas regretter qu'il ait tant écrit depuis, si ses premières productions n'avaient pas tant d'esprit et de grace. G. Sand, ou — pour soulever un voile qui n'a jamais été bien épais, écarter un masque qui n'a pas encore été reconnu, — madame Dudevant est, sous tous les rapports, une des personnes les plus extraordinaires de son temps, et si elle mérite quelques sobres reproches, elle emporte l'admiration passionnée du critique. Son style est le plus inspiré de l'époque. Riches sans ornemens, chauds sans affectation, et brillans de cet antique et sacré coloris que Rome a donné à ses saints, et la Judée à ses prophètes, ses ouvrages, il est vrai, sont pour l'ensemble faux et forcés ; mais ils ont des parties du plus beau naturel, de la plus haute éloquence, de la plus grande vérité; des passages où dominent les émotions et l'expérience de leur audacieuse et belle créatrice.

L'auteur, à qui peut-être le style de ma critique causera le plus d'étonnement, puisque son génie est grave et sérieux, est celui qui

excite en moi la plus sympathique admiration. Je veux dire M. Sainte-Beuve, qui, sous le titre de *Volupté*, a publié un des romans les plus originaux et les plus pathétiques de notre temps. Sa plume vole droit au cœur, par une pensive et harmonieuse poésie; mais le même manque de décence et de goût qui nous choque dans la plèbe de la littérature française, en a infecté les plus illustres maîtres.

Pourquoi cela, me demandait dernièrement un libraire? Je lui donnai la réponse suivante.

Qui lit des romans aujourd'hui? Aucun homme après l'âge de trente ans: ils sont tous occupés par le commerce ou par la politique. Aucune femme mariée, aucune femme du monde: leur maison, leurs enfans, la société les réclament. Des jeunes gens et des femmes entretenues, voilà les lecteurs de nos romans, et c'est pour de tels lecteurs que nos romans sont écrits.

En est-il donc ainsi? — Pas tout-à-fait; car les romans français sont de très-peu plus licencieux qu'ils n'étaient autrefois, mais seulement plus ridicules.

Écrits avec une merveilleuse exubérance de talent, et sous les formes les plus absurdes et les plus fantastiques, je ne connais rien qu'on

puisse mieux leur comparer que cette idole du temple de Jupiter-Ammon : — elle avait la figure d'une bête, il est vrai, mais était composée des pierres les plus précieuses.

II.

Négligence que l'on met à encourager une communauté de pensées entre les Français et les Anglais. — Un coquin habile, et un honnête homme sans habileté. — Incapacité titrée. — Principaux journaux de Paris. — Le *Constitutionnel*, — le *Journal des Débats*, — la *Gazette de France*, — la *Quotidienne*, — le *National*. — M. Armand Carrel.

En commençant ce chapitre, je suis forcé d'appeler l'attention du lecteur sur cette affligeante vérité, que nous avons eu ministère sur ministère, prêchant les avantages d'une alliance française, envoyant des ambassadeurs à Paris, fabriquant des traités avec la France, et négligeant les seuls moyens d'établir avec le peuple français ce véritable et solide traité, qui résulte d'une communication de pensées, et qui est le premier pas vers une sympathie d'opinions.

Le duc de Richmond, homme de plus d'activité et d'intelligence que ses prédécesseurs, dit, dans une lettre au lord Althorpe, que la circulation des journaux étrangers en Angleterre et la transmission des journaux anglais aux pays étrangers, ont fourni, jusqu'à présent, à la rémunération de certains employés de la poste; et que si des traitemens leur étaient payés, ces traitemens ne s'élèveraient pas à moins de 35,000 livres (87,500 francs).

« C'est, dit-il, au trésor à décider s'il doit » imposer le pays de ces 35,000 livres, dans le » seul but de fournir d'un objet de luxe, le pe- » tit nombre d'individus qui désirent recevoir » des journaux étrangers en Angleterre, ou des » journaux anglais à l'étranger.

» La circulation des journaux étrangers dans » ce pays, et la transmission des journaux an- » glais à l'étranger, a été, de temps immémorial, » le privilége des employés supérieurs de la » poste, et le produit qu'ils en retirent forme » la seule rémunération des services adminis- » tratifs des chefs de cette division et de quinze » employés.

» Si des traitemens leur étaient payés, l'al- » location ne s'élèverait pas à moins de 35,000 » livres sterling. C'est au trésor à décider si

» le budget sera grevé de cette charge addition-
» nelle, et cela, non pas dans le but de procu-
» rer aucun bien général, mais seulement pour
» accommoder le *petit nombre* de ceux qui dé-
» sirent recevoir des journaux étrangers dans
» ce pays, ou des journaux anglais à l'étranger,
» comme un objet de luxe. »

Quoi! est-ce là tout ce qu'un ministre, un homme de cabinet, présidant un des plus importans départemens de l'état; est-ce là, dis-je, tout ce qu'il voit dans la libre circulation des opinions d'un pays parmi les habitans d'un autre pays?

Le duc de Richmond peut être un homme de talent: mais le cerveau qui se trahit par une vue aussi étroite, est-il capable de concevoir et de développer ses avantages?

Il est temps que nous nous affranchissions de l'absurdité de choisir des hommes pour les hauts emplois, simplement parce qu'ils sont d'un rang élevé.

Je déteste également l'extrémité opposée : autant j'ai de dégoût pour le jargon de la populace, qui condamne des hommes parce qu'ils sont d'un rang élevé, autant j'ai de mépris pour la dérision de ceux qui choisissent des hommes, simplement à cause de leur origine.

Vous frémissez, mes compatriotes, à l'idée d'un intrigant élevé à un poste important, et ce sentiment fait honneur au caractère national de l'Angleterre. Mais quelle est la différence entre un intrigant habile, et un honnête homme sans habileté? simplement celle-ci : le premier favorise ses intérêts autant qu'il peut, en nuisant aux vôtres le moins possible; le second vous cause d'incalculables dommages sans en retirer aucun profit. En outre, supposons un intrigant politique, aussi vil qu'il puisse être; qu'il joue sur les fonds, ruine les agens de change, et fasse la fortune des siens; — sur qui porte le mal? sur un petit nombre d'individus de la présente génération.

Un imbécile, au contraire, un honnête idiot, répand bien plus au large les effets de son manque d'intelligence; il insinue la stupidité dans toutes les parties, dans toutes les branches du gouvernement, dans tous les coins, dans toutes les classes de la société, dans tous les intérêts et dans toutes les opinions.

Cette stupidité entache le pain que vous mangez, les vêtemens que vous portez, les livres que vous lisez, et pèse non-seulement sur vous, mais encore sur les enfans de vos enfans. Son ombre triste se prolonge au loin dans l'a-

venir, et fait avorter tout ce qu'elle couvre. Le rang et la fortune fournissent tous les moyens possibles d'acquérir la science, et méritent, à ce titre, l'estime et le respect; jusque là (premier ministre, qui que vous soyez), le peuple intelligent de l'Angleterre marchera avec vous; mais vous ne devez pas confondre la fin avec les moyens, et faire un homme ministre parce qu'il est lord, pas plus que vous ne feriez un homme professeur de mathématiques parce qu'il aurait hérité d'une boîte d'instrumens de mathématiques.

Autrement, savez-vous où cela vous conduirait? Placez l'incapacité titrée dans les emplois marquans, et vous arriverez au point même que vous désirez le plus ardemment d'éviter (*). Faites, dans le présent état de l'opinion et de l'intelligence, certains individus ministres à cause du rang qu'ils occupent, et vous trouverez bientôt que le peuple regardera avec

---

(*) Le duc de Saint-Simon, qui en fit l'expérience, convient que rien n'était plus capable d'accélérer le mouvement qu'il voulait prévenir, que d'échouer dans une telle entreprise, et de donner en spectacle des hommes de bien, prouvant par leurs actes leur incapacité dans les hauts emplois.

méfiance et dégoût les hommes de haut rang, en dépit de leur habileté.

Gardons-nous de faire un pas, quelque léger qu'il soit, sur ce terrain; gardons-nous d'inspirer cette croyance qu'un lord est fait ministre ou ambassadeur par cela seul qu'il est lord; gardons-nous, par-dessus tout, de laisser supposer pour un instant qu'aucune famille ou aucune caste puisse prétendre à faire des emplois publics un revenu héréditaire. Mais il paraît qu'à la fin quelques changemens vont réellement être faits dans les arrangemens de la poste; qu'il y a des individus assez pénétrans pour reconnaître, à travers le corps opaque des bureaucrates, que la satisfaction de *quelques bourgeois* pleins de luxe, n'est pas l'unique avantage qui puisse résulter d'un mutuel échange des opinions journalières entre la France et l'Angleterre.

Et maintenant que les journaux français nous parviennent à meilleur marché, enquérons-nous de leur caractère et de leur influence, des opinions et des classes qu'ils représentent, des causes, enfin, et des résultats d'un système de journalisme entièrement différent du nôtre.

Liste des principaux journaux et du nombre de leurs abonnés.

	Départemens.	Paris.
Mouiteur.	850	500
Constitutionnel.	8300	3500
Débats	5900	4000
Gazette de France.	6700	2000
Temps	4000	1200
Courrier Français.	3500	1800
Quotidienne.	3700	1000
National.	2700	1200
Messager.	400	700
Tribune.	850	800
Journal de Paris (*).	1800	900

S'il vous arrive de voir assis dans une des chaises classiques du Palais-Royal un petit épi-

(*) Tels sont les principaux journaux de Paris; et jusqu'à ces derniers temps, les journaux de Paris ont composé, à eux seuls, la presse périodique de France. Depuis la révolution, le nombre des journaux de province s'est considérablement accru : ce qui est dû, en partie, à la longue agitation qui précéda, dans les provinces, la chute de la branche aînée, et, en partie, au mouvement commercial qui s'est récemment opéré en France, et qui, en appelant l'attention sur les intérêts locaux, a enseigné aux hommes à servir l'état en améliorant leur canton ou leur commune.

Les principaux journaux de province sont :

Le *Journal de Rouen*, le *Précurseur de Lyon*, le *Mémorial Bordelais* et les journaux de Nantes, de Marseille et du Hâvre.

cier à la bouche pincée, affublé d'une paire de larges bésicles, ou bien un bon gros charcutier à la face rubiconde, dont les sourcils légèrement froncés trahissent, outre les tourmens d'une épouse acariâtre, un certain degré de rapacité; s'il vous arrive, dis-je, de remarquer un de ces individus particulièrement attaché à la lecture d'un journal pendant une de ces belles soirées d'été au Palais-Royal, soyez certain que ce journal est le *Constitutionnel.*

Le *Constitutionnel* prit naissance à la Restauration, fondé par MM. B. Constant, Etienne, Jay, etc. Les actions, qui étaient d'abord de 5,000 fr., valent maintenant 2 ou 300,000 fr., et rapportent souvent plus de 20,000 francs par an.

Le succès immense de cette feuille appelle notre attention sur la manière dont elle est dirigée. Transportons-nous pour un moment dans une grande salle où un certain nombre d'individus sont assemblés, se disputant, criant, vociférant. — Ecoutons. La valeur d'une opinion est discutée comme on discuterait la valeur du riz, de l'indigo, ou de toute autre denrée commerciale. Nous sommes ici au milieu des actionnaires du *Constitutionnel* qui débattent ainsi, semaine par semaine, la meilleure marche à

prendre pour le journal, c'est-à-dire la marche la plus capable de plaire à ses lecteurs.

Ces lecteurs sont ce qu'on appelle en France la petite bourgeoisie, une classe essentiellement ennemie de tout grand changement, et qui n'est jamais satisfaite de ce qui existe; une classe dont le journal doit être un mélange de satire et de bon sens, mais de cette espèce de gros bon sens qui s'allie avec un bon nombre des préjugés populaires. Pour la petite bourgeoisie en France, il n'y a que deux couleurs — le blanc et le noir. Le diable pour eux porte encore des cornes immenses et une queue longue et tortueuse. Il n'est pas d'idée à laquelle ils n'aient attaché une certaine forme matérielle, à laquelle ils n'aient donné un certain nom qui flatte l'imagination populaire. Pour plaire à ces bonnes gens, il faut parler aux yeux; et c'est ici que le *Constitutionnel* a toujours été le plus heureux. *Les jésuites à robe courte*, *les séïdes du pouvoir*, tels étaient les termes dans lesquels ce journal parlait de cette secte mystérieuse qui était l'épouvantail du peuple sous la Restauration. Jamais il ne se passa un jour sans qu'il ne tonnât sur les disciples de Loyola et leurs terribles machinations, et ne frappât l'imagination avide de ces braves

citoyens par le merveilleux tableau du pouvoir immense et des épouvantables desseins de leurs mystérieux ennemis. Le *Constitutionnel* possède une autre qualité qu'il ne faut pas oublier : il est, pour un assassinat, le meilleur historien de l'époque. Il s'étend sur chaque horrible circonstance ; il se dilate, s'émerveille sur chaque abominable action.

Il aurait vécu cent ans sur l'assassinat de Thurlett ou le revenant de Cock-Lane ; nouvelle preuve, par parenthèse, de ce que j'ai dit, en parlant du drame, que le goût des histoires horribles et des terribles spectacles, vient plutôt d'une certaine grossièreté dans les manières, que de la dépravation des mœurs.

Je disais tout à l'heure que la petite bourgeoisie est ennemie de tout grand changement, et n'est jamais contente de ce qui est. C'est là justement le ton de son organe. Aucune feuille n'a autant horreur d'une révolution, ne voit aussi clairement le bonnet rouge de 93 au front d'un républicain. — De l'autre côté, aucun journal ne proteste plus constamment contre le ministère. « C'est un grand malheur, et » nous en sommes plus affligés que personne ; » mais aucun parti, aucun individu, aucune » opinion, n'est ce qu'il devrait être. » Tel est

le ton du *Constitutionnel*. Quand il attaque le gouvernement plus ouvertement, ce n'est pas sur un principe, mais sur un fait : la brutalité d'un agent de police, le mauvais éclairage des rues, l'extravagance d'une fête. S'il se présente une question importante sur la politique intérieure, le *Constitutionnel* immédiatement se lance dans les relations extérieures : les Français ont été insultés à Ancône, les Anglais veulent prendre possession d'Alger, les Prussiens méditent une invasion sur la France; — en avant le drapeau tricolore. Vous êtes tout ébloui de la gloire française; un jour ou deux après, quand l'opinion est formée, le *Constitutionnel* rentre sur le terrain et embrasse le parti populaire.

Malgré ses nombreux défauts, néanmoins, cette feuille, commune dans ses sentimens, peu châtiée dans son langage, est encore la plus utile et la plus populaire de France, parce qu'elle forme une espèce d'anneau intermédiaire entre la haute bourgeoisie et le peuple, et remplit, entre les feuilles légales et les feuilles illicites, cet espace qui est si malheureusement resté vacant en Angleterre.

Si le *Constitutionnel* est l'organe de la petite bourgeoisie, les *Débats* sont celui de la haute bourgeoisie en France.

Le *Journal des Débats* a toujours représenté la *bourgeoisie supérieure ;* les hautes branches de ce corps que nous appelons en Angleterre les classes moyennes, et qui est, plus que tout autre, intéressé au maintien de l'ordre, à la sécurité de la propriété et à la paix.

Avocat de l'Empire, quand l'Empire était une garantie pour cette stabilité politique sans laquelle le commerce et l'industrie peuvent difficilement exister ; — tour à tour impérialiste, royaliste, carliste et philippiste, — ne défendant aucune dynastie en particulier, et n'abandonnant Charles X que quand la monarchie eut transporté entre deux camps la lutte qui existait entre deux opinions : — tel a toujours été le *Journal des Débats*, organe de la classe la plus importante de France, et revêtu en proportion d'une égale importance. Aucun journal n'est aussi répandu dans Paris, et aucun journal n'est conduit avec plus de tact et d'habileté (*). Quiconque est curieux de voir les progrès faits en France depuis quatorze ans, et les progrès faits plus particulièrement par cette classe qui est maintenant à la tête des affaires, n'a qu'à comparer le *Journal des Débats* de 1834

(*) Il appartient, je crois, en totalité, à MM. Bertin.

avec une feuille de ce nom écrite en 1820. Il verra un pygmée à côté d'un géant. D'abord, le journal de 1820 est à peu près le quart du format de son robuste descendant; ensuite, voyez le papier, le caractère, et par-dessus tout comparez le style et les pensées.

Enfin, dans cette feuille et ses progrès, vous voyez un type du corps auquel elle s'adresse.

Dès 1815 néanmoins, MM. Villemain et Salvandy, pour la politique, et MM. Geoffroy et Hoffmann, pour la littérature, s'étaient fait remarquer dans le *Journal des Débats*. M. Bertin de Vaux, le pair de France, était un de ses principaux soutiens, et dans ses colonnes brilla par intervalle la plume éloquente et fantastique de Châteaubriand.

La Gazette de France a quelque ressemblance avec *l'Étendard d'Angleterre*. Elle est écrite avec un talent tout particulier, et défend ses principes monarchiques avec libéralisme, éloquence et habileté (*). Cette feuille royaliste gagne des abonnés parmi une nation pleine de sentimens républicains.

(*) C'est dans ce journal que sont maintenant fondus l'*Etoile* et l'ancien *Journal de Paris*. MM. de Villèle et de Peyronnet contribuaient à son soutien.

La *Gazette de France* était dans sa splendeur au temps de M. de Villèle; elle s'opposa à M. de Polignac, et depuis la révolution de 1830 elle a pris une singulière et subtile direction. Pendant la Restauration, elle attaqua ouvertement et adroitement les doctrines constitutionnelles qui étaient alors en vogue, respectant néanmoins, autant que le despotisme de Bonaparte l'aurait fait, la passion des Français pour l'égalité, et soutenant, avec autant d'impudence que d'adresse, que c'était un absurde préjugé de supposer que la naissance eût jamais été une barrière au succès de l'intelligence. Maintenant, tout en gardant en vue son ancienne ligne et s'éloignant le moins possible de ses anciens principes, cette feuille a pris, dans la discussion, un accent plus fier et plus populaire.

A la charte de la Restauration, à son systême d'élection et de centralisation, elle oppose le brillant tableau de l'ancienne constitution détruite par Richelieu et Louis XIV; formant ainsi un roman assez vraisemblable des vieilles chroniques ensevelies sous la poudre des siècles. Déjà, dans un tableau savant et justement estimé de la révolution de 1789, un Frankenstein politique de cette espèce avait été formé

de fragmens hétérogènes. — Je dis un Frankenstein politique, —car la magnifique, l'horrible création de Mlle Shelley n'était pas un homme ressuscité, mais un amas de pièces et de morceaux pris sur une infinité d'hommes, et combinés sous une forme humaine. De même, la constitution de M. Lemaître n'était pas la constitution d'aucune époque, mais des bribes et des morceaux d'une infinité d'époques, telles qu'elles n'avaient jamais existé en réalité, harmonisés ensemble, et qui, pour la première fois, rapprochés en faisceau sous une forme compacte, parurent pâles et livides à côté de ce qui existait.

C'est néanmoins cette création de M. Lemaître que la *Gazette* reproduit et soutient. La régénération des anciens états provinciaux ressuscités, l'organisation des assemblées primaires, qui, dans beaucoup de circonstances (le droit, par exemple, de choisir un régent), exerceraient un pouvoir direct et immédiat : tels sont les vœux de la *Gazette de France*, vœux qui se rencontrent jusqu'à un certain point avec la demande du suffrage universel d'un côté, et de l'autre, avec ce désir qui existe encore dans beaucoup de provinces, de s'affranchir de toute dépendance envers la capitale; vœux qui ten-

dent enfin à retirer le pouvoir à la bourgeoisie, pour le remettre aux mains des gentilshommes de province et de leur suite.

Ici est la différence entre la *Gazette* et la *Quotidienne*.

La *Quotidienne*, moins poétique et plus positive dans ses opinions, ne vous montre pas le royalisme comme il *pourrait* être dans son costume théâtral et populaire, mais tel qu'il *est*. Elle ne sait pas plus dissimuler la haine de parti que déguiser des opinions politiques, et joint au talent qu'a récemment acquis le *Morning-Post*, toute la bigoterie des contemporains du journal anglais.

La *Gazette de France* (*) est le journal des

(*) La *Gazette de France* est la propriété d'un seul individu, M. de Genoude, que l'on suppose dirigé dans sa conduite par M. de Lourdoueix.

Ces deux rédacteurs étaient employés ensemble pendant la Restauration : M. de Genoude, comme conseiller d'état, M. de Lourdoueix, comme chef de division des beaux-arts au département de l'intérieur, et comme censeur royal. J'appelle l'attention du lecteur sur ce second emploi, parce qu'il est assez plaisant de trouver dans le censeur royal de la Restauration, l'avocat présent de la liberté illimitée de la presse. A cela je pourrais ajouter que le libéral M. Etienne, du *Constitutionnel*, occupa et remplit, sous l'Empire, un

jeunes royalistes éclairés de Paris, qui sont heureux de voir leurs principes présentés sous une forme aussi populaire. La *Quotidienne* est le journal de la noblesse gothique qui se souvient encore des royaux apanages de Versailles; et pour nous servir de l'expression d'un spirituel écrivain, ceux-ci sont les *procureurs*, ceux-là les *avocats* de la légitimité.

La *Gazette* présente un roi entouré de sa noblesse comme la meilleure chose pour le peuple. La *Quotidienne* met le peuple entièrement hors de question; mais quoiqu'obscure dans ses doctrines, cette feuille est loin d'être lourde ou embarrassée dans la manière dont elle les développe. Le *Constitutionnel* et les *Débats* sont l'organe de la bourgeoisie, grande et petite; la

---

peu cruellement envers madame de Staël, les mêmes odieuses fonctions de censeur. M. de Lourdoueix est un homme de talent et d'imagination, et donne à ce qu'il écrit une couleur qui est particulièrement favorable au succès d'un journal.

La Revue des théâtres a été long-temps écrite par M. de La Forest, et M. de Beauregard a remplacé dans le feuilleton littéraire le célèbre Colnet, dont les articles contribuèrent autrefois à donner à ce journal une haute réputation littéraire.

Gazette et la *Quotidienne* (*), celui de la noblesse violente et modérée. Les deux premiers sont les avocats plus ou moins dévoués du gouvernement de Louis-Philippe ; les deux derniers, les avocats de Henri V et de la dynastie déchue; mais toujours avec les mêmes distinctions.

Je vais maintenant parler d'un journal remarquable par son talent, avant et depuis la révolution, et qui diffère entièrement, quant à ses opinions, de tous ceux que j'ai encore nommés; je veux dire le *National.*

Il y a cela d'agréable, Dieu merci, en parlant

(*) Cette feuille, autrefois rédigée par M. Laurentie, dont le talent monarchique et religieux était passé en proverbe, vient d'être abandonnée par cet écrivain, et se trouve maintenant sous la direction, je crois, de M. de Brian, homme d'uue haute réputation. M. Netman est un de ses écrivains les plus capables, et tous les lundis il paraît de sa plume un de ces articles politiques, demi-gais, demi-sérieux, qui obtiennent en France un si grand succès.

La partie littéraire et dramatique de la *Quotidienne* est conduite par M. Merle, autrefois directeur de la Porte-Saint-Martin, et secrétaire de M. de Bourmont, dans son expédition d'Alger. Cette partie du journal est généralement écrite, non pas avec une grande habileté, mais dans un esprit éclairé.

d'un pays étranger, que l'on est non-seulement libre, mais encore considéré comme libre de toute influence de parti, de toute affection personnelle.

S'il vous arrivait, en parlant de l'Angleterre, de dire qu'il sera difficile pour aucun ministère qui ne comprendra pas lord Durham, de satisfaire le pays qui a été gagné autant par la fierté de son caractère que par la profondeur de son intelligence des affaires; s'il vous arrivait, en parlant de l'Angleterre, d'avancer un pareil axiome, quelque surnuméraire administratif ne manquerait pas de remarquer qu'en ne vous attachant à aucun homme, vous nuisez à vos chances d'avancement.

Si, de l'autre côté, vous disiez que vous considérez sir Robert Peel comme grandement supérieur, en tant que chef parlementaire, à aucun des membres de la chambre, quelqu'excellent wigh, plein d'une sainte indignation, s'étonnerait que vous pussiez parler ainsi d'un tory.

Bien plus : il y en a qui seront tout surpris de me voir observer que nombre d'articles du *Morning-Post* sont, à mon avis, remarquables par leur facture, ou avouer que l'*Etendard* est rédigé par un homme habile; et si du même

çoup je loue le style de l'*Examiner* et du *Register*, qu'en adviendra-t-il ? je passerai aux yeux de la moitié de mes contemporains pour une image vivante de la tour de Babel.

Mais heureusement, dis-je, que je puis repousser loin de moi toutes ces misérables et indignes considérations, en me trouvant face à face avec M. Thiers ou M. Carrel (*), les deux hommes remarquables de France : le premier, rédacteur du *National* avant la révolution; le second, rédacteur du *National* depuis la révolution ; l'un probablement prisonnier, l'autre probablement ministre au moment où s'imprime cet ouvrage : tel est le destin des anciens amis sur le théâtre changeant de la politique.

M. Armand Carrel, jeune officier de l'armée française lors de la campagne d'Espagne en 1823,

---

(*) De ce qu'un homme est opposé au gouvernement de Louis-Philippe, il ne s'ensuit pas qu'il est un immoral avocat du désordre, pas plus qu'un autre ne doit être un avide et intrigant solliciteur, parce qu'il défend son ministère. Les éhontés détracteurs de M. Thiers et de M. Carrel sont également dignes de mon mépris. De toutes les plaies qui peuvent affliger une nation, la plus triste est cette rage d'avilir le caractère privé des adversaires politiques; car il n'y a pas de plaie plus capable de ronger et d'étouffer les vertus des hommes publics.

passa du côté des constitutionnels et fut condamné à mort par un conseil de guerre à Perpignan. Ce jugement, néanmoins, fut révisé par un nouveau conseil de guerre à Toulouse, et M. Carrel dut, dit-on, à l'affection toute particulière de quelques-uns des juges d'être acquitté.

De là M. Carrel vint à Paris, et s'engagea dans la rédaction de la *Revue Américaine*, publication maintenant éteinte, et qui, par son titre, explique les opinions que ce jeune écrivain nourrissait alors et qu'il a développées depuis avec un talent si remarquable. Pâle, grand et bel homme, avec une contenance agréable mais sévère, et des manières hautes et brusques qui lui donnent l'apparence d'un homme de guerre plutôt que d'un homme de lettres, M. Carrel offre dans sa personne un rare exemple de cette grande extension de l'influence militaire, à laquelle j'ai fait allusion plus haut, et qui distingue le journaliste de France de ses contemporains littéraires.

En harmonie avec sa personne, le style de M. Carrel est simple et sévère; mais il y a dans cette simplicité une énergie, une chaleur qui vous affectent d'autant plus profondément qu'elles sont totalement dégagées de toute affec-

tation. M. Carrel ne fait pas secret de son républicanisme, et rêve à placer la constitution des États-Unis, transplantée des rives marécageuses du Saint-Laurent, ou des montagnes étranges de la Pensylvanie, au milieu des habitués des Champs-Elysées et des boulevards.

De toutes les rêveries, celle-ci est la plus vertueuse et la plus extravagante. Si la France arrive un jour à une république, ce ne sera jamais à la république d'Amérique.

Vous ne pouvez pas effacer l'histoire, refaire le caractère ou changer la situation d'un pays; et l'histoire, le caractère, la situation de la France, diffèrent en tous points de l'histoire, du caractère, de la situation de l'Amérique. Dites-moi que la constitution d'Amérique convient aux peuples d'Amérique, et vous me dites par là qu'elle ne convient pas au peuple de France! — Si une république s'établit en France, ce sera une république militaire et littéraire, comme celle d'Amérique est destinée à être une république commerciale et tranquille.

Mais quoique je diffère, quant aux opinions, de l'écrivain, j'admire cependant le caractère noble et remarquable de l'homme (*).

(*) Avant qu'il n'eût aussi fièrement arboré le pavillon

Aussi je puis bien comprendre qu'il y ait en France un parti pour lequel l'éditeur du *National* est un ange de lumière et de raison, un Apollon politique, et nombreux étaient ceux qui se prosternaient dans le temple *bureaucratique*, lorsqu'à deux heures il répondait aux fidèles. C'est alors, c'est là que toutes expressions, toutes pensées étaient sacrifiées sans scrupule au *véto* du président; tandis que les plus ardens républicains, pleins d'énergie et d'habileté, saluaient avec amour ce Napoléon de la presse, et s'humiliaient volontairement devant sa dictature.

Quand M. Carrel prit la direction du *National*, il publia cet étrange et remarquable paragraphe : « La responsabilité du *National* pèse en entier, dès ce jour, sur ma seule tête; si quelqu'un s'oubliait en invectives au sujet de cette feuille, il trouverait à qui parler. »

---

républicain, le *National* était fréquemment honoré par des contributions sorties de la plume savante de M. Odilon-Barrot. M. Arago écrit encore quelquefois dans cette feuille, et M. Sainte-Beuve, auteur d'un style tout particulier (dont chaque sentence est si finement ciselée, chaque pensée si minutieusement développée), a contribué pendant longtemps, par le talent et la réputation de ses articles littéraires, à augmenter l'importance et la popularité de ce journal.

N'avais-je pas raison de dire que les grands journaux de France avaient pris la place de la haute noblesse? N'est-ce pas là plutôt le défi d'un noble chevaleresque que ce que nous appellerions la bravade d'un journaliste? Pourquoi donc alors dire que le caractère d'une nation n'est rien, ou m'appeler léger et frivole, parce que je m'aventure, pour le découvrir, dans ses différentes ramifications. Le plus lourd critique ne peut pas me mépriser davantage pour le rapprochement que je faisais tout à l'heure, que je ne dédaigne et ne méprise celui qui, séparant le passé du présent, fait dépendre entièrement les destinées d'une nation de ses intérêts matériels et immédiats, manquant de cette philosophie qu'il refuse aux autres, et incapable d'ouvrir son étroite intelligence à la perception de ces causes morales et puissantes qui nous sont descendues comme un héritage inaliénable des générations les plus reculées.

Ce que la *Gazette* est à la *Quotidienne*, et le *Constitutionnel* au *National*, le *National* l'est à la *Tribune* (*).

(*) Le *Bon Sens*, journal républicain, établi depuis peu et d'une circulation peu étendue, est écrit, néanmoins, avec une grande habileté, et compte MM. Cauchois-Lemaire, Lherminier et M.-C. Didier, parmi ses savans et éloquens rédacteurs.

Ce journal traite presque d'aristocrates M. Carrel et le *National*. On le suppose à la solde des bonapartistes. Il a une assez grande circulation dans les ateliers, et est dirigé par M. Marrast, homme d'une certaine habileté.

La Presse.

III.

Loge du *Temps* à l'Opéra. — M. Thiers. — Ecrivains éminens dans les journaux. — Différence du rang qu'occupent les journalistes anglais et français, dans leurs respectives contrées. — Effet des lourds impôts qui pèsent sur la presse. — Système du gouvernement d'argent. — Education des classes ouvrières. — Injuste restriction. — Conséquences, avantages du bas prix des journaux en France. — La presse journalière de France renferme plus de l'intelligence de la France, que la presse journalière de l'Angleterre ne renferme de l'intelligence de l'Angleterre. — Ridicule d'un système de persécution. — Extrémité à laquelle ce système a été porté par le gouvernement de Louis-Philippe.

Si vous alliez à l'Opéra français et que vous vissiez une large et brillante loge, plus large

et plus brillante qu'aucune autre, à qui supposeriez-vous qu'elle appartînt? Au roi? non. A un ministre? non. Un ambassadeur? non. Un prince russe? non. Un lord anglais? Un pair de France? non, non. Un député? non : cherchez encore.

Cette loge est celle du journal le *Temps*. Comment! un journal avoir une loge à l'Opéra! oui, sans doute; et cette loge est le bureau où le journaliste fait la plus grande partie de sa besogne.

Vous voyez ce petit homme à la face ronde et posée, et cet autre grand et pâle qui porte des lunettes? — L'un était un grand homme, il n'y a que peu de jours, l'autre espère l'être bientôt. L'éditeur donne audience à ces deux hommes d'état. Ils lui disent leurs vues, il écoute. Ils lui démontrent la force de leur parti, il en prend note. Ils lui déclarent la voie qu'ils veulent suivre, il leur donne son avis.

L'éditeur est un homme habile. C'est là sa manière de conduire son journal. Il prétend que, pour connaître, pour influencer la politique du jour, il doit connaître, influencer les hommes politiques du jour. Il fait de son journal l'organe d'un parti, et se fait lui-même la tête de ce parti.

Mais comment conserver l'unité dans ce parti ? Il donnait autrefois des dîners ; — maintenant il prend une loge à l'Opéra. Je ne connais rien qui peigne mieux le caractère des Français, ou de l'état actuel de la France, que le journaliste, à la tête de son parti politique, — assemblé, — dans une loge à l'Opéra !

En Angleterre, un journal jouit d'une immense considération ; mais l'éditeur, quelque respectable qu'il soit d'ailleurs, de très-peu. Vous entendez rarement parler de lui, et dans peu de circonstances il est connu, à moins que, par cas fortuit, quelqu'offense publique ne l'ait mis à découvert. Quant aux autres rédacteurs, on les regarde comme au-dessous de tout intérêt, et on ne pense même pas qu'ils vaillent la peine que l'on cherche à savoir quels ils sont.

Il y a de tous les côtés la plus stupide souplesse à se soumettre au despotisme des journaux, unie au mépris non moins stupide que l'on professe pour ceux qui les dirigent.

Quand M. Thiers visita Londres il y a quelques années, les journaux anglais et les rédacteurs de ces journaux, *mirabile dictu !* affectaient de mépriser M. Thiers, et cela, parce qu'il avait été un rédacteur de journaux.

Il est superflu de faire observer qu'ils montraient, par cette conduite, une bien mesquine opinion d'eux-mêmes, et une bien grossière ignorance du pays, dans les affaires duquel M. Thiers s'était distingué d'une manière si brillante. Il est difficile de nommer un homme public, de quelque importance en France, qui n'ait pas écrit dans les journaux.

M. Benjamin Constant, M. de Châteaubriand, M. de Lalot, MM. de Villèle, de Salvandy, Villemain, Bertin de Vaux, l'abbé de Pradt, Arago, Odilon-Barrot, ont tous écrit dans les journaux, et le seul homme digne d'être mis en parallèle avec M. Thiers, dans ce moment, le seul homme que la dynastie ait sérieusement à craindre, est ce même homme qui vint dernièrement chercher un refuge sur nos plages (*), et dont les talens et l'intégrité se sont fait connaître par la voie d'un journal quotidien.

Tels sont les faits : quant aux causes qui les ont amenés, quant aux avantages et aux désavantages qui résultent de ces faits, cherchons à les connaître.

On a dit que la différence du rang qu'oc-

(*) M. A. Carrel, dont j'ai déjà parlé.

cupent les journalistes français et anglais dans leurs respectives nations, doit être principalement attribuée à ce que les publicistes anglais sont anonymes, et non les français.

C'est ici une erreur grossière, et l'effet est pris pour la cause. Le différent degré de respect, dont jouit l'écrivain français, ne provient pas de la signature de son nom, puisque les rédacteurs de la partie politique des journaux français (et ce sont les plus considérés) ne signent pas leurs articles. Non pas, certainement, qu'ils fassent mystère de leur nom : ils avouent ordinairement leurs productions et s'en honorent, mais ils ne signent pas leurs noms, et pourraient être anonymes, s'ils le voulaient.

Ce n'est pas parce qu'ils signent leurs noms qu'ils sont respectés, mais c'est parce qu'ils sont respectés qu'ils ne font pas un secret de leurs noms. Pour en approfondir la cause, il nous faut approfondir les principes qui constituent le succès d'un journal en France, et le succès d'un journal en Angleterre.

Qu'est-ce qui rend un journal si puissant en Angleterre ? Un étranger arrive en Angleterre, il va au cercle des étrangers; il entend son voisin dire : « Je ne pense pas que le ministère tienne, voyez comme le *** l'attaque. » Le *** est-il

donc un si formidable journal, dit-il. — « Oh oui! un bien formidable journal, en vérité. » L'étranger prend le journal, le lit et le relit tout entier, et, à moins qu'il ne soit tombé sur un de ces grands jours de bataille, dans lequel j'admets qu'il peut rencontrer un article remarquable, attribue à tort à son peu de connaissance de la langue, son inhabileté à découvrir le mérite particulier d'une composition qui, en réalité, n'a rien de particulier dans son mérite.

Convaincu pourtant que ce mérite existe, il s'informe : « Dites-moi, je vous prie, quel est le grand écrivain qui écrit dans ce journal? » — Ecrivain, écrivain! répète son interlocuteur; ma foi, je ne sais pas. — On dit que M....us y est attaché. » — M....us est-il donc un si grand écrivain? ajoute le curieux étranger. C'est bien étrange que je n'aie jamais entendu parler de lui : est-ce que c'est un de vos premiers écrivains? — Je penserais plutôt que non. — Je ne crois pas. — Je ne sache pas qu'il le soit, réplique notre Anglais; et l'étranger n'en est pas plus savant pour toutes les questions que j'ai pris la liberté de placer dans sa bouche; car il ne lui est jamais entré pour un moment dans la pensée de croire que les rédacteurs d'un

journal avaient rien à faire avec le succès de cette feuille : autrement M. Fonblanque aurait le monopole de la considération publique.

Pourquoi en est-il ainsi en Angleterre? à cause de l'impôt de 4 pences (8 sous et demi) par feuille? Non pas à cause de cette taxe seule peut-être, mais à cause de cette taxe et du système de gouvernement, d'un côté; et de l'autre, à cause de l'état de la propriété par rapport à cette taxe. Un journal représente un gros capital. Il a été établi depuis long-temps, et il faudrait une fortune pour lui élever un compétiteur. Voilà les circonstances qui rendent un journal puissant; et, comme un journal peut être puissant en dépit de ses écrivains, le journal est respecté quand les écrivains ne le sont pas.

En France, au contraire, que l'impôt du timbre est léger et les fortunes petites, un journal dépend entièrement de ses rédacteurs. Pour un bon journal, il faut absolument de bons rédacteurs; et, par conséquent, celui qui écrit dans un journal prend le rang du journal dans lequel il écrit.

En outre, comme il faut que les journaux défendent leurs opinions avec habileté, ou que ces opinions perdent terrain, tous ceux qui

sont particulièrement intéressés à une opinion, sont particulièrement intéressés à supporter le journal qui la représente. De cette double action, c'est-à-dire, du rang et du pouvoir que donne le talent d'écrire dans les journaux, et de l'intérêt qu'ont tous individus, quel que soit leur rang politique, à supporter le journal qui professe leurs sentimens politiques, il résulte que le journalisme en France, est totalement différent du journalisme en Angleterre.

L'effet d'un impôt élevé, dans un pays où il y a de grandes fortunes, est d'encourager les riches à exclure les pauvres de l'entreprise des journaux, par le pouvoir qu'ils ont, une fois lancés dans une spéculation de cette espèce, d'établir de dispendieuses machines, de recueillir, à grands frais, des informations. L'effet d'un impôt léger, dans un pays où il n'y a pas de grandes fortunes, est d'engager, non les hommes de fortune, mais les hommes de talent, dans ces entreprises, dont le succès dépend de leur mérite. Ainsi, dans un pays, c'est le capital; dans l'autre, c'est l'habileté qui fait la fortune d'un journal; ici, par conséquent, c'est le journal (*); là, c'est le journaliste qui est

(*) Ajoutons cette remarque : le capital est plus nécessaire

estimé. Le pouvoir des journaux est, en Angleterre, ce qu'était le pouvoir des marchands de bourgs pourris, le pouvoir de l'argent dans un canal particulier, mais avec cette différence que ses agens sont invisibles et irresponsables devant cette opinion publique qu'ils évoquent (*).

Le système du gouvernement par la richesse, la conséquence naturelle d'une large accumulation de richesses, s'est étendu dans les jour-

---

que le talent pour les journaux en Angleterre ; ici pèse la taxe, — et les journaux français sont mieux écrits que les nôtres. — Le talent est plus nécessaire que le capital pour les revues en Angleterre. — Ici, point de taxe, — et les revues anglaises sont bien supérieures aux revues françaises.

(*) Il peut arriver que la presse, conduite par des hommes capables, cause dans un pays plus de mal qu'elle n'en cause dans un autre, conduite par des hommes moins capables, parce que le peuple de ce pays-là peut être plus excitable et moins raisonnable que le peuple de celui-ci; mais je pense que l'on conviendra que là où le pouvoir doit être conféré, il est plus sage de le remettre aux mains des hommes de talent et de considération, dont les noms sont connus, dont la vie peut être publique, que dans celles d'un tas d'agens anonymes d'une mystérieuse corporation.

naux comme il s'était étendu dans le sénat. Et sur ce même principe qu'un homme est considéré, *ipso facto*, comme capable, quelle que soit son intelligence, de faire des lois pour le grand nombre de ceux qui sont plus pauvres et plus intelligens que lui, de même un journal qui représente un gros capital est considéré comme le vrai et juste représentant de l'opinion générale.

C'est un fait reconnu que les blancs et les noirs ont chacun invariablement condamné le Dieu tout-puissant à être de leur couleur particulière.

Les castes humaines ont suivi cet exemple, et la populace révolutionnaire de Paris, de même que le formidable conseil de Venise, avait aussi décrété que la seule honnête classe de la société était celle qui se trouvait au pouvoir.

Notre pays a long-temps été gouverné par les plus riches, et les plus riches ont tout naturellement posé en principe, que les grandes richesses sont un signe non équivoque que ceux qui les possèdent sauront prendre soin de la propriété des autres. Cet axiome est vrai jusqu'à ce point, qu'un homme très-riche ne cherchera pas en général à nuire au bien-être

d'un autre homme très-riche : quant à savoir si un homme très-riche ou si plusieurs hommes très-riches, doivent naturellement gouverner dans l'intérêt de la grande masse des hommes peu riches, ou de la masse plus grande encore des hommes tout-à-fait pauvres, cela n'a jamais été sérieusement pris en considération (*).

Qu'un homme qui a de grandes propriétés veuille préserver la propriété, cela paraît un axiome incontestable jusqu'à ce que l'on considère les différentes voies par lesquelles la propriété peut être envahie. Par exemple, l'ancienne noblesse de France possédait de grandes propriétés, mais il ne me paraît pas tout-à-fait incontestable que, lorsqu'à l'aide du pouvoir que lui donnait cette propriété, ils se refusaient à payer leur part des contributions publiques, ces nobles gentilshommes ne volaient pas leurs compatriotes qui se trouvaient obligés d'ac-

(*) Plus un homme est riche, plus le peuple s'imagine qu'il offre de garantie pour sa bonne conduite. « Il a de grosses racines dans le sol, soyez sûr qu'il prendra soin du sol », selon l'expression du commun, qui devrait dire plutôt : « Soyez sûr qu'il prendra soin des grosses racines, mais il n'est pas aussi certain qu'il n'essaiera pas d'étouffer les petites. »

croître d'autant la part qu'ils supportaient déjà des charges de l'état. L'aristocratie des propriétaires de bourgs en Angleterre, possédait de grandes propriétés, mais il ne me paraît pas tout-à-fait incontestable qu'ils ne volaient pas le peuple de l'Angleterre, lorsqu'au moyen de leurs grandes propriétés, ils acquéraient une grande influence parlementaire, et au moyen de leur grande influence, de grosses sinécures dont jouissent encore à vos dépens bon nombre des dignitaires et des partisans de cette aristocratie.

Partout où une grande fortune peut donner une grande puissance, cette grande fortune est aussi susceptible d'amener des abus, que si ce grand pouvoir venait de toute autre source. Le riche enfin volera tout aussi bien le pauvre, s'il en a le pouvoir, que le pauvre volera le riche; — toujours dans cette supposition, que dans aucun cas l'origine n'est une garantie.

Mais ce n'est pas encore l'opinion commune, et l'impôt sur les journaux, qui rend nécessaire une grande fortune pour mener un journal avec succès, n'est qu'une partie de l'ensemble qui place le pouvoir sous la garantie de la fortune. Cette théorie peut être plausible, mais quels en sont les effets?

1° En donnant pour base au journalisme plutôt l'argent que l'intelligence, vous faites que les journalistes sont moins connus, parce qu'ils sont moins respectés et moins responsables, étant moins connus.

2° En restreignant la concurrence au petit nombre des riches, vous rendez les journaux plus puissans qu'ils ne doivent être, et vous les encouragez à être moins honnêtes.

3° En élevant les journaux à un prix qu'un très-petit nombre (comparativement parlant) peut payer, vous les rendez peu soucieux de l'intérêt et des sentimens de la grande masse qui ne peut les acheter.

J'ai démontré la première proposition.

—L'évidence de la seconde ressort d'elle-même.

Quant à la troisième qu'il nous reste à développer, je ne puis me défendre, je l'avoue, d'être, en l'abordant, ému du profond sentiment de son importance.

Et convenons qu'il y a quelque chose d'assez plaisant dans l'air de satisfaction avec lequel le législateur se retranche derrière sa rare combinaison !

Supposons que l'impôt du timbre rende les journaux excellens, que s'ensuit-il ? que ce

serait la chose la plus désirable pour les pauvres et les mécontens de lire ces journaux. Quand la reine de France apprit que le peuple manquait de pain : Bon Dieu, dit-elle, que ne mangent-ils de ces chères petites brioches?

Mais le pauvre peuple français ne pouvait pas acheter les chères petites brioches de la reine, et le pauvre peuple anglais ne peut pas acheter les chers petits journaux du gouvernement. — C'est une plaisanterie, les excellens journaux sont excellens, par la raison même qui les empêche d'être bons à rien.

Nos classes ouvrières apprennent à lire sans doute, on met tout en œuvre pour arriver à une fin aussi désirable; ils sont faits électeurs aussi, comme vous le savez, et sont amenés ainsi à prendre intérêt aux affaires politiques: rien de plus convenable et de plus sage.

Mais après avoir enseigné aux classes ouvrières à lire et à prendre intérêt aux affaires politiques, que faisons-nous? Nous les empêchons, par un esprit très-sage et très-conséquent, de jamais pouvoir acheter de légales publications politiques.

Nous disons à l'ouvrier : Vous êtes bien assez riche, mon digne ami, pour voter un représentant : seulement vous n'êtes pas assez riche

pour savoir comment vote votre représentant.

Mais si vous laissez une classe nombreuse sans organe pour son opinion, soyez-en certain, cette opinion se fera jour en dépit de toute votre pénalité préventive.

N'est-ce pas là le cas dans le moment actuel? N'avons-nous pas deux machines qui travaillent l'opinion publique? (Car un journal, quoiqu'il représente une opinion, ne fait pas seulement que la représenter, il la forme aussi.) N'avons-nous pas les opinions des plus riches, propagées et modifiées par une machine que nous sanctionnons, et les opinions des plus pauvres, par une autre machine que nous proscrivons? Nous avons ainsi embrassé, pour éviter les extrêmes, une marche qui produit les extrêmes, et au lieu de faire un appel à l'intelligence de toutes les classes, afin de conserver l'union et l'harmonie dans les différens ordres de la société, nous excitons entre deux classes des passions qui doivent plus tard les amener à un conflit.

Quoi! la presse anglaise serait plus violente que la presse française? vous n'y pensez pas! — Je conviens que la presse française, en général, qui s'adresse à une nation qu'une longue série d'événemens a fait incliner vers la démo-

cratie, doit être selon les idées d'une riche aristocratie, plus violente que cette partie de la presse anglaise qui s'adresse à ces messieurs; mais qu'ils daignent lire une autre partie de la presse anglaise, cette partie de la presse qui est si éloignée de leurs vues, de leurs habitudes, de leurs idées, qu'il ne leur entrerait jamais dans la tête qu'une telle publication pût exister, n'était la tendre sollicitude de quelqu'avocat général (*) qui, par des poursuites intempestives, les informe de temps en temps de cette circonstance.

Citons quelques exemples :

AUX PAYSANS RÉVOLTÉS.

« On vous admire beaucoup pour tout ce » que vous avez fait le mois dernier; car jusqu'à » présent rien ne prouve que vous soyez des in- » cendiaires, ou même des révoltés politiques. » Quelque affligeante que soit pour tout homme » de sens la perte de la propriété, quelque rui- » neuse que soit pour le pays la destruction des » biens de la terre, fussiez-vous convaincus

(*) Procureur du roi.

» d'incendie, nous vous défendrions encore en » disant qu'il y a plus de justice et de morale » dans votre cause, qu'il n'y en eut jamais » dans la cause d'aucun roi, ou d'aucune fac- » tion pour faire la guerre.

. . . .

» Une monarchie constitutionnelle, c'est » l'hypocrisie sanctionnée par la loi : ses bor- » nes, ses limites, ne peuvent jamais être léga- » lement définies. C'est une lutte perpétuelle » pour le pouvoir entre des factions; c'est pour » le peuple un état de conquête ou d'ignorant » esclavage. Comme elle est héréditaire, elle est » portée aux mauvaises passions, à la faiblesse » et à l'idiotisme; elle est un composé de con- » tradictions, et engendre, comme elle a déjà » engendré en Angleterre, toutes sortes d'abus. » Elle devient le gouvernement d'une aristo- » cratie; et c'est à la fin, par le fait, la plus » détestable et la plus dégradante forme de » gouvernement qui ait jamais été inventée » pour un peuple.

. . . .

» Les dimanches matin et soir, et tous les » vendredis soir, le service peut, à juste titre, être » appelé divin, et c'est certainement le meil- » leur service théologique qui ait été encore of-

» fert à une congrégation. L'esprit de la divi-
» nité est *défendu* le dimanche matin par M.
» Carlile contre les monstruosités professées
» en son nom par les prêtres et les fanatiques!!!

Le Prompter (vigilant).

» M. et Mme Guillaume Guelphe se proposent
» encore de visiter le théâtre de *Drury-Lane*
» mardi soir! — et l'Ecole du Scandale! — Ces
» chers petits! — comme s'il n'y avait pas assez
» de scandale pour satisfaire leur cœur, dans
» leurs cercles particuliers, sans venir encore
» le chercher au théâtre : mais si Guillaume a
» réellement été trompé par ses conseillers des-
» honnêtes sur l'état et les souffrances du peu-
» ple, qu'il s'instruise par cette comédie, et
» qu'il apprenne que les *lords* et les *ladies*, *no-*
» *bles et royaux*, tous enfin peuvent mentir, non
» seulement quand il convient à leurs projets,
» mais encore par pure fantaisie.

. . . .

» Cela est encore pire, car c'est une vérité
» qui retentit, et cette vérité est un libelle.
» Maintenant quel est celui qui, après avoir lu
» ces lignes, ne se regardera pas comme près
» d'une époque où tous ses droits, tous ses inté-
» rêts seront à la merci, *non pas même d'un homme*.

» Mme Kent (*), cette femme allemande, n'au-
» ra-t-elle pas probablement un jour le pouvoir
» de renverser le jugement d'une nation? et
» qui pis est, Mlle Kent, sa petite-fille, n'aura-
» t-elle pas, selon toute probabilité, ce même
» pouvoir à un âge où le meilleur homme
» parmi nous ne pourrait pas légalement con-
» tracter une simple dette, à l'âge de dix-huit
» ans? Et ne peut-elle pas encore épouser quel-
» que lourd, flegmatique et misérable Alle-
» mand, ou un autre Saxe-Cobourg (**) qui
» influencera toutes ses opinions?

. . . .

» Assailli par le besoin, révolté par les af-
» fronts, épuisé, trahi, furieux, l'homme n'est
» plus un homme, c'est un monstre : qu'ils re-
» culent donc devant l'être surhumain qu'ils
» ont formé! Il va ravager! piller! brûler! Il
» va (comme en Irlande) se décorer de sang
» humain! »

Les derniers extraits sont tirés d'une feuille écrite avec quelque talent, et dont quatre cents

---

(*) La duchesse de Kent.

(**) Pour qui connaît réellement le caractère de ce prince, il est évident qu'on ne pourrait citer un exemple plus grossier de préjugé et d'injustice.

exemplaires étaient vendus par semaine dans la cité de Coventry que je représentais, et au moment où j'écris il se vend par semaine soixante-dix mille exemplaires de ces publications non autorisées.

Elles sont vendues en opposition à la loi; — elles sont, par conséquent, écrites contre la loi. Elles sont vendues en dépit des classes riches; elles sont, par conséquent, écrites en haine des classes riches.

Comment pouvez-vous espérer maintenir la paix et l'harmonie dans la communauté, lorsque vous divisez en deux le fleuve de l'instruction; repoussant l'ouvrier de cette branche que vous amenez au propriétaire, en cachant au propriétaire cette autre branche à laquelle puisent les ouvriers (*)?

Soyez assurés que, s'il y a quelque chose qui puisse prévenir une convulsion violente chez

(*) Si vous avez une lourde taxe, cette lourde taxe est éludée, et la presse se compose de deux extrêmes; si vous avez une taxe modérée, en diminuant les avantages de la désobéissance à la loi, vous assurez l'exécution de cette loi, et vous avez une presse qui s'adresse à la classe moyenne, et par conséquent prend un terme moyen, unissant, au lieu de les diviser, les deux classes les plus éloignées.

nos voisins, c'est ce bas prix des journaux qui permet à toutes les doctrines de pénétrer dans toutes les demeures.

S'il y a quelque chose qui puisse amener une collision parmi nous, c'est cette ligne de démarcation qui existe entre le journal à quatorze sous qui arrive sur la table du noble pair, et le journal à huit sous qui pénètre dans la chambre de l'ouvrier.

Il y a encore un autre avantage dans le systême français : en faisant de l'intelligence le principe gouvernant de la France, vous mettez en action un pouvoir qui, par sa nature, prépare continuellement les voies de l'avenir. — En faisant de la richesse le principe gouvernant de l'Angleterre, vous mettez en action un pouvoir qui ne s'adresse jamais qu'au moment présent.

Le premier enfant à qui l'on demanderait de considérer l'état présent de l'Angleterre et de mettre le doigt sur le point noir qui présage la tempête, s'arrêterait à ce nuage qui, quoique peu visible encore, est l'indicateur de la lutte entre le petit nombre de ceux qui possèdent beaucoup, et la grande masse de ceux qui ne possèdent rien.

Je ne demande pas s'il est meilleur pour une nation, que sa propriété soit ainsi distri-

buée, mais je dis seulement : S'il est meilleur que telle soit la disposition de la propriété, il est surtout important que toutes les classes, que la classe qui est pauvre aussi bien que la classe qui est riche, soient instruites de ces vérités. Si un tel état de choses doit être continué, il ne peut être continué qu'en faisant généralement connaître la preuve de ses avantages. Si un tel état de choses doit être changé, il ne peut être changé avec sécurité qu'en entretenant une constante communication entre les vues et les sentimens de chaque classe.

C'est là la différence qui existe entre le passé et le présent. Dans le passé vous gardiez les peuples dans l'ignorance et la faiblesse; d'abord ils s'intéressaient peu à leur condition; en second lieu, il vous était très-indifférent qu'ils le fissent; mais vous leur avez donné maintenant intelligence et pouvoir : il vous faut par conséquent, ou les rendre contens de leur condition, ou arriver graduellement, par un fréquent échange d'opinions, à un moyen sûr et tranquille de changer cette position.

Que vos journaux s'adressent à la grande masse de la nation, et ils adopteront et formeront jusqu'à un certain point l'opinion de la grande masse de la nation. Le gouvernement

tout conséquemment se soumettra au pilote qui sera là pour lui montrer la voie.

Là où il y a tendance vers une opinion générale, il ne peut pas arriver de convulsion générale; mais conservez les opinions tranchées; laissez le riche penser d'une façon et le pauvre d'une autre, et je vous défie de prévenir une guerre entre le riche et le pauvre.

Si je dis que la presse journalière de France enferme plus de l'intelligence de la France que la presse journalière de l'Angleterre n'enferme de l'intelligence de l'Angleterre; si je dis que les différences d'opinion parmi les feuilles qui circulent dans notre pays, sont plus marquées et plus dangereuses que celles qui apparaissent dans différens journaux en circulation de l'autre côté du détroit, je suis loin néanmoins de vouloir avancer que le journalisme français est un modèle de sagesse et de modération. Vous ne pouvez pas faire que la presse française soit ce que la nation française n'est pas. De même que l'une est vive, passionnée, légère dans ses jugemens, et peu fixe dans ses idées, de même l'autre ne sera ni sage, ni mesurée dans ses expressions. Mais notez bien cette conséquence de l'état de la presse française: comme elle forme un tout et s'adresse à la

nation française en masse, toute fraction de ce tout, plaidant en faveur d'une certaine classe, d'une opinion particulière, est d'autant moins influente qu'elle est plus violente, tandis que l'ensemble de la presse, considéré comme moteur politique, est d'autant plus puissant qu'il est plus modéré.

C'est ici un fait qui n'a pas besoin d'argumens en sa faveur. La plus modérée des feuilles libérales est le *Constitutionnel* : les abonnés du *Constitutionnel* sont, dans les départemens, de 8,300 ; à Paris, de 3,500 : près du double du nombre de ceux d'aucune autre feuille libérale.

Le *Temps*, par exemple, n'a que 4,000 abonnés dans les départemens, et 1,200 dans Paris.

La *Gazette de France* est la plus modérée des feuilles royalistes : la *Gazette* compte 6,700 abonnés dans les départemens, et 2,000 dans Paris, et la *Quotidienne*, seulement 3,700 dans les départemens, et 1,000 à Paris.

Le *National* est le plus modéré des journaux républicains, et il a 2,700 abonnés dans les départemens, et 1,000 à Paris, tandis que la *Tribune* n'a que 850 abonnés dans les départemens, et 800 à Paris.

Ainsi, les organes modérés des trois opinions, libérale, royaliste et républicaine, ont

à peu près le double du nombre de souscripteurs possédés par leurs compétiteurs moins modérés.

Voilà pour ma première assertion; quant à la seconde, que la presse française sera d'autant plus puissante qu'elle sera plus modérée, elle se ramène à celle-ci : que la presse en France, considérée comme moteur politique, ne sera très-puissante qu'à la condition d'être très-modérée.

Voyons jusqu'à quel point est vraie cette proposition qui, il faut en convenir, renferme les plus importantes conséquences.

La presse française s'adresse à la nation entière, c'est-à-dire à toutes les classes qui peuvent lire ou avoir une opinion dans la nation.

Supposons maintenant qu'elle ait en vue un objet donné, — soit le renversement d'une dynastie ou d'un ministère : pour parvenir à être puissante, elle doit faire tous ses efforts pour réunir, en faveur de cet objet, les diverses classes auxquelles elle s'adresse.

Mais pour que la presse, comme un seul homme, effectue ce mouvement unique, il faut que chaque partie de la presse, dont l'esprit s'adresse à une certaine classe, fasse des concessions aux autres. Plus larges seront les con-

cessions faites par chaque parti, plus uni et plus ferme deviendra l'ensemble de la presse; et c'est alors que la presse est le plus unie, qu'elle est le plus puissante. Mais qu'est-ce que la modération ? le moyen terme entre des opinions divergentes. — En proportion du nombre des opinions qu'elle illumine, brille la modération de la presse; et en proportion du nombre des opinions qu'elle enferme, s'étend la puissance de la presse : la puissance de la presse et la modération de la presse ne sont donc qu'une seule et même chose, quand la presse s'adresse aux lecteurs de toutes les classes du peuple.

En supposant que la presse, en raison de l'élévation de son prix ou de toute autre cause, ne s'adresse qu'à une seule classe, elle n'aura aucun besoin d'être modérée : si elle s'adresse à deux classes, elle aura seulement besoin de concilier ces deux classes, et ainsi de suite. Plus nombreuses, par conséquent, seront les classes auxquelles la presse s'adressera, plus grande la certitude que la presse sera forcée d'unir la modération au pouvoir.

Voilà ce que j'admire dans la presse de France.

Puissante seulement quand elle est modérée, elle n'est dangereuse qu'à un gouvernement qui ne l'est pas.

La presse était surtout puissante en France, sous le ministère de M. de Polignac. C'était alors que toutes les nuances d'opinions libérales étaient fondues en une seule couleur, et c'est cette union qui rendit l'accent libéral qu'elle avait pris si calme et si puissant. La révolution détruisit le pouvoir de la presse, parce qu'elle détruisit son unité et sa modération, et brisa en fractions de républicanisme et de royalisme, l'expression générale des sentimens et des opinions libérales.

Plus la presse devient violente, plus elle se subdivise en fractions et s'affaiblit; plus le gouvernement devient violent, plus il réunit et rapproche la presse et la rend puissante. De là la folie d'un systême de répression et de persécution, folie criminelle à laquelle je regrette de voir le gouvernement de Louis-Philippe s'abandonner si grossièrement.

Nous pouvons voir par le tableau suivant jusqu'à quel point a été poussé ce malheureux systême.

NOMS des JOURNAUX POURSUIVIS.	Nombre de procès.	Nombre de condamnations	DURÉE de l'emprisonnement.			AMENDES, INTÉRÊT et PRINCIPAL par approximation.	
			Années.	Mois.	Jours.	fr.	c.
La Tribune.	86	17	14	2	»	84,474	62
La Révolution.	32	11	9	3	15	41,469	»
La Quotidienne.	17	12	1	10	15	23,637	61
La Gazette de France.	18	8	1	9	»	24,013	12
Le National.	12	1	»	1	»	6,175	»
Le Charivari.	1	1	»	1	»	6,175	»
La Caricature.	7	4	1	1	»	5,528	»
Le Corsaire.	2	2	1	»	»	2,420	»
Le Courrier Français.	1	1	»	1	»	250	»
Le J. du Commerce.	1	»	»	»	»	»	»
Messager des Chamb.	2	»	»	»	»	»	»
Le Temps.	1	»	»	»	»	»	»
Différentes petites publications.	127	48	10	10	»	50,842	[illegible]
Sociétés.	65	21	15	3	»	25,066	[illegible]
Particuliers.	39	17	9	8	»	33,505	»
TOTAUX.	411	143	65	49	30	201,555	55

Extrait du Journal du Commerce.

Je suis tout-à-fait convaincu qu'il n'y a pas une de ces poursuites qui n'ait eu l'effet que j'ai décrit, c'est-à-dire de rendre la presse plus puissante contre le gouvernement qui les a intentées, en la réunissant contre lui.

En réalité un gouvernement, dans la situa-

tion du gouvernement français, lorsqu'il persécute la presse parce qu'elle est violente, finit par donner lui-même l'exemple de cette violence qu'il a commencé par réprimer.

Les partis attaqués deviennent plus modérés par la nécessité de leur union ; le parti attaquant plus désespéré, par la connaissance du danger.

Les persécutions de la Restauration coalisèrent, comme j'ai déjà eu occasion de le dire, les bonapartistes et les patriotes, et ce fut cette coalition qui renversa les Bourbons. Les persécutions du juste-milieu tendent à unir les carlistes et les républicains, et c'est le meilleur moyen de renverser Louis-Philippe (*).

(*) Voyez l'appendice pour les différens faits qui se rattachent à la presse française.

Religion.

IV.

Puissance d'une opinion renforcée par l'habitude. — Le Roi très-chrétien. — Etat de la religion en France. — Le *Génie du Christianisme*, de Châteaubriand.

Il y a peu de choses plus difficiles à établir, que la force réelle d'une opinion soutenue par une longue habitude.

L'ombre se prolonge si longue à la surface, lorsque les objets sont déjà hors de portée, la sensation d'une impression continue si long-temps, après que la cause en a cessé, que nous sommes toujours disposés à nous tromper et à regarder comme vivifié par la conviction et par la foi, ce qui ne se maintient plus que par l'accomplissement d'une coutume indifférente. C'est là

l'erreur qui prévaut malheureusement dans toutes les révolutions, et qui porte les animosités à résister là où il n'y a plus rien à gagner que par la concession.

C'est là l'erreur dont les hommes d'état se rendent trop souvent coupables, et dans laquelle tombent presqu'infailliblement tous les voyageurs ou observateurs superficiels.

C'est là l'erreur qui a produit tant de ces contradictions qui nous choquent presqu'à chaque page de l'histoire, et qui nous fait voir réunies ensemble des choses qui nous paraissent tout-à-fait incompatibles.

Supposons que nous soyons transportés à deux mille ans du siècle de Louis XV, et qu'un livre de voyage, l'œuvre de quelque Hérodote du XVIIIe siècle, qui aurait visité la cour de France, tombât entre nos mains. Ce monarque (Louis XV), dirait-il, est appelé le roi très-chrétien. La religion du Christ condamne comme péchés mortels les crimes de fornication et d'adultère ; le roi très-chrétien, cependant, vit publiquement avec une prostituée, et emploie l'argent qu'il reçoit de ses sujets très-chrétiens, à entretenir une immense maison de séduction qu'il peuple de leurs plus belles filles très-chrétiennes.

Que diriez-vous en lisant cette page? — Bah! ce roi pouvait s'appeler très-chrétien, et ses peuples pouvaient bien aussi s'appeler très-chrétiens, si cela leur plaisait; mais, après tout, la piété de tous ces très-chrétiens ne consistait que dans la mascarade de leur dénomination. Un moment, et tournons, s'il vous plaît, le feuillet de notre chroniqueur. Que dirons-nous si nous y lisons que le roi que nous venons de décrire, vivant dans la plus grande pompe, et exerçant sur ses peuples un pouvoir absolu, chaque année, pour accomplir un des imposans devoirs du christianisme, descend de son trône et vient, de ses mains royales, laver les pieds d'un certain nombre de mendians qu'on lui amène de la rue pour l'accomplissement de cette pieuse solennité?

« Quel est, diriez-vous, le souverain qui, accoutumé à la pompe, au luxe, à la souveraine puissance, voudrait descendre de son trône pour accomplir d'une manière aussi humiliante un devoir aussi repoussant, s'il ne lui était pas impérieusement commandé par la conscience ou par la croyance des peuples qu'il gouverne? Le roi très-chrétien devait être, après tout, véritablement très-chrétien. »

Mais la question n'en resterait pas là : une

foule d'érudits commentateurs s'élèveraient bientôt pour démontrer qu'il ne pouvait pas en être ainsi, que les choses ne pouvaient pas s'être passées comme elles étaient écrites, qu'il devait y avoir une erreur de l'un ou de l'autre côté.

Les uns diraient : « Tout cela n'est qu'une fable inventée à plaisir »; les autres prouveraient, d'une manière irréfragable, qu'une partie aurait été ajoutée par une main étrangère, et malheur alors au critique humble et consciencieux qui se hasarderait à dire, à voix basse, que des faits contradictoires ne sont pas toujours incompatibles; que le *Parc-aux-Cerfs* pouvait être une peinture des mœurs de l'époque présente, et la pieuse ablution des mendians, l'ombre des mœurs d'une époque reculée.

Je me rappelle que, lorsque M. de Ségur revint de son ambassade de Saint-Pétersbourg, il fut tout étonné du ton d'égalité et de familiarité qu'avait pris tout à coup le peuple français. « Il n'y avait que peu de mois, dit-il, qu'aucun peuple n'était au monde plus obséquieux et plus servile envers ses supérieurs. » Oui, il y avait un changement *subit* dans les mœurs, parce qu'il y avait eu un changement *graduel* dans les idées.

Il est important d'avoir devant nous de pareils exemples, sans lesquels, confondant continuellement les causes et les effets, nous condamnons une pauvre époque, pour des événemens dont la juste responsabilité devrait porter sur des années depuis long-temps écoulées.

Du temps de la révolution de 1789, je doute fort qu'il n'y eût pas en France beaucoup moins de réelle religion qu'il n'y en a même au moment où j'écris, quoiqu'il y eût sans doute beaucoup plus de cette espèce de religion qui figure sur les tableaux statistiques, de cette espèce de religion qui, n'étant ni sentie ni approfondie, ne repose plus que sur l'ignorance, la crédulité aveugle et la soumission à une coutume traditionnelle.

A l'époque de la révolution, les hautes classes étaient sceptiques, les classes moyennes indifférentes, et les dernières superstitieuses.

Le plus grand mal qui résulte d'une préoccupation violente et qui repousse toute réflexion, c'est la violente réaction qui survient lorsque le doute s'insinue à la place de la foi.

Je dis *le doute*, mais les peuples ignorans doutent rarement; un jour, pleins d'une croyance aveugle, ils persécutent le lendemain aussi aveuglément pour cette croyance. Voilà pourquoi

les masses sont encore continuellement dans les extrêmes, ainsi qu'étaient tous les hommes dans les temps barbares.

Que personne donc ne vienne soutenir l'ignorance, sous prétexte qu'elle est favorable aux croyances religieuses! Si elle est favorable aux croyances religieuses, ne l'est-elle pas également, hélas! aux réactions irréligieuses. Ce qu'elle favorise en effet, c'est le fanatisme de toutes les espèces, le fanatisme de la foi comme le fanatisme de l'infidélité. La populace de septembre, massacrant les prêtres, fait un digne pendant à la populace de la Saint-Barthélemy massacrant par l'ordre des prêtres. Rappelons-nous que, tant que les classes inférieures seront plus mal instruites que les classes supérieures, tout sentiment, qu'il soit politique ou religieux, à mesure qu'il descendra l'échelle sociale, deviendra de plus en plus violent, de plus en plus exalté. Ainsi ce qui est indifférence religieuse pour une classe (les disciples de Diderot, de Voltaire et d'Helvétius), devient persécution irréligieuse en arrivant à cette populace devant qui Marat apparaît comme un martyr (*).

(*) Combien le philosophe de Ferney eût été dégoûté de voir toutes les anciennes cruautés de la religion, renouvelées

Mais ce n'est pas de cette bande de réformateurs brutaux que les humbles serviteurs du Christ avaient à craindre pour leur belle croyance.

Les peuples, qui avaient prêté l'oreille aux saillies légères et gracieuses du ridicule et de l'esprit, se révoltèrent avec justice contre les brutales et sauvages attaques des assassins qui, avec une étonnante droiture d'intentions, substituaient la guillotine au fagot; et avec le pardon dans le cœur et la charité sur les lèvres, commettaient des actes plus atroces qu'aucun des maux qu'ils prétendaient extirper.

Ce fut sous les condamnations d'un athéisme sauvage que la religion offrit, comme ces plantes vigoureuses qui se raffermissent dans les tempêtes, l'apparence passagère du retour à la santé. Le prêtre, à cette crise douloureuse, se releva de l'avilissement dans lequel sa prospérité l'avait plongé. Au milieu de la terreur et du dévergondage du directoire, il s'éleva, du sein des Français, une voix qui leur dit que le culte de leurs pères avait été injustement sacri-

sous le malheureux nom de la philosophie; la philosophie, cependant, n'est pas plus responsable des abominations du père Duchêne, que la religion du crime de Ravaillac.

fié, que les vices du clergé ne pouvaient pas entacher la pureté de l'église; tandis que tous les hommes, ceux-là même pour qui toute différence de culte est de nulle importance religieuse, et qui pèsent un article de foi comme ils feraient un objet de commerce ou une affaire de finance, virent avec plaisir le retour à ce qu'ils appelaient la décence des superstitions religieuses, les considérant comme bien préférables à la lutte vicieuse et dénaturée, et aux sauvages désordres d'une imagination vagabonde.

C'est au milieu de ces sentimens divers et tout favorables, qu'une variété de circonstances concourut au rétablissement et à la réhabilitation de l'ancienne religion.

Mais cette religion, à sa résurrection, apparut encore couverte des fleurs sous lesquelles elle était restée ensevelie. Elle se releva, exhalant des parfums, empruntant les charmes de la philosophie élégante qui l'avait détruite. Bien différent du rude et sévère apôtre du désert, le moderne champion de la foi se leva gracieux et fier, brandissant la lance et recouvert de la panoplie chatoyante de ses adversaires, ne demandant plus la croyance comme le résultat spontané de la foi, mais la sollicitant comme le résultat d'une sérieuse méditation.

« Il ne faut plus prouver, dit-il, que le chris-
» tianisme est excellent, parce qu'il vient de
» Dieu ; mais qu'il vient de Dieu, parce qu'il est
» excellent. »

Bien plus : je ne pourrais pas demander une plus forte preuve du pouvoir de la littérature en France, que celle que l'on peut trouver dans le *Génie du Christianisme.*

Qu'est-ce que cet éloquent ouvrage? un plaidoyer devant l'académie en faveur de l'Evangile, une série d'argumens tendant à prouver que le christianisme est *d'un excellent ton* (*).

Cela peut être vrai ou n'être pas vrai ; mais pour une personne sérieusement occupée de son salut éternel, il paraîtrait un peu ridicule de lui dire qu'elle est certaine d'être sauvée par cette doctrine, parce qu'elle est favorable aux arts.

Les Français, je veux dire cette partie des Français auxquels s'adressait M. de Châteaubriand, n'étaient pas sérieusement occupés de leur salut ; ils étaient las du jargon et des cruautés de l'infidélité. Ils avaient été témoins, dans des condamnations capitales, du soutien des

---

(*) Voyez l'appendice.

consolations religieuses; et, sans se sentir intimement convaincus de la vérité de la loi divine, ils cherchaient à trouver une excuse pour y croire.

Telles étaient les circonstances dans lesquelles le jeune poète, revenant de ses voyages, introduisit la piété dans Paris sous les attraits d'une muse. Il portait ses opinions avec la grace que madame Récamier mettait à nouer sa marmotte (*), et le christianisme de l'un, comme la coiffure de l'autre, devinrent également à la mode.

(*) Mme Récamier inventa vers ce temps une coiffure qui porta son nom.

V.

Disparition de l'impiété de la République. — La religion rétablie par Bonaparte. — Doctrine des royalistes à la Restauration. — Ambition du parti-prêtre. — Les jésuites.

Et alors, toute l'impiété de la République, toute la bigoterie et la haine furibonde de l'église et de ses ministres, avaient disparu.

Je dois, dit M. de Montlosier, dire que je ne trouvai alors nulle part l'esprit irréligieux systématique que j'avais vu avant 1789; je trouvai encore moins l'esprit irréligieux haineux, incendiaire, qui s'était produit depuis, et qui avait particulièrement dominé l'âge de la révolution. Un petit nombre de prêtres, sauvés comme à la nage des dernières tempêtes, d'autres récemment revenus des contrées étrangères : tout cela obtenait, non-seulement l'es-

time, mais le respect. Il n'y avait pas jusqu'à l'impiété elle-même, qui, honteuse de ses excès passés, ne supportât franchement les prêtres ou ne les accueillît.

Mais quoique l'église catholique se fût relevée, le prêtre catholique n'avait encore ni existence civile, ni importance dans le monde.

Bonaparte, en rétablissant la religion, ne donna aucun pouvoir à ses ministres; et c'est là la grande différence qui existe entre l'Empire et la Restauration.

Le premier dit : Une sainte croyance ne doit pas être imposée par les turpitudes de démagogues enivrés; la seconde : une grande nation doit être gouvernée par la police monacale des prêtres. Napoléon était pour maintenir une institution, grande par sa morale et par sa politique, dans l'intérêt du gouvernement, en général. Les Bourbons étaient pour maintenir une bande de défenseurs éprouvés, de partisans dévoués, dans l'intérêt de leur gouvernement, en particulier.

Telle fut la doctrine des royalistes, en 1814 et 1815; et voyez! l'église qui, comme un corps qui périt par la surabondance du sang, était tombée, sous l'ancien régime, victime de ses richesses et de sa puissance; qui avait repris

une nouvelle vigueur par les persécutions de la République; qui s'était soutenue avec dignité sous la protection décente de l'Empire, fut encore renversée une seconde fois par le favoritisme de la Restauration.

Pour comprendre les changemens violens qui se succédèrent si rapidement, et comprendre comment l'église, qui était graduellement montée en vogue sous l'Empire, devint si généralement et si amèrement détestée sous la Restauration, il est important d'avoir les faits bien présens à la mémoire.

Sous l'Empire, la religion chercha, pour s'élever, à flatter les goûts dominans du peuple français; sous la Restauration, elle voulut parvenir aux mêmes fins, en les détruisant.

Sous l'Empire, la religion tenait à l'état, mais ses ministres restaient uniquement attachés à la religion; sous la Restauration, au contraire, la religion et les ministres de la religion furent confondus; et comme l'une était jugée nécessaire au peuple, les autres étaient consultés par le gouvernement.

Changer la nature, contrarier les habitudes, étouffer les souvenirs du peuple français, telle était la douce ambition du *parti-prêtre*, qui, proscrivant la danse et les fêtes, menaçant l'a-

cadémie, excommuniant le théâtre, et, en quelque sorte, la bourse (*), croyait pouvoir enfin changer le caractère, renverser les idées d'une époque.

Il y avait un sentiment commun entre les partisans du droit divin, et le parti qui soutenait avec tout autant de raison que les droits divins étaient les seuls droits; c'était un profond mécontentement de l'état présent des affaires. Le *parti-prêtre* alors, et le parti soi-disant royaliste, étaient réunis : celui-ci prenant l'église comme un instrument propre à ramener l'âge d'or de la royauté; l'autre faisant de la couronne un prétexte à l'ambition de l'église. Le but de cette confédération était de conserver au clergé une influence que ses doctrines, devenues chaque jour de plus en plus impopulaires, lui faisaient perdre chaque jour de plus en plus.

Il n'y avait plus que deux moyens de parvenir à ce but, car le temps de l'influence de la chaire et du confessionnal était passé; il ne restait plus, dis-je, que deux moyens d'y arri-

(*) Le clergé avait défendu même de recevoir aucun intérêt pour l'argent prêté.

ver : c'était d'élever une génération nouvelle dans des pensées qu'il était impossible de donner à celle qui existait, et de mettre aux mains des prêtres, comme employés civils du gouvernement, une autorité qu'ils ne pouvaient espérer de posséder comme ministres de la religion.

En conséquence, introduire le clergé dans la magistrature et le ministère, placer le clergé à la tête de l'instruction, tel était le plan de ceux qui voulaient renverser le peuple sous la domination des prêtres; tandis que, résister à ce plan, dut devenir tout à coup le but unique du peuple, s'il ne voulait pas que lui ou ses enfans tombassent sous la férule des prêtres. Mais aussitôt que le gouvernement voulut employer l'église dans des choses mondaines, et que l'église elle-même voulut s'engager dans les affaires du monde, ce corps catholique, qui, dès le temps de son institution, avait été le plus adroit à unir les intérêts du clergé avec les subtilités de la politique, se trouva tout à coup porté à la faveur et au pouvoir.

Je ne joindrai pas ma voix aux attaques peu généreuses dont on a trop fréquemment accablé les jésuites : ces grands, sages et profonds réformateurs qui humanisèrent la religion en

se mêlant au monde; qui, succédant aux templiers, possédaient, il est vrai, l'avarice et l'ambition de cet ordre militaire, mais qui, tout aussi fiers et rusés, ne furent ni aussi cruels, ni aussi intolérans que leurs prédécesseurs; qui, non moins aventureux que ces audacieux chevaliers, fondèrent la société du Paraguay, quand les autres désolaient l'Orient par le glaive. Le corps décrié des jésuites fut une réunion d'hommes remarquables, à qui la société doit beaucoup, et dont l'esprit de ruse et de duplicité est bien au moins aussi pardonnable que l'esprit d'ignorance et de barbarie de leurs sanguinaires contemporains. Remarquez néanmoins que cette société, à sa naissance, avait à défendre l'église contre l'épée, le pouvoir de l'esprit contre celui de la force brutale; que, pour gouverner le monarque, il lui fallut gagner l'affection des masses. Mais lorsque l'église, au lieu de lutter contre les princes, voulut s'appuyer sur leur sceptre, la politique, la conduite, les allures de l'ordre de Loyola, durent changer pour se mettre en harmonie avec le changement qui avait pris place autour de lui.

Les jésuites alors, sous la Restauration, furent ce qu'ils n'avaient jamais été auparavant.

Fiers envers le peuple, ils flattèrent la couronne, et apparaissant en tête de ce parti qui était odieux à la nation, concentrèrent sur eux seuls la haine générale (*). Et alors, au moment même où il pouvait produire le plus d'effet, apparut le fameux livre de l'abbé de la Roche-Arnault.

Ce jeune homme, fameux par son apostasie, révéla et inventa des faits qui firent éclater en un cri d'indignation, les longs et sourds murmures de l'opinion publique. Telle était la fièvre des esprits, telles étaient l'horreur et l'anxiété qu'excitait dans toutes les classes de la société cette remarquable production, que cinquante mille exemplaires en furent vendus en peu de jours. Les réglemens, les projets de cette

(*) Si l'on voulait soutenir une opinion, elle était anti-jésuitique ; s'il fallait renverser un ministère, il était jésuite ! *A bas les jésuites !* retentissait d'un bout à l'autre de la France ; et (tel est le danger d'un odieux allié) par cela seul que la monarchie soutenait les jésuites, il suffisait de soutenir la monarchie pour être appelé jésuite. Ce n'est pas tout : les jésuites et ce parti qui marchait avec eux, se trouvant ainsi détestés et attaqués, virent qu'il n'y avait pas de milieu à prendre, qu'il fallait vaincre ou périr : il n'y eut plus alors d'alternative entre les ordonnances de Louis XV et celles de Charles X.

sainte société, les noms de ses membres, tout y était sans scrupule livré à la publicité. Les colléges de Montrouge et de Saint-Acheul, ces deux fameuses institutions chargées de l'éducation des royalistes les plus pieux et les plus illustres, y virent leur systême développé, leurs intentions divulguées. Toute la France se crut victime d'une conspiration religieuse, d'un second complot de papistes. Les jésuites étaient accusés de tout, et chacun était soupçonné d'être jésuite ; ce fut bientôt à un tel point que le gouvernement (alors sous M. de Martignac), trouvant qu'il était impossible de conjurer l'orage plus long-temps, rendit une ordonnance (*) qui, prohibant toute réunion d'individus en une société non autorisée par la loi, effectua la dissolution de différens établissemens de jésuites. Mais le cri contre les jésuites, était un cri contre le clergé et tous ses partisans en général, et je ne crains pas d'être taxé d'exagération en disant que la partie la plus influente de la nation française qui, comme nous l'avons déjà vu,

(*) La loi contre les réunions à jour fixe, est applicable aux réunions religieuses; aucune religion ne peut exister en France, sans l'autorisation du gouvernement.

était plus favorable qu'hostile à l'église en 1814, l'eut alors en horreur et en exécration.

Chose étrange! depuis la révolution qui eut lieu alors, cette révolution regardée avec tant d'horreur par les pieux catholiques, cette révolution qui a fait entrer les juifs même sous la protection de l'état; depuis cette fatale révolution, la foi qu'elle devait détruire a perdu une grande partie de son impopularité, et (à l'exception d'une bacchanale qui, dans ses désordres honteux, si elle insulta la croix, avait été excitée par les fleurs de lis qui la décoraient) les doctrines du Christ ont été élevées au nom de la philosophie, et ses cérémonies respectées au nom de la religion.

VI.

Opinions d'un pays. — Erreur que commettent les étrangers. — Anecdote. — Etat actuel du christianisme en France. — Revenus du clergé français. — La religion a-t-elle gagné ou perdu par la richesse de ses ministres? — Clergé de campagne en France. — Statistique ecclésiastique. — Abnégation de soi-même dans le prêtre français. — Avantages de la pauvreté des prêtres. — Classe du clergé catholique. — L'abbé de La Mennais; *les Paroles d'un Croyant*.

En parlant des opinions d'un pays, notre premier soin devrait être d'approfondir les idées et les sentimens de ceux qui forment ce qu'on appelle l'opinion publique d'un pays.

Mais c'est encore ici un nouvel écueil pour l'étranger.

Un Anglais, visitant Paris, et voyant autant de Français qu'un Anglais en voit généralement dans cette situation, serait trop facilement amené à penser que, comme dans les visions romantiques de M. Owen, les faits de l'avenir ont déjà projeté leur ombre devant eux, et qu'il n'a qu'à attendre jusqu'au carnaval prochain pour voir Notre-Dame et Sainte-Geneviève transformées en gymnases publics.

Un Français qui jouit de quelque célébrité, me parlant l'autre jour d'un jeune homme, membre distingué de la chambre des communes, me dit (et il parlait à un nombreux auditoire) : Mais il est un grand méthodiste, n'est-ce-pas? — Non; non pas que je sache, répondis-je. — Eh bien, je vous dirai ce qui m'est arrivé avec lui. Nous parlions de religion, et je médisais de la religion catholique. Votre compatriote singulièrement poli me dit : Monsieur est donc protestant? — Non, monsieur, je ne suis pas protestant. — Vous n'êtes pas protestant, vous n'êtes pas catholique : est-ce que vous êtes mahométan ou juif? — Non, je ne suis ni protestant, ni catholique, ni mahométan, ni juif. — De quelle religion donc êtes-vous? continua votre jeune Anglais. — Monsieur, je suis de la religion de Socrate. — Eh bien! vou-

lez-vous le croire? s'écria mon Français, votre membre des communes en avait l'air tout choqué.

Maintenant cela fut dit tout haut dans un salon où étaient assemblées beaucoup de personnes que je savais être rigides et strictes catholiques, et pourtant personne ne parut choqué le moins du monde de cette publique et inopportune profession de déisme de la part de celui qui avait parlé si indécemment.

En Angleterre nous savons tous qu'une personne proférant un pareil langage, aurait non-seulement excité le dégoût, le juste dégoût avec lequel une aussi indécente déclaration d'infidélité doit être reçue dans un pays qui professe le christianisme, mais bien au-delà de tout dégoût; le sentiment excité eût été une sorte de frisson d'horreur, de superstitieuse abomination qui aurait transformé en un revenant, un vampire, une masse vivante de meurtre et d'impiété, l'individu qui se serait si ouvertement déclaré disciple de Platon. Il serait donc très-naturel, pour un Anglais, de supposer que les personnes qui écoutaient si tranquillement la profession de foi de M***, étaient toutes de son opinion.

Mais M. Stuart mentionne différentes cir-

constances de cette espèce dans les États-Unis d'Amérique, où il y a certainement bien autant de christianisme et même de fanatisme chrétien, que dans la Grande-Bretagne, mais où personne pourtant ne pense qu'il a aucun droit de blâmer et de condamner un compatriote pour avoir des convictions différentes des siennes, quelqu'atroces que ces convictions puissent lui paraître.

Cela vient dans les deux pays, en France comme en Amérique, du sentiment général d'égalité, qui est établi parmi tous les hommes, d'une égalité qui est tellement une habitude de la vie, qu'elle est devenue une habitude de la pensée, et s'est jusqu'à un certain point étendue des droits civils aux idées métaphysiques.

Mais, sans avoir égard aux exceptions isolées, dont un grand nombre doivent nécessairement tomber sous la portée des observateurs inhabiles, je crois que l'état du christianisme, en France, est assez impartialement décrit ci-dessous, tel qu'il existe dans le moment présent.

Chrétiens.	*Indifférens ou opposés au christianisme.*
1° Le Midi et l'Ouest de la France presque sans exception.	1° La grande majorité de la population métropolitaine.

2° Les hautes classes (pour nous servir de l'expression anglaise), c'est-à-dire, la haute et basse noblesse et la plus riche bourgeoisie.	2° Les hommes de lettres, les savans et l'armée.
—	—
3° La population rurale en général.	3° La petite bourgeoisie des villes.

De là il suit, d'un côté :

Que les provinces les plus marquantes de la France, en général sont chrétiennes;

Que les classes les plus riches en France sont chrétiennes; que cette partie de la population, numériquement parlant, la plus importante, est chrétienne;

De l'autre côté :

Que les villes les plus occupées des affaires politiques de la France, sont indifférentes ou opposées au christianisme;

Que les classes de la société les plus influentes, sont indifférentes ou opposées au christianisme;

Que cette partie de la population (municipale et élective), politiquement la plus importante, est indifférente ou opposée au christianisme.

Tableau des religions reconnues par l'état, et de leurs subventions (*).

		NOMBRE.	SOMME TOTALE.	REVENU par CHAQUE.
			fr.	fr.
Catholiques romains.	Archevêques et évêques.	80	1,335,000	16,937
	Membres de différens chapitres.	834	1,360,000	16,630
	Clergé paroissial, curés, vicaires, etc.	31,500	24,205,000	»
	Chapitre royal de Saint-Denis.	45	166,400	3,698
	Protestans.	547	646,000	1,181
	Juifs.	56	51,000	910

Le clergé catholique n'a plus aucun revenu en dehors de ses allocations. Durant la Restauration, il a été autorisé à recevoir des donations jusqu'à une certaine limite.

De 1820 à 1825, c'est-à-dire, durant la ferveur de cette lutte religieuse que j'ai décrite, les donations faites à l'église doublèrent ce qu'elles avaient été de 1815 à 1820. — Mais ne prenons pas l'hypocrisie politique pour le zèle religieux !

(*) Il y avait autrefois un ministre des cultes, mais ses fonctions sont maintenant réunies à celles du ministre des travaux publics.

Il y eut dans les mêmes années cinq fois autant de donations *anonymes*, faites à d'autres charitables institutions (*).

Dans une Exposition des droits, honneurs, prérogatives et priviléges de l'ancien clergé de France, l'auteur, qui était prêtre et désireux de faire revivre l'ancien ordre de choses, fait une comparaison qui, je crois, est assez juste.

« Le revenu de l'ancien clergé de France, » dit-il, s'élevait avant la révolution à 135 mil- » lions environ. Le budget de cette année » (1824) le réduit à 30 millions 50 mille francs : » la différence entre les deux époques est de » 150 millions.

» Alors, continue-t-il, avant la révolution, » le clergé de France se composait de 412,419 » individus des deux sexes ; maintenant, hélas ! » il compte à peine 40,000 prêtres et 36,000 » séminaristes, répartis dans les différentes » maisons religieuses. Ce nombre de 40,000 » est insuffisant et doit être porté à 50,000 (si » 50,000 sont suffisans, combien était exagéré » le nombre de 412,419 !) tandis qu'au lieu de

(*) Le casuel du clergé double presque toujours le montant de son revenu fixe.

» 82,580 filles dévouées à l'église, nous n'en » avons maintenant que 19,000! »

Il serait injuste de contester les faits de cet illustre écrivain, faits qu'il établit ensuite clairement, en prouvant que l'église était bien plus nombreuse et bien plus riche comme corps, qu'elle ne l'est maintenant; mais il ne prouve jamais, il ne songe pas même à prouver que la piété de l'église fût augmentée le moins du monde par le nombre de ses possessions.

Comparez le clergé de ce temps-là, lorsque Dubois était cardinal et que V. Sunot donnait pour raison de l'admission de l'évêque de Troyes, au conseil de la régence, qu'il avait couché avec toutes les femmes de la cour; lorsque le fringant petit abbé, dans sa soutane violette aux boutons jaunes, allait modestement dans une loge grillée à l'Opéra voir se damner les maudits que l'église refusait d'enterrer; comparez, dis-je, le clergé de ce temps-là, recevant ses 135 millions, avec le clergé qui reçoit aujourd'hui 30 millions: faites cette comparaison, et dites-moi si vous pensez que la religion ait perdu ou gagné à la richesse de ses ministres.

Quand un homme me dit qu'il veut que l'église soit riche, parce qu'il a un fils dans les

ordres; quand un homme me dit qu'il veut que les évêques aient 30,000 livres sterling (750,000 francs) par an, parce qu'il a un frère, ami de collége du premier ministre, qui sera certainement fait évêque; quand un homme me dit qu'il veut que le clergé soit gentilhomme (*), parce qu'il a un neveu qui est justement l'homme qu'il faut pour un curé, je lui serre la main cordialement, et je me réjouis, pour ma part, que l'état réponde à l'attente d'un garçon si honnête et si franc. Mais vraiment, quand un de vos mannequins remarque avec emphase que, quoiqu'une grande partie de sa famille soit dans l'église, s'il veut l'église riche c'est, Dieu le sait, par des considérations bien plus hautes et plus importantes, qu'il veut voir un clergé se mêlant avec l'aristocratie, et enrichi de larges possessions, uniquement parce qu'il croit qu'un clergé aristocratique et riche fait prospérer les intérêts de la religion; lorsque quelque vieux singe de la pairie me tient ce langage, une telle impudence, je l'avoue, me déconcerte, et il me reste à peine assez de présence d'esprit pour lui répondre : Voyez le clergé catholique d'Irlande, voyez les dissidens

(*) Mannequins à la face solennelle.

d'Angleterre ; voyez le pieux, l'excellent, l'exemplaire clergé de France, qui forme, sans contestation, la partie la plus respectable de la société française, et qui, s'il manque, sous un rapport, de l'intelligence du temps présent, a conservé toute la simplicité et possède plus que les vertus des âges moins éclairés.

« Les prêtres paraissent ici une très-bonne et » très-aimable sorte d'hommes ; j'ôte toujours » mon chapeau à tous ceux que je rencontre, et » ils me rendent toujours mon salut avec la » plus grande politesse et humilité.

» Ils portent, non-seulement à l'église, mais » en tout temps, une espèce de longue robe, » appelée soutane, faite d'une étoffe de laine » noire, et se coiffent de l'antique chapeau à » cornes. Vous ne pouvez pas prendre le prê- » tre, en France, pour tout autre que ce qu'il » est ; son maintien recueilli et le vêtement » simple et révéré dans lequel il apparaît, vous » fait tout d'un coup reconnaître sa profession. » Il n'en est pas de même des saints hommes » de notre pays. Dans le curé malheureux, » nous voyons souvent, c'est bien vrai, un » exemple de piété et de résignation ; mais le » caractère religieux du *clergé bénéficier* n'est » pas toujours aussi facile à reconnaître, à ses

» manières et à son apparence personnelle. Ce-
» lui-ci, tout aussi sincère, sans doute, que
» l'humble prêtre de France, se fait bien sou-
» vent admirer comme le plus aventureux ca-
» valier parmi les hardis coureurs de renards,
» le meilleur chasseur, ou le plus savant joueur
» de whist. »

Je prends cette citation d'un petit pamphlet plein de détails très-intéressans (*). Mais quant à établir une comparaison pareille à celle qu'a faite cet écrivain, telles ne sont pas mes intentions, parce qu'il n'est jamais juste de juger une partie de la société, sans la considérer dans tous ses rapports avec les autres parties de la société; ce qui serait intolérable dans les membres d'une profession, dans un pays, pourrait être tout-à-fait innocent et indifférent dans les membres de la même profession, dans un autre pays.

J'abandonnerai, par conséquent, mon lecteur à ses propres conclusions; mais ce ne sera pas, cependant, sans lui dire que le tableau du clergé rural de France, tracé par M. Cobbett, est, d'après mon expérience, tout-à-fait correct.

(*) Écrit par M. Cobbett, en juin 18....

La plus grande partie de ces saints hommes sont paysans d'origine, et nés souvent dans le village où ils exercent ensuite leur ministère. Leurs habitudes sont simples, et ils se mêlent naturellement à leurs paroissiens, dont ils comprennent les besoins, les habitudes et le langage. Ils exercent sur leurs fidèles un pouvoir qui n'est pas aussi étendu que celui des prêtres irlandais sur leur troupeau; mais un pouvoir doux et conciliateur, qui les fait aimer et respecter des villageois, aux baptêmes desquels ils président, dont ils arrangent les mariages, et dont ils pacifient les querelles.

Au presbytère, les pauvres peuvent s'acheminer avec la satisfaction d'y trouver un ami; un ami qui, sans être entièrement retranché de leur condition, ne peut avoir aucune rivalité dans leurs affaires; un ami bienveillant, qui écoute leurs plaintes, leur donne des conseils qu'ils comprennent, et leur prêche, avec un mélange de paternelle tendresse et d'amitié spirituelle, cette divine doctrine d'humilité et de résignation, qui, en dépit de l'ambition, de la vanité, trouve encore un saint écho dans le cœur de l'homme (*).

(*) Il est à regretter peut-être, qu'aux vertus qu'il pos-

Je donne ici la statistique ecclésiastique des membres du clergé catholique, composant les vingt-quatre diocèses du royaume, que j'ai tirée de documens authentiques, fournis pour l'année 1833.

Haut clergé.	Titulaires.	675
	Honoraires	446
Curés		3,241
Assistans		24,517
Vicaires.		6,989
Chapelains.		446
Aumôniers.		945
Prêtres surnuméraires, autorisés à prêcher et à confesser		439
TOTAL des prêtres en activité. . . .		38,859

---

sède, le clergé français des campagnes ne réunisse pas d'autres vertus en harmonie avec notre époque, c'est-à-dire, des vues plus élevées, des connaissances plus étendues et des principes plus applicables aux affaires et à la condition du monde. Mais avec tous leurs défauts et leurs imperfections, ces hommes forment, comme je l'ai dit, une classe dans laquelle se trouvent un grand nombre des plus utiles et des plus honorables citoyens de France. Le clergé des villes est généralement mieux instruit que celui des campagnes; il est mieux payé et sort d'une classe un peu plus élevée dans la société, mais il est loin de posséder les mêmes vertus et d'obtenir les mêmes respects.

Report.	38,859
Nombre de prêtres manquant pour le service des diocèses.	11,732
Total des prêtres jugés nécessaires par les évêques.	50,591
Prêtres en activité, dont l'âge excède soixante ans	9,755
Prêtres âgés ou infirmes, incapables de service.	1,870
Prêtres en activité, morts en 1833. . . .	1,114
Total.	12,739

ORDINATION DURANT L'ANNÉE 1833.

Prêtres.	2,059
Diacres.	1,721
Sous-diacres.	1,681
Total.	5,461

ÉLÈVES DES ÉCOLES ECCLÉSIASTIQUES.

Théologie.	7,417
Philosophie.	2,162
Dans les écoles ecclésiastiques secondaires. .	13,826
Total.	23,405

Par ce relevé, il résulte, tant du nombre de prêtres réclamés pour le service, que de la diminution du nombre (qui, en 1824, était de 36,000) des séminaristes, qu'il y a maintenant une certaine difficulté à maintenir les rangs de

ce corps si respectable, aux vertus duquel il serait honteux de ne pas rendre justice. Mais n'allons pas, d'abord, supposer que cet effet provienne de la faiblesse du salaire que reçoit le clergé. Ce salaire, tout-à-fait suffisant pour subvenir aux simples besoins d'hommes sortis, pour la plupart, de parens plus pauvres qu'eux et accoutumés à moins d'aisance, est au-delà de ce qu'ils auraient jamais pu recevoir s'ils fussent restés dans la vie privée.

S'il est devenu plus difficile de remplir les rangs du clergé, ce n'est pas parce que les récompenses pécuniaires sont insuffisantes, si tant est que des récompenses pécuniaires puissent jamais suffire; mais c'est parce que des récompenses pécuniaires ne peuvent pas seules suffire, quand elles ont à contrebalancer les goûts, les affections et les habitudes du cœur humain.

Vous me dites qu'on se pressait en foule dans les rangs de l'église, quand elle avait de riches bénéfices et évêchés à sa disposition. — Sans doute, mais n'avait-elle que de riches bénéfices et évêchés? N'avait-elle pas aussi de la pompe, du pouvoir, des places, tout ce qui flatte et corrompt notre nature? N'avait-elle pas ses courtisans et ses flatteurs? Quelle peine y avait-

il à renoncer au monde, quand cette renonciation vous gagnait tout ce qu'on estime le plus au monde? Croyez-vous que les plus saints des martyrs eux-mêmes fussent insensibles à la gloire qui les attendait en face des bêtes féroces.

En devenant prêtre français, que recevez-vous, et à quoi renoncez-vous? Vous recevez une subsistance modérée, mais honorable, et parfaitement suffisante à vos besoins et aux demandes de votre état. Mais vous renoncez aux honneurs d'une carrière littéraire ou militaire; vous vous détachez de tout ce qui anime et vivifie votre nation. Vous devez pour toujours dépouiller les sentimens du paysan, aux travaux duquel vous vous êtes soustraits, sans pouvoir également vous soustraire à ses désirs, que vos souvenirs d'enfance et vos habitudes journalières vous ramènent chaque jour plus vifs et plus ardens. Vous devez renoncer à l'espoir d'avoir jamais en propre un coin de terre, qui deviendra un champ, peut-être une ferme sous votre économe prévoyance, un champ, une ferme qui vous appartiendraient.

Et ce n'est pas là tout: du plus profond de votre cœur, il vous faut arracher cette douce et tendre passion qui vous a été donnée par la nature, et que la société, dans laquelle vous

vivez, fait briller chaque jour à vos yeux sous ses aspects les plus variés.

Pour être prêtre, vous ne devez être ni auteur, ni guerrier, ni propriétaire, ni amant, ni époux, ni père : il vous faut renoncer à tous ces titres si précieux, chez une nation à la fois affectionnée et vaine; et cela sans aucun de ces charmes qui se sont mêlés à la religion et à l'enthousiasme religieux des meilleurs et des plus sages des hommes. Personne ne vous appellera saint, ni ne vous adorera comme un prophète; personne ne couvrira votre personne de ce voile de divin mystère qui entourait autrefois les ministres de Dieu.

Vous serez aimé et respecté, mais vous serez aimé et respecté comme un homme; vous serez aimé et respecté, mais vous serez aimé et respecté comme un membre de la société; — et vous avez abjuré les plaisirs de l'homme, vous avez rejeté derrière la tombe les plaisirs de la société, vous avez fait le sacrifice de l'enthousiasme religieux au milieu de l'empire de l'indifférence religieuse.

Je le déclare hautement, un pauvre prêtre a toujours été, et sera toujours un prêtre zélé et dévoué; mais ne confondons pas les faits, ne nous figurons pas que c'est toujours la même

cause qui produit les mêmes effets, ou que la pauvreté et la pureté, qui sont fréquemment le signe d'une religion qui s'élève, ne peuvent pas quelquefois dénoter son déclin.

Les ministres d'une religion naissante ne sont pas seulement animés par le désir vulgaire de se procurer un revenu par leur vertu, de laquelle vertu dépend néanmoins tout leur revenu; mais outre ce motif vulgaire, les membres d'une religion naissante ont leur ame pleine et satisfaite d'une satisfaction plus noble et plus exquise, d'une satisfaction qu'il a été donné à l'humanité de ressentir au plus haut degré et qui procède de l'amour, de l'adoration de leurs disciples. C'est là l'impulsion donnée à leur énergie; c'est là la récompense offerte à leurs efforts, impulsion qu'aucun gouvernement ne peut donner, récompense qu'aucun bénéfice ne peut suppléer.

Mais retournez la médaille, et considérez une religion, non plus naissante, mais tombante. Ses revenus ont été diminués, nous pouvons en déguiser la cause; mais cette cause aura certainement été une diminution de notre zèle religieux. Que s'ensuit-il? Le même sentiment, qui a fait diminuer les émolumens du clergé, fait guetter et scruter ses actions. Par

la même raison que le clergé est plus mal payé, il est obligé d'être plus actif et plus pur; il est entouré, non plus d'une foule superstitieuse qui lui baise les pieds, mais d'un peuple intelligent qui le regarde en face.

Le clergé de cette religion déchue deviendra donc plus pur à mesure qu'il sera plus mal payé, et moins nombreux à mesure qu'il sera moins payé. Il diminuera donc, non pas parce qu'il sera plus mal payé, mais parce que la même cause, qui diminue son salaire, réclame de lui toute la pureté de la foi, sans lui accorder aucun des honneurs de ses apôtres.

Je diffère donc de cette opinion vulgaire, qu'il suffit que les prêtres soient pauvres et purs, pour qu'une doctrine réussisse; mais une église peut être pure et rigide dans ses préceptes, et pourtant décroître et périr. Je vous défie de me montrer, dans toute l'histoire passée et présente, l'exemple d'une église qui n'ait pas été corrompue par ses richesses, qui ne se soit écroulée, ou qui ne s'écroule en ce moment, écrasée sous le poids de ses possessions; et l'église catholique de France, cette église qui, toute réformée qu'elle est, ne peut plus se soutenir, doit dater sa ruine de temps plus reculés, alors que de ses richesses et du tour-

billon de ses vanités mondaines, s'éleva pour la première fois le nuage qui obscurcit maintenant ses autels.

J'ai fait connaître les revenus, le nombre, les qualités du clergé catholique; j'arrive maintenant à ses divisions et distinctions.

Le clergé catholique de France peut se diviser en trois classes, car la dernière révolution qui a tout modifié, n'en a pas cependant formé une quatrième:

1° Le clergé assermenté, c'est-à-dire le très-petit nombre encore existant de ceux qui votèrent la constitution de 1789;

2° Le clergé gallican, qui forme le corps le plus nombreux;

3° Le clergé ultramontain, la secte maintenant la plus populaire et la plus à la mode (*).

Parmi les plus célèbres des ultramontains, distingué par son éloquence, son zèle et son *Essai sur l'indifférence*, est l'abbé de la Mennais.

J'étais un jour assis, me dit un de mes amis, dans le bureau de l'*Avenir*, en attendant un des éditeurs de cette feuille, lorsqu'un petit

---

(*) Voyez l'appendice sous le titre *Religion*.

homme entra et vint s'asseoir en tremblotant devant le petit feu dont j'essayais, dans ma mauvaise humeur, de tirer quelque consolation. Petit, laid et mal vêtu, avec de larges lunettes vertes et un nez immense; timide, embarrassé, il n'y avait rien au premier abord de bien intéressant dans les manières et dans l'apparence de mon nouveau compagnon. Je parlai néanmoins, il parla, et à mesure qu'il parla sa voix devint de plus en plus ferme et décidée; ses traits prirent une nouvelle expression, son œil s'anima, la pensée, la souffrance, la passion comprimée transpirèrent, et toute sa personne se grandit tout à coup, sous des formes plus spirituelles et plus imposantes. Monsieur l'abbé..., dit mon ami en entrant, juste au moment où mes yeux s'étaient arrêtés sur une gravure opposée, — la gravure était le portrait de l'abbé de la Mennais, — la personne à qui j'avais parlé était l'abbé de la Mennais.

A St.-Malo, en Bretagne, naquit en 1782, de parens de la classe moyenne (armateurs de vaisseaux) Félicité-Robert de la Mennais. Ses jeunes années s'écoulèrent dans la maison d'un oncle qui vivait retiré à la campagne, et dont la large bibliothèque fournissait abondamment aux désirs du jeune écolier; tous les genres de

composition, poésie, prose, théâtre, histoire, théologie, furent alors dévorés avec une égale avidité littéraire.

Dans l'âge des passions néanmoins les livres furent mis de côté, et, pour quelques années, les folies d'un tempérament ardent précédèrent les austérités du repentir. A la fin se révèle l'homme éloquent, le prêtre de la Restauration : regardé par les uns comme un inspiré de la grace divine; par les autres, comme un hypocrite plein d'ambition mondaine, mais à qui tous accordent une habileté remarquable.

Si je me suis arrêté si long-temps sur le portrait de M. de la Mennais, ce n'est pas parce que ce personnage fut le premier champion du pape, mais parce que depuis quelques mois il a essayé de donner au christianisme de nouvelles doctrines, de souffler au catholicisme un nouvel esprit, de le façonner selon les idées de l'époque en une nouvelle forme, d'élever enfin une religion démocratique, pleine d'énergie, de vie et de passion, en face de la majesté sépulcrale de la mitre romaine.

Jamais aucun ouvrage ne fut aussi populaire que le pamphlet appelé *les Paroles d'un Croyant.*

Il est impossible de donner aucune idée du

mérite littéraire et de l'éloquence de cette production, autrement que par une citation :

« Et je fus transporté en esprit dans les temps an-
» ciens, et la terre était belle et riche et féconde, et
» ses habitans vivaient heureux, parce qu'ils vivaient
» en frères.

» Et je vis le serpent qui se glissait au milieu d'eux :
» il fixa sur plusieurs son regard puissant, et leur
» ame se troubla, et ils s'approchèrent, et le serpent
» leur parla à l'oreille.

» Et après avoir écouté les paroles du serpent, ils
» se levèrent et dirent : « Nous sommes rois! »

» Et le soleil pâlit, et la terre prit une teinte funèbre
» comme celle du linceul qui enveloppe les morts.

» Et l'on entendit un sourd murmure, une longue
» plainte, et chacun trembla dans son cœur.

» En vérité je vous le dis, ce fut comme au jour
» où l'abîme rompit ses digues, et où déborda le dé-
» luge des grandes eaux.

» La peur s'en alla de cabane en cabane, car il n'y
» avait pas encore de palais, et elle dit à chacun des
» choses secrètes qui le firent frissonner.

» Et ceux qui avaient dit : « Nous sommes rois, »
» prirent un glaive et suivirent la peur de cabane en
» cabane.

» Et il se passa là des mystères étranges. Il y eut
» des chaînes, des pleurs et du sang.

» Les hommes effrayés s'écrièrent : « Le meurtre a » reparu dans le monde; » et ce fut tout, parce que la » peur avait transi leur ame et ôté le mouvement à » leurs bras.

» Et ils se laissèrent charger de fers, eux et leurs » femmes et leurs enfans; et ceux qui avaient dit : « Nous sommes des rois », creusèrent comme une » grande caverne, et ils y enfermèrent toute la race » humaine, ainsi qu'on enferme des animaux dans » une étable.

» Et la tempête chassait les nuages, et le tonnerre » grondait, et j'entendis une voix qui disait : « Le ser- » pent a vaincu une seconde fois, mais pas pour tou- » jours. »

» Après cela je n'entendis plus que des voix con- » fuses, des rires, des sanglots, des blasphêmes.

» Et je compris qu'il devait y avoir un règne de » Satan avant le règne de Dieu, et je pleurai et j'es- » pérai.

» Et la vision que je vis était vraie, car le règne de » Satan s'est accompli, et le règne de Dieu s'accom- » plira aussi; et ceux qui ont dit : « Nous sommes rois », » seront à leur tour renfermés dans la caverne avec » le serpent, et la race humaine en sortira; et ce sera » pour elle comme une autre naissance, comme le » passage de la mort à la vie. Ainsi soit-il. »

Jamais aucun ouvrage ne fut aussi populaire

en France. Et pourquoi ? M. de la Mennais a essayé de faire la religion catholique de France, ce qu'il a trouvé qu'était la société de France. Il a essayé de la nourrir de la sève qui s'était insinuée dans tous les sentimens, toutes les opinions, toutes les institutions. Il a essayé de donner à sa croyance, cet esprit d'égalité qu'il a trouvé partout, mais qui est sorti d'où ? d'une égalité de position, combinée en grande partie avec une égalité de possession.

La religion, qui enseigne l'obéissance aux grands de la terre, s'est efforcée de se plier aux lois qui ont chassé ces grands de la France, et nous trouvons un ministre catholique arborant un drapeau républicain, aux yeux d'une église dont le grand prêtre est en ce moment supporté par les baïonnettes des rois.

Si quelques chrétiens blâment ce projet, qu'ils détournent la face de son exécution.

Loin de moi d'applaudir aux sauvages rêveries de l'imagination mystique de M. de la Mennais, exécré là comme un apostat, adoré là comme un apôtre ! C'est à ceux qui léchaient hier les pieds de l'autorité royale, d'exciter aujourd'hui les extravagantes rêveries, de se prêter aux désirs ignares, aux passions révoltantes de la démocratie.

UNE VISION.

1. Il y avait une vaste plaine, une de ces plaines que les prophètes modernes ont vues dans leurs rêves.

2. Et autour de cette plaine s'élevaient sept trônes, et autour de ces trônes, se tenaient les grands et les puissans de la terre.

3. Et près d'eux étaient placées de larges cornes, contenant toutes choses belles et luxurieuses, qui ont été appelées les vanités du monde.

4. Et à tout moment, les figures placées sur ces trônes, tenant des épées dans leurs mains, et portant des couronnes sur leurs têtes, puisaient dans les vases et donnaient à ceux qui se tenaient près d'eux.

5. Et la foule se pressait autour des trônes pour partager ces dons.

6. Et du milieu de la plaine, on pouvait entendre un murmure profond et étouffé qui sortait de la foule, et qui disait : « Il devrait y avoir un changement dans tout ceci. »

7. Et à côté de l'un des trônes, vous auriez pu voir un petit homme, à l'œil brillant, qui portait sa tête comme si elle eût été un Saint-Sacrement, et qui, en marchant, levait les pieds bien haut dans l'air.

8. Et il cria à la foule qui était près de lui : « Pourquoi murmurez-vous? »

9. Et la foule repartit : « Nous murmurons, parce

qu'il y a des gardes qui nous tiennent éloignés de ces trônes, où nos cris devraient être entendus. »

10. Et le petit homme dit : Ces gardes sont celles de César, et le Seigneur a dit : « Laissez à César ce qui appartient à César. » Pourquoi murmurez-vous?

11. Et la foule répondit : « Les monarques qui sont assis sur ces trônes éloignés, disent qu'ils sont nos maîtres, et nous voulons leur dire comment ils peuvent nous gouverner et nous rendre heureux. »

12. Et le petit homme dit : Couvrez votre face et étouffez votre voix; car le Seigneur a dit : « Votre bonheur n'est pas de ce monde; et vous devez obéir aveuglément à ceux que Dieu, votre Dieu même a placés au-dessus de vous. »

13. Et las! voilà que le ciel s'obscurcit tout à coup et que l'on entendit se déployer avec fracas les ailes de la tempête.

14. Et lorsque le soleil reparut, six des trônes tremblaient encore, et il y avait de la peur sur la face des légions qui les gardaient avec la lance et le bouclier.

15. Et le septième trône, le trône près duquel s'était tenu le petit homme, était renversé de fond en comble, et tous ses gardes et ses parasites s'en étaient allés.

16. Mais à l'endroit où s'était montré ce trône, il y avait un autre trône, et le peuple en approchait.

17. Et le roi qui était assis sur le nouveau trône

tenait dans sa main une branche d'olivier, comme le roi de l'ancien trône avait tenu dans la sienne une épée; mais les peuples étaient plus près du nouveau roi et du nouveau trône qu'ils ne l'avaient été de l'ancien roi et de l'ancien trône; et les rois et les trônes se montrent avec le plus d'avantage à une grande distance.

18. Aussi les peuples commençaient à murmurer plus haut qu'auparavant; en élevant la voix ils crièrent:

19. Le Seigneur a détruit un trône par la tempête, et l'homme en a bâti un nouveau; ne détruirons-nous pas aussi celui-ci?

20. Et, chose étrange à concevoir, le petit homme qui ne voulait pas laisser les peuples approcher de l'ancien trône, parce que c'était le trône de César, s'écriait maintenant et disait:

21. « Peuples, le Seigneur a bouleversé un trône, » béni soit le Seigneur! »

22. « Peuples, les trônes que vous voyez sont les » trônes de César; et le Seigneur a dit: Renversez les » trônes de César; béni soit le Seigneur! »

23. Et le peuple qui avait d'abord appelé le petit homme un fou, appela alors le petit homme un prophète.

24. Et des vases qui avaient été renversés, ils puisaient à pleines mains, non de l'or, de l'argent ou des pierres précieuses, mais des actions de graces, des hymnes

de louanges, et ils les répandaient sur la tête du petit homme.

25. Et le petit homme, gorgé des vanités du monde, s'écrioit et disait :

« Je suis l'homme de Dieu! »

Protestantisme.

VII.

Les protestans français. — Population protestante.. — Subvention de l'état à la religion protestante. — Institution d'utilité publique. — Eglises protestantes. — L'église calviniste. — Nomination du clergé. — Soin des pauvres. — L'église luthérienne. — Mariages mixtes. — Education. — Protestans dissidens. — Conférences annuelles. — Pasteurs catholiques et protestans (*).

Les protestans français se divisent en calvi-

(*) Je me plais à reconnaître ici, que je suis redevable à l'éloquent et excellent M. Cockerell, de la plus grande partie des faits contenus dans ce chapitre.

nistes et luthériens (*), mais les calvinistes professent peu des doctrines de Calvin, et les luthériens peu des doctrines de Luther.

La confession de l'ancienne église réformée de France a perdu sa force (**), et ni promesse ni profession de foi, quant à ses dogmes, n'est exigée du ministre à son ordination. Il y a même si peu de différences qui divisent les diverses communautés protestantes, qu'il est généralement convenu de couvrir toutes les différences sous la dénomination commune, adoptée en Allemagne, *d'église évangélique ;* et quoique différentes formes administratives s'opposent encore à cette union, il n'est pas inusité de voir des luthériens prêcher dans des églises calvinistes, et des calvinistes dans des églises luthériennes. Il y a même des exemples de ce qu'on appelle des *églises mixtes*, où un seul pasteur préside aux deux communions, tandis que la sainte table est alternativement servie avec le pain ou avec l'hostie.

(*) Les luthériens sont presque tous en Alsace, les calvinistes sont répandus par toute la France.

(**) On ne trouverait pas dix prêtres, dit M. Cockerell, pour la signer.

POPULATION.

On peut compter un peu plus d'un million de protestans, quoique ce soit là le chiffre fourni officiellement, et il y a lieu de croire qu'ils vont en augmentant. Mais quoiqu'ils aient été pendus en réalité en 1762, et en effigie en 1767, la persécution n'a pas produit tous ses effets directs, et ils sont encore moins nombreux que lors de l'édit de Nantes.

SALAIRE ET SUBVENTION DE L'ETAT.

La subvention de l'état à la religion protestante est toujours votée sans opposition.

Le salaire du ministre est de 1,200, 1,500 ou 2,000 francs, selon la population de sa résidence; à Paris il est de 3,000 francs. Au-delà de cette somme il n'y a pas de demande légale pour aucune des fonctions que le prêtre est appelé à remplir. Tous les actes et extraits du registre consistorial sont délivrés gratis. Le corps de l'édifice religieux est maintenu par l'état, mais le service est défrayé quelquefois par des fonds légués à une église en particulier, plus généralement par des souscriptions.

Dans les arrondissemens ruraux, un presbytère est généralement donné par la commune;

dans les grandes villes, le département ou la ville votent communément une subvention pour frais de logement; et un subside additionnel, d'une somme à peu près égale, est accordé par le budget.

Il n'y a pas de pension de retraite spécialement allouée au prêtre, que l'âge ou les infirmités empêchent de continuer ses fonctions; mais, dans ce cas, il lui est permis d'avoir un suffragant qui est payé tantôt par le curé, tantôt par le consistoire et quelquefois, mais rarement, par l'état.

Il existe à Bordeaux une société de prêtres protestans, qui s'engagent mutuellement à secourir les veuves et les orphelins de leur église, et depuis la révolution de juillet, elle a été autorisée, sous le titre *d'institution d'utilité publique*, à recevoir des legs.

ÉGLISES.

Les églises sont entretenues, soit par le gouvernement, soit par les villes ou les communes, soit enfin par les communautés religieuses elles-mêmes (*); mais dans ce dernier cas,

(*) Elles sont quelquefois louées, quelquefois prêtées.

une certaine somme est allouée par l'état ou par le département. Les églises sont quelquefois louées, quelquefois prêtées, mais le plus grand nombre des congrégations n'ont pas de lieu d'adoration; offrant leurs prières en plein air ou dans quelque grange ou hangar, selon la saison.

En aucune manière les siéges ne sont loués; chaque place est ouverte au premier occupant.

Dans beaucoup d'endroits, l'église protestante est une ancienne église catholique, abandonnée par la ville comme n'étant plus utile à sa première destination.

L'Oratoire de Paris est une église de cette espèce, et fut donnée aux protestans en remplacement de Saint-Thomas du Louvre, démolie pour agrandir la place du Carrousel.

Ce fut un grand sacrifice, car le gouvernement avait fait de cette église (l'Oratoire) un dépôt pour les décorations de l'Opéra!

Il y a peu, très-peu d'endroits de l'Alsace, où, comme dans beaucoup d'endroits de la Prusse, le même bâtiment est consacré aux deux services, catholique et protestant, mais cela serait tout-à-fait impossible dans la plus grande partie de la France.

DIVISIONS ET GOUVERNEMENT DE L'ÉGLISE CALVINISTE.

L'église calviniste est divisée en églises consistoriales et sections. L'église consistoriale a un chef-lieu où siègent les anciens qui, avec les pasteurs, forment un consistoire.

Le président du consistoire est toujours le plus ancien des pasteurs de la circonscription consistoriale.

Les sections sont les églises situées à une certaine distance du chef-lieu.

La loi n'a encore autorisé que les synodes provinciales, composées de députés d'un certain nombre de consistoires. Elle n'a pas encore rétabli l'ancienne synode générale de l'église française réformée; mais les synodes provinciales n'ont même jamais été assemblées.

De là il résulte que l'église calviniste de France n'a ni centre, ni tête, et que chaque consistoire est en lui-même absolu et indépendant.

Dans les districts ruraux même, les différens pasteurs vivent si éloignés les uns des autres, qu'un consistoire est rarement formé, et par conséquent, dans ce cas, les pasteurs mêmes ne sont responsables devant aucune autorité supérieure.

Les sections font quelquefois une sorte de consistoire subordonné, non reconnu par la loi, mais établi parmi elles. Les personnes qui les composent, tantôt sous le titre d'anciens, tantôt sous celui de diacres, font partie du consistoire central et particulier (*).

NOMINATIONS.

Le clergé est à la nomination des consistoires, à la majorité absolue des votes pris au scrutin secret, et la nomination est ensuite confirmée par le roi. Mais dans les sections importantes, le consistoire subordonné de ces sections désigne un choix au consistoire général.

SOINS DES PAUVRES.

Dans les districts principaux, il y a en dehors du consistoire, et au-dessous de lui, un corps plus ou moins nombreux, composé de diacres et présidé par les pasteurs, entièrement occupé du soin des pauvres.

Le *diaconat* de Paris se compose de quarante ou cinquante individus, et renferme cinq ou six médecins.

(*) La pratique de ces usages dépend nécessairement des localités.

L'administration de cette institution est excellente; il y a une assemblée générale chaque mois, et un comité chaque semaine; les pasteurs président les deux réunions.

Les comités reçoivent, interrogent et secourent les pauvres; mais, à moins qu'ils ne soient bien connus, aucun secours ne leur est accordé avant qu'une visite domiciliaire n'ait constaté leurs besoins.

DIVISION ET GOUVERNEMENT DE L'ÉGLISE LUTHÉRIENNE.

L'organisation de cette partie de l'église protestante qui professe la confession d'Ausbourg, diffère un peu de celle des calvinistes que je viens de décrire.

Elle a :

1° Un consistoire général,
2° Un directoire,
3° Une inspection,
4° Un consistoire.

Le consistoire général n'a guère qu'une autorité de nom et de forme. Le directoire seul a l'autorité réelle, et cette autorité n'est que rarement contestée par les consistoires et les pasteurs.

Il y a plus d'ordre et de régularité dans les

arrangemens des communautés luthériennes, plus d'indépendance dans les arrangemens des communautés calvinistes.

Les avantages dont jouissent les partisans de Luther, sont dus en partie à ce que ce corps est moins disséminé à travers le pays, tandis que, parmi les calvinistes, au contraire, il n'est pas rare de trouver un pasteur prêchant dans cinq ou six églises, éloignées les unes des autres de plusieurs lieues, de manière que chaque église n'a qu'une fois tous les cinq ou six mois un sermon de son curé; les autres dimanches le sermon est lu par le *lecteur chantre*.

Dans la Saintonge il y a 45,000 protestans qui n'ont que dix pasteurs, et le pasteur d'Arras a une communauté qui s'étend sur soixante-quinze communes.

LIVRES DE PRIÈRES.

Le livre de prière en usage parmi les calvinistes, ou membres de l'église réformée, est celui de Genève, réimprimé avec quelques nouvelles prières.

Les luthériens ont leur livre à part.

COMMUNION.

La communion est célébrée quatre fois l'an :

à Noël, Pâques, la Pentecôte et le dernier jour de septembre ou le 1er octobre.

Dans les villages et les petites églises, chaque protestant assiste à la communion. Dans les grandes villes, les fidèles qui assistent à cette grande solemnité, sont peu nombreux. Il est à observer néanmoins que la pratique en est devenue plus fréquente, et à la pâque dernière, près de 2,500 fidèles (luthériens et calvinistes) s'approchèrent à Paris de la sainte table (*).

BAPTÊME.

Le baptême se fait d'ordinaire à la sortie de l'église après le service; mais il est également administré à toute heure du jour ou de la semaine, à la demande des parens. Il doit toujours néanmoins avoir lieu dans l'église, excepté en cas de maladie dangereuse.

La famille choisit qui elle veut pour parrain ou marraine, et aucune objection n'est faite quant à la foi des catholiques.

MARIAGES.

Les mariages mixtes sont très-rares dans la

(*) Il est très-rare que des personnes mourantes ou malades communient dans leurs maisons.

campagne, un peu moins rares dans les grandes villes, mais très-fréquens à Paris, où les trois quarts des mariages protestans sont de cette description.

Chose étrange : quand le mari est catholique et la femme protestante, toute la préférence dans le choix de la religion qui devra consacrer le contrat civil, et présider à l'éducation des enfans, est donnée à la religion protestante.

Mais quand le mari est protestant et la femme catholique, c'est le contraire qui a lieu. L'usage de donner aux fils la religion du père, et aux filles la religion de la mère, est pratiqué quelquefois, mais plus généralement on y renonce, parce que l'on pense qu'il vaut mieux n'avoir qu'une religion dans une famille.

On doit observer que les protestans des deux sexes, étant généralement plus fervens que les catholiques dans leur foi religieuse, il se fait plus de mariages entre un mari catholique et une femme protestante, qu'entre une femme catholique et un mari protestant, par la raison de l'usage que j'ai fait connaître plus haut.

EDUCATION.

En ce qui regarde la religion, les protestans se plaignent de l'effet de la loi proposée par

M. Guizot (protestant), parce que les écoles protestantes se sont trouvées fondues dans les écoles communales qui, formant les écoles de la majorité, sont maintenant payées et entretenues par l'état. J'avoue, quant à moi, que ces plaintes me paraissent tout-à-fait injustes ; partout où il y a un ministre protestant, il fait partie du comité de l'instruction primaire; et il n'est donné dans les écoles de cette espèce, aucune instruction religieuse qui puisse nuire en rien à la croyance des enfans.

DISSIDENS.

La France a ses dissidens protestans, anabaptistes et méthodistes, aussi bien que l'Angleterre. Mais les protestans dissidens qui se sont fait jour en France, depuis la paix de 1814, n'y sont ni aussi riches, ni aussi nombreux, ni aussi éclairés que ceux que nous avons parmi nous.

Depuis cette époque, ils ont néanmoins fait de grands progrès et propagé avec le zèle qui les caractérise, leur religion commode, élevant leurs chapelles côte à côte avec les églises protestantes de toutes les provinces, et gagnant des prosélytes spécialement parmi les femmes.

Leurs doctrines sont celles de saint Athanase, renfermant la croyance de la suprématie de la

foi sur les actes, et s'attachant au sens littéral de l'inspiration divine.

Quelques membres de l'église protestante réformée inclinent, dit-on, vers ces principes; mais, comme les méthodistes plaident pour une séparation de l'église et de l'état, et que les membres du clergé protestant reçoivent sans scrupule un salaire de l'état, il est à présumer que ces différences toutes temporelles, ne sont pas moins puissantes que les différences d'une nature plus spirituelle.

Les méthodistes ont deux sociétés, l'une appelée la *société évangélique*, dont le but est de répandre le christianisme par tout le monde, par tous les moyens que Dieu a mis à sa disposition; l'autre appelée la *société biblique*, qui vend à tout individu (excepté aux membres de l'église nationale protestante) des bibles à 50 pour cent au-dessous de leur prix.

Il y a à Paris des chapelles méthodistes, suisses, américaines, anglaises et françaises, où les sacremens (il n'en était pas ainsi il y a trois ans) sont administrés.

CONFERENCES.

En 1835, M. Cockerell, tant pour introduire

l'unité dans l'église nationale, que pour remédier aux maux qui l'affectent, proposa des conférences annuelles à Paris, et auxquelles ont accédé les membres du clergé luthérien et calviniste. Je donnerai ici un extrait de la circulaire remarquable par laquelle ces assemblées étaient annoncées.

« Les pasteurs et députés des églises, présens à Paris, pour les séances religieuses, et réunis en conférence fraternelle le mercredi 24 avril 1833, dans la salle du consistoire du temple de l'Oratoire, sont unanimement convenus :

» 1° Que dorénavant, chaque année, le jour de l'assemblée générale de la société biblique, à neuf heures du matin, les pasteurs-adjoints et pasteurs-suffragans des églises nationales des deux communions évangéliques, et les députés laïques de ces églises, se réuniront en conférence fraternelle;

» 2° Que ces conférences s'ouvriront par une prière solennelle;

» 3° Que la séance continuera, sous la présidence du doyen d'âge des pasteurs, par la nomination, au scrutin secret, d'un président et d'un secrétaire qui entreront immédiatement en fonctions;

» 4° Que ces séances reprendront tous les jours à la même heure;

» 5° Que le procès-verbal ou le résumé des conférences sera lithographié ou imprimé, et envoyé à toutes les églises et à tous les pasteurs en France;

» 6° Que les pasteurs des deux églises de Paris formeront un comité qui entrera en correspondance avec les consistoires et les pasteurs, leur donnera information de la présente résolution, et préparera, autant que possible, le travail et les objets à mettre en délibération. »

Il ne peut être que très-intéressant pour nous autres protestans, qui méditons en ce moment une réforme dans notre établissement, de jeter un regard en arrière sur les pages que je viens d'écrire.

Lors de la discussion de l'église irlandaise, M. D. Darner établit la totalité des revenus du clergé catholique en France sur le montant de l'allocation portée au budget, supposant que le revenu de ce corps était borné à la subvention de l'état, tandis que le casuel et les donations s'élèvent souvent au double du traitement fixe.

Il n'en est pas de même néanmoins du pasteur protestant. Son salaire (et il est marié) ne

s'élève pas à plus de soixante livres (1250 fr.) par an. Là-dessus il faut qu'il rende sa personne, sa famille, et sa religion aimées et respectées, et je ne sache pas qu'il y ait en France un ministre protestant qui ne puisse être donné à tout le reste de ses frères d'Europe, comme un modèle d'instruction, de talent et d'humilité. Nous ne trouvons pas un libertin dans une paroisse, un fanatique dans une autre; ardent à maintenir et propager sa foi, il ne prédit pas la ruine de son pays, parce qu'une égale protection est accordée à la religion de ses catholiques compatriotes.

Il n'est pas soumis, dans l'organisation de son église, à la domination d'une hiérarchie religieuse, nommée par la faveur de la cour. La règle à laquelle il se soumet, est celle qui est établie par le plus ancien de sa confession, consacré par l'âge et un long exemple de piété pour son divin ministère, et qui n'est pas étranger au troupeau dont il entreprend la conduite spirituelle.

Payé par l'état, mais choisi par la congrégation, il est le fidèle sujet de l'un, et le guide, le père bien-aimé de l'autre.

Il ne reçoit pas un splendide traitement qui le mette à même de faire remplir ses fonctions

par un autre, pour un misérable salaire; il ne dispute pas au pauvre son pain quotidien, mais il économise, sur son mince traitement, de quoi faire la charité, sur son temps précieux, de quoi administrer des consolations aux malheureux.

Le ministre protestant de France ressemble au curé protestant en Angleterre, et mériterait de recevoir dix fois plus, si le haut respect que professent pour lui ses humbles fidèles, ne provenait pas autant de son mépris des biens de ce monde, que de sa pieuse convoitise des richesses de l'autre.

Nouvelles Philosophies.

VIII.

Procès d'Enfantin. — La religion des Saint-Simoniens. — Apôtre pittoresque. — La vie et les doctrines de Saint-Simon. — Comparaison entre Saint-Simon et ses disciples. — Départ d'Enfantin pour le Levant.

Le 8 avril 1833, le père Enfantin et Michel Chevalier furent amenés à la barre.

Le premier se faisait remarquer par l'élégance de son costume et la gravité de son maintien : sur ses épaules était jeté un riche manteau de velours, bordé d'hermine; des bottes d'une forme

particulière et gracieuse recouvraient ses jambes jusqu'au-dessous du genou; un magnifique cachemire tourné autour de son cou tombait sur sa poitrine; et sa longue barbe était arrangée avec le soin religieux qui aurait présidé à la toilette d'un apôtre (*). Sur la poitrine de ses fanatiques partisans, brillait le mystérieux collier d'acier formé d'anneaux triangulaires, ovales ou ronds, chaque anneau étant pour le fidèle l'emblême d'un nom chéri ou révéré, et au milieu de ces signes cabalistiques brillait le symbole semi-sphérique représentant le père, et inscrit :

A LA MÈRE (**).

Telle est la description de l'un de ces spectacles singuliers qui eurent lieu à Paris pendant les années 1832 et 1833, alors que figurait une société d'hommes, ni si fous que les Anglais les ont crus, ni si profonds philosophes qu'ils s'ins-

---

(*) Quant à Michel Chevalier, il était rasé et vêtu comme un habitant de la capitale.

(**) Un autre signe brille au milieu de plusieurs autres, c'est celui qui représente le père Enfantin. Ce signe est d'une demi-sphère, dont la face porte ces mots gravés en relief : *A la Mère*.

tituaient ridiculement eux-mêmes. Ces visionnaires prêchèrent une religion particulièrement adaptée, selon leur rêve, à leur pays et à leur époque, mais qui était en réalité opposée à tous les principes éternels et sacrés qui, dans tous les temps et chez tous les peuples, ont toujours été profondément enracinés dans le cœur, dans l'esprit, dans la vigueur, dans le mystère de la nature humaine.

Ce fut dans l'année qui précéda le procès que j'ai mentionné, que le ministère de la justice fit pour la première fois attention à ces *théosophes théatrals*.

« Il y a quelque temps, dit l'avocat-général en ouvrant la procédure, qu'il s'est formé à Paris une secte qui s'est appelée saint-simonienne : ses chefs ont annoncé l'intention de créer une nouvelle religion, et de changer les premiers principes sur lesquels repose la société. »

La base de l'accusation contre Enfantin, le père de cette secte, et ses disciples, était :

1° D'avoir formé une association illégale;

2° D'avoir, par des manœuvres frauduleuses, essayé de tromper le public sur leur entreprise, et d'obtenir par-là de l'argent sous un faux prétexte;

3° D'avoir frauduleusement obtenu une donation testamentaire;

4° D'avoir, par la teneur de l'ouvrage, contenant l'exposé de leur doctrine, donné atteinte à la morale publique.

Ils furent déclarés coupables et condamnés à douze mois d'emprisonnement.

Il serait aisé de démontrer que, si un individu voulait s'enrichir aux dépens de ses voisins, il ne pourrait pas, dans la position qu'avait prise Enfantin, montrer des dispositions acquisitives plus marquées.

Gardien de la bourse de tous les vrais croyans, seul juge du mérite, seul rémunérateur des œuvres, et *ex officio* le plus digne de sa tribu, je ne connais pas de place qui eût mieux convenu à l'honnête Jonathan Wild, que celle de grand-prêtre des Saint-Simoniens, tant qu'il y aurait eu des Saint-Simoniens qui voulussent verser leurs fonds dans la bourse commune, et recevoir leur salaire, selon leur mérite, des mains du père de la foi.

Avouons plus! rien ne paraîtrait à un observateur superficiel de l'espèce humaine, mieux calculé pour gagner des prosélytes et obtenir ainsi la direction de leurs ressources, que les

doctrines professées dans son livre de prière, par le prophète Enfantin.

La principale différence qui existe entre la croyance des philosophes de Ménil-Montant, et celle que nous révérons comme chrétiens, est dans les devoirs imposés à la chair. Mortifiez-la, a dit Jésus. — Interrogez et satisfaites-la, ont dit les gracieux et sensuels apôtres de la montagne.

Il est aisé de systématiser les plus fantasques théories, et ces prédicateurs de choses étranges avaient encadré les leurs dans un système de divisions chronologiques.

« Chaque pas que fait l'humanité », dit Michel Chevalier dans son exposé du christianisme, « est un progrès. »

« Le progrès est le passage d'un ancien ordre » de choses à un ordre nouveau, par la des- » truction de l'ancien.

» Le progrès s'est toujours effectué par deux » mouvemens alternatifs : le mouvement de » construction et d'association, ou l'époque » organique et religieuse; le mouvement de » destruction et de dissolution, ou l'époque » critique et irréligieuse.

» C'est ainsi que l'humanité, avançant pas » à pas, est arrivée, d'un système primitif et

» incomplet, à un systême définitif et com-
» plet.

» Ce systême complet (je cite M. Chevalier)
» est celui des Saint-Simoniens.

» La vie, disent ces messieurs, a deux aspects
» distincts et pourtant réunis : un aspect matériel
» et un aspect spirituel. La destinée de l'huma-
» nité est de développer ces deux faces de son
» existence.

» D'abord l'une, puis l'autre, puis enfin tou-
» tes les deux ensemble.

» Dans la première ère du monde et jusqu'au
» temps de Jésus-Christ, a régné le côté maté-
» riel ; la matière était alors le principe organi-
» que, l'esprit le principe critique.

» La religion du Christ établit l'esprit comme
» principe organique ; la matière, dès-lors, de-
» vint le principe critique, et la matière repré-
» sentée par Descartes et Voltaire a triomphé de
» l'esprit représenté par l'église.

» Tel a été l'état des choses jusqu'à Saint-Si-
» mon, qui était destiné à unir les deux principes
» en un, et capable de les comprendre tous les
» deux.

» C'est ici la dernière phase de la société, l'é-
» poque de l'association générale, l'époque qui

» doit unir le matériel et l'immatériel, et mettre » fin à la longue lutte du corps et de l'esprit.

» A cette époque, il est devenu un devoir de » décorer la personne aussi bien que d'orner l'es- » prit, de satisfaire les sens aussi bien que d'éle- » ver l'ame.

» Heureuse et délicieuse période, où le sage » se retirera pour méditer avec une égale fer- » veur, sur les plis d'un vêtement et sur la force » d'une opinion, — où la société sera assortie » selon ses capacités, et chacun de ses membres » satisfait selon ses passions! »

Je me rappelle encore qu'étant assis un matin avec une dame de ma connaissance, la porte s'ouvrant tout à coup, un jeune homme avec une longue barbe, le cou nu et portant une espèce de petit jupon, fit son entrée dans la chambre avec la gravité d'un enfant qui joue au soldat.

C'était le premier Saint-Simonien en nature que j'eusse encore vu, et j'attendis avec curiosité ce qui allait advenir.

Le jeune homme était un apôtre (et comme tel un des plus gentils parmi tous ses frères), envoyé par le père Enfantin, pour convertir mon aimable amie. Le motif de la visite la rendait encore plus intéressante pour moi.

L'apôtre s'assit et se posa de son mieux, ainsi que l'aurait pu faire un homme qui va se faire peindre.

Monsieur, dit la dame, j'ai lu une grande partie de vos pamphlets, ils sont très-bien écrits. J'ai vu votre grand-prêtre, c'est un très-bel homme. J'ai peu à perdre, et l'on me dit que j'ai beaucoup d'esprit. Nous sommes donc tout-à-fait d'accord pour que chacun abandonne ses propriétés et soit payé selon ses capacités : il n'y a seulement que deux ou trois petites choses sur lesquelles je désire avoir une explication.

J'apprends que nous n'aurons pas de maris ; que nous ne devons ressentir aucune affection pour nos enfans ; et que, pour détruire les maisons de débauche, très-louable projet, vous voulez nous rendre toutes dignes de les peupler.

— Permettez, madame, je vais vous expliquer notre doctrine. Nous considérons les familles, ainsi que vous l'observez très-judicieusement, comme une invention décrépite ; toute affection paternelle cessera aussitôt que vous établirez une communication plus générale et plus indépendante entre les deux sexes. Les mères ne connaîtront pas les pères de leurs en-

fans, les enfans ne connaîtront pas leurs propres pères, et de cette heureuse incertitude sortira l'affection générale : car quel homme pourra savoir si son ennemi n'est pas son propre enfant ou son propre père?

Mais ne confondez pas : nous ne proscrivons pas la constance, seulement nous ne la prêchons pas. Si vous êtes, madame, d'une constante nature, vous ne changerez que jusqu'à ce que vous ayez trouvé un homme d'une nature également constante.

Chaque personne, chaque constitution différente. C'est l'affaire du Père d'assortir ensemble ses disciples, et de les unir selon leurs dispositions. Quelques hommes peuvent être constans pour une année entière : l'homme qui peut être constant pour une année, devrait être uni à la femme (s'il se peut rencontrer une telle femme) qui peut être constante pendant ce même laps de temps.

Il devrait y avoir des mariages d'un mois, d'une semaine, d'un jour, et les couples vivraient ainsi dans le bonheur pour le mois, la semaine, le jour qu'ils habiteraient ensemble.

Mais les enfans, lorsqu'ils ne sont pas adoptés par la société, sont un empêchement aux dis-

positions vagabondes, je veux dire aux plaisirs naturels des parens. C'est une crucification de la chair, un esclavage cruel et qui ne convient pas à l'âge d'intelligence et de jouissance dans lequel nous vivons. Aussi nous disons aux parens : La communauté prendra soin de vos enfans.

Telles sont nos idées, madame, idées si simples, si naturelles, si excellentes, si morales, que je suis toujours surpris qu'il se trouve quelqu'un qui diffère avec nous sur ces matières. Telles sont nos idées, mais les idées de l'homme ne sont, après tout, que provisoires, quant à ce qui regarde la Femme. Elle, la Femme, va bientôt apparaître; madame, vous êtes bien belle, vous êtes charmante, pourquoi ne seriez-vous pas la Femme?

— Monsieur, vous êtes extrêmement obligeant : j'y réfléchirai sérieusement. Comment va le Père?

— Le Père, madame, est en ce moment très-affairé : d'abord il est occupé de la scission du frère Bazard; ensuite il désire ardemment que son collet (ici l'apôtre porta sa main à cette partie de son vêtement) soit rendu, s'il est possible, plus gracieux.

Tel était le langage de ce philosophe pittoresque, dont l'aspect serait certainement plus engageant que son éloquence.

Parlons maintenant de Saint-Simon.

En 1825, mourant de faim dans un grenier, s'éteignit cet homme extraordinaire, allié au duc de ce nom, fameux par ses mémoires, oncle du comte de Saint-Simon, ex-ministre de Suède et descendant des ducs de Normandie, pairs de Charlemagne.

Mahomet ne pourrait se vanter d'une vie plus pleine d'action et d'aventures.

En 1760, il entra, à l'âge de dix-sept ans, dans le service militaire, et fit cinq campagnes en Amérique avec le rang de colonel.

Descartes, dit-il dans ses ouvrages, était soldat avant d'être philosophe : il était brave dans les camps et hardi dans les études. Il fait cette citation dans le désir de se l'appliquer à lui-même.

Mais la constitution d'Amérique le frappa plus profondément que la guerre qui l'affermit. « Je n'étais pas né, dit-il, pour être un grand » capitaine ; mon génie était formé pour un » autre genre d'activité. » Et quoiqu'il ait conservé tellement les habitudes des camps qu'il se

fit remarquer, pendant sa vie, autant comme duelliste que comme philantrope, il abandonna promptement néanmoins la carrière des armes pour se dévouer entièrement à son inspiration, — la cause du perfectionnement et de la civilisation.

La révolution d'Amérique le frappa comme elle frappa Thomas Payne, comme le commencement d'une ère sous laquelle l'espèce humaine allait déployer une nouvelle énergie et s'avancer à grands pas dans ses destinées; et, se séparant du système subversif de la révolution de 89, il dirigea toutes ses pensées vers la reconstruction de la société sur une nouvelle base différente de celle qui s'écroulait.

Tel est le plan qu'il avait adopté :

Les trente-quatre années qui devaient précéder la réalisation du nouveau christianisme, furent ainsi divisées : sept ans pour l'acquisition de moyens pécuniaires; sept ans pour l'acquisition de connaissances métaphysiques et scientifiques; dix ans pour la rénovation philosophique; dix ans pour la rénovation politique.

En conséquence, il forma, en 1770, avec le comte Redern, une entreprise commerciale, qui réalisa des bénéfices immenses. Saint-Si-

mon alors, se séparant de ses associés, commença la seconde partie de son projet.

Et pour suivre ses études avec plus de facilité, il s'établit successivement en face de l'école de médecine et de l'école polytechnique. Sa maison, sa table, sa bourse, étaient libéralement ouvertes à tout professeur ou savant, dans quelque science que ce fût (*).

« De l'argent, disait-il à un physicien, est-ce de l'argent qu'il vous faut pour poursuivre votre découverte? voilà de l'argent! » Et on l'a vu donner à diverses personnes jusqu'à cent mille francs à la fois.

Il est facile de concevoir qu'aucune fortune ne pourrait résister à des dissipations si magnanimes; cet homme qui, dans son erreur généreuse, avait été le bienfaiteur de la science, fut bientôt réduit à en mendier les secours. Ce fut alors que les théories de ce philosophe

---

(*) Ce fut à cette époque qu'il publia les *Lettres au bureau des longitudes*, les *Lettres sur l'Encyclopédie*, l'*Introduction aux travaux scientifiques du XIXe siècle*, les *Mémoires sur la gravitation*, etc., etc.

M. Poisson, le célèbre géomètre, était connu pour un des disciples favoris de Saint-Simon.

dont chacun avait jusques là admiré les talens, tombèrent tout à coup, aux yeux du monde, dans les rêveries absurdes d'un misérable charlatan.

Ce changement soudain dans l'opinion, dont il était trop juste pour apercevoir la véritable cause, persuada pour un moment Saint-Simon qu'il s'était trompé sur sa vocation et son génie; et avec l'énergie qui le caractérise, il déchargea immédiatement sur sa tête un pistolet qui, quoiqu'il le déchirât terriblement, ne termina pas cependant sa misérable existence.

Peu de temps après, fut publié le *Nouveau Christianisme*, ouvrage dans lequel passant au-delà de ses premières théories et les prenant pour bases de son assertion, il proclama l'impossibilité d'établir aucun système général de gouvernement, excepté sur un *sentiment religieux*.

Les derniers momens de cet enthousiaste infortuné s'écoulèrent dans un respectable état de misère qu'il est difficile de ne pas sentir profondément, lorsque l'on considère le désintéressement de sa conduite.

« Depuis quinze jours, dit-il, peu de temps » avant sa mort, je n'ai mangé que du pain, je

» n'ai bu que de l'eau. J'écris dans ce moment » sans feu, au plus fort de l'hiver; et je viens » de vendre mon habit pour payer la copie de » mes ouvrages. C'est une passion pour la » science et le bien public, c'est mon désir » brûlant, insatiable de délivrer l'humanité, » par une marche douce et facile, des erreurs » dans lesquelles elle est plongée, qui me fait » supporter mes malheurs avec courage, et les » avouer sans honte. »

J'avoue qu'au souvenir d'un tel homme, quelque ridicules et erronées que me paraissent ses opinions, je m'arrête avec un certain respect.........

Les écrits de Saint-Simon sont les écrits d'un homme d'une force supérieure, mais d'un homme qui manquait de cette connaissance du vrai qui sépare Shelley de Byron en poésie, Platon d'Aristote en politique et en philosophie. Il est inutile de faire des rêves pour l'humanité, si l'humanité ne doit jamais s'éveiller et reconnaître la réalité de vos visions.

Différent néanmoins des rêveurs de la même espèce, qui l'ont précédé ou suivi, Saint-Simon ne s'imaginait pas que ses doctrines devaient changer le monde, mais que le monde

marchait de lui-même vers un changement qui rendrait ses doctrines vraies et réalisables. Il ne prétendait pas tant créer que prédire.

Fondateur de diverses théories qui, lorsqu'elles furent établies en système, devinrent plus ridicules à mesure qu'elles furent plus ouvertement connues, il resta aussi loin derrière ses disciples pour l'absurdité et la prétention, qu'il les dépassa en originalité et en intelligence.

Saint-Simon, d'abord, quoique persuadé qu'un nouveau système social devait être formé, ne paraît pas également convaincu de la nécessité d'une nouvelle croyance.

S'il attaque la cour de Rome, ce n'est pas parce qu'elle règne sur l'église catholique, mais parce qu'elle n'a pas, depuis plusieurs siècles, rempli dignement sa mission. Il n'excite pas le peuple contre les représentans de saint Pierre, mais il blâme les représentans de saint Pierre pour ne pas être restés les amis du peuple. Il ne veut pas supprimer le pape, mais il veut que le pape soit un philosophe philantrope.

Il dit que l'on peut juger de la civilisation d'un peuple, par le rang social de la femme;

mais il ne prêche nulle part ce merveilleux affranchissement des femmes.

Il dit que les gains du capitaliste, aux dépens du travailleur, vont graduellement en décroissant; mais il ne dit nulle part qu'un temps viendra où il n'y aura plus de capitalistes. Il dit que les priviléges de la naissance perdent chaque jour de leur importance, mais il ne dit pas que tous les priviléges de la naissance doivent être entièrement abolis, et qu'un homme ne doit avoir d'autre famille que la société en général. Il avait l'idée de faire du travail une fonction publique, mais il n'avait pas la moindre idée d'anéantir toute individualité attachée à l'existence privée.

Il était un visionnaire et un enthousiaste, mais il y avait des bornes à son enthousiasme, et un sentiment de décence modérait ses rêveries.

Bazard et Enfantin s'annoncèrent comme révélateurs, et acceptèrent Saint-Simon comme leur précurseur.

Bazard, un des chefs des carbonari français, homme de résolution et d'énergie, sévère et consciencieux, était néanmoins sous l'influence de son confrère prophète, qui également

inflexible mais plus subtil et plus insinuant, parvint pour un temps à faire prévaloir ses opinions et son autorité; mais à la fin, cette *causa deterrima belli*, la Femme, qui a si souvent fait descendre les philosophes et les héros dans l'arène, introduisit une indécente et irréconciliable controverse dans le conseil de ces apôtres de l'union universelle.

Le monde, dit Enfantin, a jusqu'à présent été divisé en deux pouvoirs ou deux familles : le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel; la famille féodale et la famille papale.

L'une reposant sur la succession du pouvoir transmis par le sang; l'autre sur la succession du pouvoir transmis au mérite par l'élection.

Le monde, au point où en est son intelligence, ne veut plus supporter le premier; quant au second, fondé sur le célibat, s'il est admissible pour une classe, il est impossible dans une communauté. La nouvelle famille ne doit être ni la famille papale, ni la famille féodale, mais une famille qui comprendrait les avantages de toutes les deux.

Dans la famille papale, l'incapacité ne pouvait pas arriver aux fonctions; dans la famille

féodale, les liens du sang attachaient le supérieur à l'inférieur, le père à l'enfant.

Maintenant écoutons l'admirable plan d'Enfantin.

La cérémonie de la confession, pratiquée comme un sacrement dans l'église catholique, n'était en théorie qu'une communion mentale et spirituelle; et le christianisme étant la religion de l'esprit, cette cérémonie était ce qu'elle devait être. Mais le saint-simonisme est la religion de la chair, aussi bien que de l'esprit; la cérémonie de la confession doit donc tenir de cette double nature, et être également en harmonie avec l'esprit et avec la chair.

Enfin, de même que la confession dans le catholicisme était la communion de l'esprit avec l'esprit, de même la confession du saint-simonisme doit être la communion de l'esprit avec l'esprit par l'entremise du corps; et ce que nous entendons par cette expression : *Telle dame se donne au diable*, serait très-bien rendue, sous le régime saint-simonien par celle-ci : Cette dame est allée à confesse.

Le souverain pontife serait alors de droit le confesseur de toutes les dames que leur supériorité appellerait à cette distinction, et la

souveraine prêtresse devrait également remplir ces éminentes fonctions près des grands hommes rendus, par leur piété et leur génie, dignes de l'honneur de sa couche (*). Mais ce que le prêtre-roi et la prêtresse-reine font pour les hauts dignitaires de l'état, les prêtres et prêtresses de différens degrés le feront pour les individus d'un mérite plus modeste; et en vérité, lorsque l'on considère que le sacerdoce serait le gouvernement, on est forcé de convenir qu'aucun système constitutionnel ne présenta jamais une union aussi intime, une si constante amalgamation entre les gouvernans et les gouvernés.

Par cette ingénieuse conception, le vice serait banni du monde; il n'y aurait plus de débauche, plus de prostitution, car une prostituée serait honorée comme une prêtresse, un libertin vénéré comme un prêtre; tandis que la famille saint-simonienne, unie par les liens

---

(*) Il est inutile d'observer qu'aucun lien ne pourrait plus étroitement rattacher le chef à sa communauté, et ramener à l'exactitude de la lettre, cette expression dont on abuse si souvent : que les souverains sont les pères de leurs peuples.

du sang, n'accorderait de distinction qu'au mérite.

Pourtant il y avait une condition imposée au prêtre, qu'il ne faut pas omettre parce qu'elle apportait un grave inconvénient à l'accomplissement de ses fonctions.

Ces fonctions devaient être remplies avec un calme parfait. Est-ce la cause qui amena la retraite de Bazard ? Il se retira néanmoins, n'ayant pas, selon l'expression des illuminés, un esprit suffisamment étendu et fort pour comprendre la nécessité et la sublimité de ce systême de lien politique, philosophique et sexuel.

La défection d'un homme tel que Bazard était un fait important; mais plus importante encore fut la diminution du nombre de prosélytes qui se retirèrent presque tous à la proclamation de ces doctrines, que peu d'hommes, pour l'honneur de la France, étaient capables d'apprécier. Les fonds cessèrent d'arriver, et les disciples en conséquence se retirèrent graduellement, jusqu'à ce qu'enfin le père Enfantin, rassemblant autour de lui ses fidèles, se retira dans la solitude à Ménilmontant. Tombant de plus en plus dans l'oubli et le mépris, il au-

rait infailliblement succombé, si le gouvernement n'avait eu la bonté de le revêtir d'une espèce d'importance en le persécutant. L'ascendant personnel que cet imposteur avait pris, était certainement surprenant. Un de ses disciples, maintenant assez disposé à ridiculiser son ancien maître, m'a néanmoins raconté une merveilleuse histoire sur la conversion surprenante de deux vieux avocats avares, que le Père avait fascinés au point de leur faire verser dans la bourse commune leur or acquis avec tant de peine et gardé jusques là avec tant d'amour. Et telle est l'impression qu'il a laissée dans l'esprit de ses disciples, qu'il en est un grand nombre qui soutiennent encore qu'il n'y avait rien de ridicule pour lui à dire que sa défense était dans son regard.

Il y avait parmi les jurés néanmoins des hommes au cœur impassible, et notre moderne Mahomet fut condamné, ainsi que nous l'avons vu, à une année d'emprisonnement, à la fin de laquelle il partit pour les contrées dont sont venus les anciens sages, et s'embarqua pour le Levant avec le saint-simonisme et le plan d'un canal au travers de l'isthme de Suez.

IX.

La mer changée en limonade. — Système des quatre mouvemens de C. Fourrier. — Système d'éducation des fourriéristes. — Ceux qui n'ont pas encore trouvé, et cherchent toujours une religion.

Quelqu'extraordinaire que soit la secte des saint-simoniens, il y a dans Paris d'autres philosophies non moins singulières.

Il paraîtra sans doute surprenant aux habitans de la métropole d'entendre un sage affirmer que la mer, par la marche naturelle des temps, va bientôt se changer en limonade, et prouver par analogie que le destin de l'humanité dans les générations à venir, sera de voir la colonne vertébrale se prolonger en un orne-

ment assez incommode, après tout, à renfermer dans une culotte.

Telle est à peu près la force des doctrines de M. C. Fourrier, homme d'une grande capacité d'esprit, et qui compte parmi ses disciples bon nombre des jeunes gens les plus graves et les plus rangés de France.

Il serait impossible, dans le peu d'espace qui me reste pour ce sujet, d'entrer dans la profondeur des diverses ramifications de ce système, qui s'annonça au monde en 1808, sous le titre de la *théorie des quatre mouvemens.*

La base du fourriérisme est la doctrine de l'attraction, appliquée non-seulement aux choses physiques, mais encore au monde moral, et conduisant nécessairement à un système d'association, comme la condition naturelle de la société. Le progrès, selon M. Fourrier, n'est arrêté que par le faux développement donné aux passions. Son but est donc de réunir l'espèce humaine par des associations dans lesquelles les passions seraient convenablement, ou, selon son expression, harmonieusement développées.

Dans cette vue, il propose une espèce de collége, appelé *Phalanstère*, où un certain

nombre d'individus vivront et travailleront ensemble, et feront tourner au bien de la communauté les penchans naturels qui, dans le monde actuel, ne nous portent que trop fréquemment à nous nuire les uns aux autres. Son plan consiste principalement à faire du travail un plaisir, en satisfaisant nos penchans favoris d'une manière utile au bien général.

Considérant que le travail n'est désagréable qu'autant qu'il est monotone, et qu'un des signes caractéristiques de l'humanité est la *versatilité*, tout travail doit être de peu de durée, et chaque membre du phalanstère doit être appelé à une suite alternative d'occupations variées.

Là aussi, le caractère de l'individu doit être conservé sans nuire au bien de la communauté; par exemple, dans cette importante partie de la vie, la cuisine, au lieu d'avoir deux mille femmes occupées à cuire le dîner de deux mille maris, comme dans la vie privée, cinquante seulement suffiront pour cet office, et mille neuf cent cinquante resteront par là libres de faire toute autre chose. Mais les cuisinières communes ne feront pas pour cela un bouillon commun; chacun pourra venir cher-

cher son plat favori, et une cuisine phalanstérienne ne sera qu'un restaurant, distinguant les goûts de chacun, satisfaisant aux besoins de tous.

Il sera peut-être utile de suivre M. Fourrier dans cette partie de son systême, où ses idées apparaissent avec le plus d'avantage, c'est-à-dire l'éducation de ses disciples.

La grande faute du mode de notre éducation, est de réprimer tous les penchans, toutes les passions qu'elle devrait développer et faire ressortir.

Quel est le misérable objet que M. le recteur appelle un bon sujet? Un pauvre écolier au teint blême, dont les mains, couvertes d'engelures, sont enfoncées jusqu'au coude dans les deux poches, manquant de l'animale énergie qui pourrait le distraire de ses devoirs, et n'ayant rien de cette hardiesse aventureuse et entreprenante qui, si elle caractérise le mauvais sujet de l'école, distingue l'homme supérieur dans la société. Le but du maître est de *macadamiser* le caractère de l'enfant au niveau le plus plat possible, le moindre petit brin d'originalité et d'inégalité doit disparaître sous les pensums ou la férule ; et si vous voulez sa-

voir quel sera le plus grand personnage, vous êtes presque sûr de tomber juste, si vous choisissez le plus mauvais sujet de l'école.

Le système de M. Fourrier est diamétralement opposé à cette marche absurde.

Il reconnaît comme une nécessité les dispositions naturelles de l'enfant dans ses différens âges, et au lieu de les réprimer avec sévérité, il les encourage, et leur fournit un aliment qui les fait tourner au bien de la société.

L'enfant, incapable de réflexion, est toujours en mouvement; il crie, il saute, il brise une chose, en gâte une autre, et rencontre toujours cette parole sévère : « *Restez tranquille, monsieur !* »

Les fourriéristes disent au contraire : « Soyez actif, soyez remuant, soyez ce que votre nature vous fait ! » Et ils occupent l'enfant à faire avec utilité ce que sa nature le porte à faire avec plaisir.

Il brise, il déchire, il salit, mais tout cela il le fait dans une certaine branche de l'industrie, qui rend les amusemens profitables au lieu d'être nuisibles à la société dans laquelle il vit.

Plus loin, dans le second âge de l'enfance, qui est fixé par cette secte à deux ans et demi

ou trois ans, on prend les soins les plus minutieux, non pas simplement pour satisfaire les dispositions naturelles de l'enfant, mais pour découvrir les penchans naturels de l'individu.

On le conduit à travers différentes classes de travail en prenant note des diverses sympathies par lesquelles son instinct particulier pourrait se manifester; et c'est ainsi qu'à quatre ans et demi, le garçon peut presque toujours gagner sa vie en s'amusant.

Après cet âge, de nouveaux devoirs se présentent : l'heureux et utile développement des sens, de neuf à quinze ans, est encouragé avec un soin non moins assidu.

Et maintenant de quinze et demi à vingt ans, vient la période des passions, une période pour laquelle M. Fourrier a créé deux ordres : l'un, qu'il appelle le *vestalat*, est destiné à ceux chez qui les désirs de la chair sont encore gouvernés par les sentimens naturels de chasteté et de modestie (*); l'autre appelé le *damoisellat*,

---

(*) Mais à côté de cet ordre, il en existe un autre; et c'est encore ici une preuve de cette dépravation des idées sur l'union des sexes, qui ne trouve place dans les livres de ces visionnaires, qu'à cause de l'encouragement qu'elle reçoit dans la vie réelle.

où tout est l'amour, pour nous servir de l'expression de l'auteur, mais pas encore la paternité.

Le philantrope rougit à l'infamie de tels désordres régularisés pour un âge si tendre, et le lecteur anglais serait sans doute étonné de les entendre prêcher pour le bon ordre des mœurs. — Le damoisellat est destiné à remplacer la prostitution et l'adultère, à prévenir les mariages qui ne seraient formés que dans le désir de satisfaire à des appétits qui sont bientôt suivis du dégoût; la proposition sérieuse d'une aussi détestable institution, nous réconcilierait presque avec les vices qu'elle devrait éteindre. — Laissons donc en France la société traiter avec douceur la galanterie de dames distinguées, et le gouvernement autoriser par des patentes le dévergondage des dames plus communes.

Mais comment expliquer, autrement que par les anciens mystères et l'ornement femelle qui en était le symbole, ces scènes dans lesquelles, faisant des privautés de sa couche nuptiale une cérémonie publique, — on transporterait l'école de la philosophie dans un b..... parisien !

Outre les deux sectes que je viens de nommer, et qui supposent, ou mieux supposaient qu'un nouveau système de religion ou de philosophie religieuse était trouvé, il y a d'autres sectes qui se disent encore à la recherche de cet *ignis fatuus* de leur époque. « O mes contemporains, s'écrie un des plus distingués d'entre eux, je vous vois tous en quête de religion, ni pour vous ni pour votre postérité immédiate ; mais chaque jour dans vos désillusionnemens, ce mot religion erre sur vos lèvres. » L'auteur que je cite, dit dans cet ouvrage que la religion est la philosophie, et la philosophie la science de la vie. — Chaque âge, dit-il, a compris l'existence humaine sous un point de vue particulier, d'où est sortie une philosophie particulière qui a donné naissance à une nouvelle religion.

Le caractère de l'époque présente, continue-t-il, est l'histoire de la science, de la littérature et des arts fondée sur la perfectibilité de l'espèce humaine.

De là, le principe de l'égalité et de la fraternité, d'où doivent naître une philosophie et une religion nouvelles, destinées à régner sur notre âge.

« Le monde nous montre — selon ces doc-
» trines — une série de changemens progres-
» sifs; et de même qu'il y a eu différentes épo-
» ques dans sa formation matérielle, dans
» lesquelles il a d'abord produit des végétaux,
» ensuite des poissons et autres animaux, puis
» enfin des hommes, de même dans son orga-
» nisation morale, il y a également de certai-
» nes époques, et c'est ainsi que le présent,
» greffé sur le passé, doit produire un avenir
» qui, se rattachant par sa source aux événe-
» mens qui l'ont précédé, s'avancera libre de
» tout lien dans un avenir immense; et, si la li-
» berté, l'égalité et la force dans le gouverne-
» ment ont été jusqu'à présent incompatibles,
» l'avenir pourra amener cette heureuse com-
» binaison : l'antiquité nous les a montrés sé-
» parés, leur union peut être l'ouvrage des
» temps modernes.

» Inspirons-nous de ce désir de notre époque,
» et cherchons des formes nouvelles qui puis-
» sent satisfaire ses besoins.

» Ceux-là sont également dans l'erreur, qui
» pensent établir un nouveau système sans le
» secours de nos anciennes chroniques, ou qui
» voudraient circonscrire les désirs sans cesse

» renaissans de l'humanité, dans le cercle étroit
» des anciennes formes sociales.

» Vous avez raison — dit-il aux catholi-
» ques — de vous attacher à vos traditions :
» sur ces traditions ont été fondées toutes les
» théories sociales; mais ne voyez-vous pas que
» la foi qui a donné la vie au catholicisme, a
» d'abord émigré au protestantisme, et de là
» dans la philosophie. Pourquoi, lorsque ses
» jeunes rejetons ont pris racine dans le sol,
» chercher encore votre nourriture sur le tronc
» desséché? Ne voyez-vous pas que la nature a
» juré sa ruine, que les saisons qui le nourris-
» saient autrefois viennent maintenant l'assail-
» lir alternativement, et que les vers, nés
» dans son sein, le réduiront bientôt en pous-
» sière ? »

L'erreur de cette doctrine est dans l'idée sur laquelle elle est fondée. La conviction de l'humanité change, et la société est par conséquent très-sagement soumise à une série perpétuelle de lois. Mais la nature humaine ne change pas, et c'est dans la nature humaine, ou dans la condition de l'humanité que repose la religion proprement dite.

Ils disent, dans leur présomption, que le chris-

tianisme appartient à une autre civilisation! Cette croyance qui, à sa naissance, envahit les déserts de l'Afrique et les rivages civilisés de la Grèce, qui plus tard fut également reçue par la civilisation raffinée de l'Orient, et l'héroïsme barbare de l'Occident, et qui, au moment même où j'écris, réclame de nouveaux temples dans la métropole de l'empire britannique, monte les degrés du temple de l'idole indien, et bâtit des autels dans les antiques forêts du nouveau monde. Cette croyance est celle de l'humanité, et non d'une certaine partie de l'espèce humaine, dans une condition particulière; — ses fondations sont profondes, et ne reposent pas dans nos mœurs, mais dans nos cœurs. Aussi, après tout ce pathos sur l'histoire de la science, de la littérature et des arts, et les principes d'égalité et de fraternité qui en doivent naître, ne trouvons-nous, dans aucun de ces systêmes de philosophie moderne qui doivent faire évanouir le christianisme, les principes d'égalité et de fraternité aussi fermement établis que dans ces mêmes doctrines que Jésus-Christ prêchait, il y a 1800 ans, et qui, depuis 1835 ans, n'ont fait que gagner des prosélytes.

OBSERVATIONS CONCLUENTES.

Au commencement de cet ouvrage, j'ai parlé du caractère des Français ; ensuite, dans différens passages, j'ai pu appeler l'attention sur diverses circonstances dans lesquelles ce caractère s'est assez ouvertement déployé.

Le caractère d'un peuple est sans doute toujours visible ; mais, si les dispositions de la société dépendent en grande partie de causes qui sont héréditaires et indestructibles, l'organisation de la société dépend d'une cause que la législature peut changer et a changée en France, d'une manière extraordinaire. Tout ce qui a rapport aux inclinations de ce peuple est resté le même : tout ce qui se rattache à ses droits a été changé.

Mais pour faire un changement total dans les droits d'un peuple, il faut opérer un changement total dans la condition de ce peuple. Ce n'est pas assez de formuler des lois à la surface de la société, il faut l'atteindre dans sa racine. Enfin, avant de toucher à la répartition générale des droits, il faut changer la répartition générale de la propriété.

Dans tous les sujets que je viens de traiter,

j'ai fait ressortir les effets de ce principe qui, élargissant l'arène, rendant la littérature plus populaire et la religion moins monarchique, a inspiré la philosophie spéculative d'un sentiment de fraternité et d'association, qui devait tout naturellement prendre racine dans une terre dont les propriétaires possèdent peu et d'une manière uniforme.

LIVRE IV.

DIVISION DE LA PROPRIÉTÉ.

« La recherche de la vérité est toujours jointe à l'amour de la vertu ; car il n'y a pas de vertu qui n'ait son origine dans la vérité ; de même qu'il n'y a pas de vice qui n'ait pris naissance dans un mensonge. »

(*Caractère de Polybuis.*)

DRYDEN.

DIVISION DE LA PROPRIÉTÉ.

X.

Différence entre la France sous Napoléon, et l'Angleterre sous Cromwell. — Question la plus importante en France, division de la propriété. — Voyage équestre de M. Cobbett le jeune à travers la France.

QUAND Olivier Cromwell s'empara du protectorat de l'Angleterre, un homme succéda à un autre homme, le souverain changea, non le pays. Quand Napoléon se déclara empereur des Français, la France n'était plus la France de 1789. La révolution qui monta jusqu'au trône, avait descendu dans les chaumières. La révolution qui régnait dans la capitale, avait traversé les provinces. De même que l'ancienne division territoriale avait été modifiée en départemens et arrondissemens, de même aussi

les anciennes propriétés de la nation avaient aussi subi de pareilles divisions et transformations. Il était impossible à la Restauration de rétrograder vers l'ancien gouvernement et les anciennes opinions. La condition morale de la France ne pouvait plus être la même, car sa condition matérielle était pour toujours changée. Le gouvernement de Louis XVI reposait sur près de deux millions et demi de propriétaires fonciers; le gouvernement de Louis-Philippe repose sur la large base de plus de cinq millions.

La question la plus importante pour l'histoire de France, est sans doute cette division de la propriété.

On a beaucoup parlé pour et contre; on a dit des choses très-exagérées, d'autres très-plaisantes.

Un petit ouvrage que j'ai déjà cité, *Voyage à travers la France, par M. Cobbett jeune,* nous donne une preuve frappante de l'inutilité des observations partielles.

Un jeune homme à l'esprit pénétrant, aux connaissances étendues, s'embarque pour un voyage en France, dans le but de juger par lui-même de l'état de ce pays.

N'allez pas vous imaginer que ce jeune homme est un de vos coureurs de poste ou de diligence, qui n'ont recueilli qu'à travers la glace obscurcie d'une portière les mots qui doivent fournir matière à son volume. Non : plus malin et plus hardi, il s'aventure en simple cavalier, et s'embarque pour Calais. Dans ce libre équipage, bravo! il arrive. Il vous dit tout d'un coup le prix d'un fer à cheval et de l'avoine; du souper, du déjeûner et du dîner; et ayant ainsi fixé votre attention, il se précipite joyeux et fier dans ses nouvelles aventures.

Son but, cher lecteur, est celui que vous vous proposeriez vous-même, je suppose, c'est-à-dire, de connaître l'état des campagnes qu'il doit traverser. Suivons-le donc dans la lecture de son journal : nous serons sûrs de recueillir quelques renseignemens utiles.

Voyez plutôt. « Le peuple (le peuple du » marché de Calais) est *bien habillé*, le cultiva- » teur à peu près de la même manière que nos » paysans anglais, avec une blouse et un pan- » talon de toile bleue, des souliers et un cha- » peau comme les nôtres. Les femmes sont » toutes vêtues d'une manière uniforme, et » quand il pleut, mettent des manteaux.»

Allons, voilà qui est assez confortable. Où allons-nous, et que verrons-nous ensuite?

Notre voyageur est dans le voisinage de Saint-Omer :

« L'habillement des femmes que je vois tra-
» vailler dans les champs, est plus grossier que
» celui que portent les femmes et les filles de
» nos laboureurs; mais on ne voit pas de ces
» misérables en socques, qui caractérisent l'ha-
» billement d'une si grande partie de ceux tra-
» vaillant pour vivre en Angleterre. »

Poursuivons. « Un laboureur gagne de un à
» deux francs par jour, selon son mérite; les
» charpentiers, maçons et autres, à peu près
» de même. Le prix de la viande de boucherie
» est de huit sous la livre, les pains de la gros-
» seur d'un *quartern soaf* (*), cinq sous, deux
» poulets, deux francs. »

Je ne vois là rien qu'un ouvrier anglais ne soit disposé à accepter avec reconnaissance.

Mais nous allons arriver dans un nouveau pays.

(*) Un pain d'une forme carrée, très-compacte et pesant quatre livres et un quart.

« Briare, province du Gatinais. L'habille-
» ment des ouvriers ici est, sans contredit,
» meilleur que celui des ouvriers en Angle-
» terre. »

Et plus loin, page 106. « L'habit des labou-
» reurs est bon; ils portent, dans tous les pays
» que j'ai parcourus, une blouse et un pantalon
» bleu, pareil au vêtement porté par les labou-
» reurs dans le comté de Sussex. Le vêtement
» de ces derniers néanmoins est souvent en
» lambeaux, ce qui n'arrive que rarement en
» France. »

Et maintenant pour un bon déjeûner. « Je
» ne vois pas pourquoi cette soupe aux choux
» bien épaisse et ce vin ne seraient pas mille
» fois meilleurs, pour déjeûner, que les pom-
» mes de terre froides et le thé qui sont tant à
» la mode parmi le peuple anglais. »

Châtillon-sur-Indre, province du Berry.

« § 145. Les laboureurs ou paysans ont or-
» dinairement une vache à eux, quelquefois
» une seule famille en possède deux ou trois.
» Ils élèvent aussi des cochons, ma parole
» d'honneur!

» § 167. Le pain de sarrazin que l'on fait à
» Tours et que mangent les paysans, se vend

» six liards le *quartern* (*), et est préférable au » meilleur pain de nos boulangers.

» § 210. Quelques voyageurs qui ont tra- » versé ce pays, s'écrient : Que de mendians il » y a en France! Il y a sans doute ici un grand » nombre de mendians; mais je n'en ai pas vu » davantage dans les campagnes de France, » que je n'en aurais vu en Angleterre si j'avais » voyagé de même sur la grande route. Je n'ai » certainement pas vu autant de pauvres à Pa- » ris que j'en ai vu à Londres; et il y a cette » différence importante dans l'aspect des men- » dians des deux pays, qu'une grande partie » des nôtres ne sont ni âgés ni infirmes, tan- » dis qu'en France, il n'y en a pas un qui ne » soit vieux, ou incapable de gagner sa vie.

» La grande partie des pauvres anglais » mendient parce qu'ils n'ont pas de travail, » et les pauvres de France mendient parce » qu'ils ne peuvent plus travailler. C'est l'état » de la société qui fait le mendiant en Angle- » terre, tandis qu'en France c'est son incapa- » cité de rendre aucun service à la société.»

(*) Pain anglais de quatre livres un quart.

Que serons-nous portés à penser de tout ceci? ne pourrons-nous pas supposer que notre philosophe équestre a trouvé le peuple de France plus heureux que le peuple d'Angleterre, et l'état de la société, qui ne peut fournir de travail à l'homme capable, plus mauvais que celui qui permet à l'homme impotent de solliciter son secours?

Attendez. — M. Cobbett est arrivé en Normandie; le peuple de la Normandie lui paraît dans une condition bien supérieure à celle d'aucune autre partie de la France qu'il connaisse.

Aussi, dit-il très-naturellement: « Je voudrais bien savoir la raison de ce fait. » — Maintenant, comme il a trouvé le peuple de la France plus heureux que le peuple de l'Angleterre, et le peuple de la Normandie plus heureux que celui du reste de la France, nous pourrions nous attendre à ce qu'il voulût chercher cette raison dans quelque circonstance existant en Normandie seulement, et qui n'aurait rien de commun avec le reste de la France, rien de commun avec l'Angleterre.

Pas du tout: une idée le frappe tout à coup; c'est que, si les habitans de la Normandie

vivent mieux que le reste des habitans de la France, c'est à cause d'une certaine ressemblance qui existe entre eux et les habitans de l'Angleterre, qui pourtant, d'après lui, vivent plus mal que ceux du reste de la France (*).

Et voilà que s'écroule toute cette haute pyramide d'observations que nous avions accumulées !

Complimentons donc le malheureux paysan anglais, dont le regard mélancolique est tourné vers sa dernière espérance, l'hôpital des pauvres ! Il jouit du meilleur systême possible, dans le meilleur des mondes possibles, et si le paysan de France est en réalité plus à son aise que lui, par toutes les règles de la philosophie et de l'économie politique, il ne *doit pas l'être*. Heureuse compensation ! J'aurais voulu que M. Cobbett, lorsqu'il considérait le présent, eût tourné pour un moment la tête de son cheval vers le passé.

(*) Il a appris, dit-il, que la condition supérieure de la Normandie est due aux grandes propriétés qui y ont existé autrefois et qui se sont, en grande partie, maintenues jusqu'à présent dans leur intégrité.

Qu'était le Normand, vivant de lait et de viande crue, vêtu de la peau de quelque bête sauvage, et adorateur de l'or et du gui ?

Qu'était le Normand, quand les populations effrayées de la France adressaient au ciel cette prière : *A furore Normanorum libera nos, Domine !*

Qu'était le Normand, quand il s'empara de la Sicile, assiégea Constantinople, conquit l'Angleterre et porta son fier léopard jusque dans les murailles d'Antioche et de Jérusalem?

N'est-ce pas toujours le même esprit d'activité et de prudence, que les vieilles chroniques lui assignent dans ses jours de rapine et d'aventure, qu'avec le progrès de la civilisation il a tourné vers le progrès de l'agriculture et du commerce?

Le caractère du Normand a été de tout temps différent de celui des races auxquelles il a été mêlé; entreprenant, économe et industrieux, sans cependant s'être entièrement soustrait à toute influence des circonstances. Mais son cheval n'est pas à l'épreuve de toute influence, et pourtant quelle que soit sa nourriture, quel que soit son travail, qu'il devienne plus ou moins gras, plus ou moins

brillant, plus ou moins actif, il restera toujours supérieur à l'animal qui paît dans les plaines desséchées de la Picardie, et toujours inférieur au barbe qui franchit les déserts de l'Arabie, ou au *pur sang* qui vole aux courses de Newmarket.

M. Cobbett suppose que la coutume de primogéniture était exclusivement en vigueur en Normandie, et que la supériorité de l'agriculture de la Normandie est un des bienfaits prolongés de cette coutume abolie.

Il y a trois faits qui s'élèvent contre cette conclusion :

1° La coutume de la primogéniture n'était pas en vigueur par toute la Normandie.

2° Depuis son abolition, l'agriculture de la Normandie, qui, d'après le raisonnement de M. Cobbett, devrait avoir dégénéré, s'est en réalité considérablement améliorée.

L'usage des jachères, dit M. Loriol, dans sa description géographique et statistique de la France, récemment publiée ; l'usage des jachères était autrefois général en Normandie ; mais il se perd de jour en jour. Au commencement de ce siècle, elles pouvaient déjà être évaluées, pour le département en général, à

moitié seulement du sol qu'elles occupaient de 1790 à 1792, et aujourd'hui on ne les suppose guère que du dixième des terres consacrées à la culture.

3° Enfin, si M. Cobbett avait jeté un regard sur ces fermes de la Normandie, possédées par les grands propriétaires, et ces métairies possédées par les petits, il aurait trouvé que, contrairement à son raisonnement, les propriétés les plus divisées, sont aussi les mieux cultivées de la Normandie (*).

Mais M. Cobbett n'avait pas le temps de faire cette observation. Il lui fallait partir, nous laissant, ainsi que lui, dans une étrange perplexité, en dépit de la sentence profonde par laquelle il termine.

« Ceci (les effets de la coutume de primogé-
» niture) est un sujet plein d'importantes con-
» sidérations et que je voudrais entendre traiter
» par un homme capable, mais auquel, quant à

(*) Je puis ici m'appuyer sur l'autorité d'un auteur remarquable, M. de Tocqueville, connu chez nous par son ouvrage sur l'Amérique, et dont la famille possède des biens dans cette province.

» moi, je n'avais jamais songé avant d'entrer » dans cette fameuse province de la Norman- » die. »

Voilà qui est singulier. Tant que M. Cobbett a voyagé en France, se contentant d'observer ce qu'il voyait, il a pensé que les habitans de ce pays étaient très-heureux; mais il n'a pas plus tôt commencé à réfléchir sur la cause de leur heureuse condition, qu'il découvre que ces pauvres habitans doivent être plongés dans la plus profonde misère!

Ne nous étonnons donc plus que, dans de pareilles circonstances, un gentilhomme ait pris le parti le plus sage, et que voyant la folie et l'inutilité des remarques particulières, il ne se soit pas donné la peine de faire de pareils rapprochemens. Ne nous étonnons donc plus que ce monsieur, après avoir amoncelé sur son secrétaire le rapport du comité du commerce, puis le rapport de la commission sur la loi des pauvres, puis enfin les tables indicatives de l'accroissement et du décroissement des crimes dans la Grande-Bretagne, se soit frotté les mains d'un air doctoral, en se réjouissant de l'heureux contraste qu'il trouvait entre les peuples de sa bienheureuse

patrie, et ces misérables bien vêtus, bien employés, portant manteaux, ayant des vaches, mangeant d'excellent pain, buvant de bon vin, qui végètent de l'autre côté du détroit.

XI.

Du morcellement de la propriété et de ses effets. — Réfutation des opinions de M. Macculloch, sur ce sujet.

La fable d'Achille n'est qu'une allégorie; les plus adroits et les plus puissans ont tous un côté vulnérable, accessible au premier idiot ou au premier lâche : aussi suis-je loin d'avoir la pensée de chercher à tirer aucun présomptueux avantage de la preuve que je veux donner ici, qu'un homme très-capable d'ailleurs peut être entraîné, par le préjugé ou le manque de réflexion, dans une opinion indigne de son talent. L'erreur dans laquelle est tombé l'auteur que j'entreprends de critiquer, est l'erreur com-

mune aux hommes de pensée, erreur qui porte le libéral à mépriser l'ultra comme un idiot, et l'ultra à condamner le libéral comme un traître ; erreur qui enseigne au fanatique à croire qu'il n'y a pas de salut hors de son église; à l'économiste politique, à supposer que la théorie embrasse tous les faits connus et à connaître.

Mais, sentant l'extrême délicatesse de ma mission, je repousserai loin de moi toute accusation vague et présomptueuse, et tout en faisant justice des argumens de M. Macculloch, par la manière claire et précise dont j'espère les combattre. Je veux néanmoins faire briller la rare intelligence de cet auteur, en démontrant combien des argumens de cette force étaient peu dignes d'arrêter sérieusement son attention.

« La coutume de primogéniture, dit-il, en donnant les biens à l'aîné des fils, force les autres à quitter le toit paternel ; et le sentiment de leur infériorité, quant aux richesses, comparativement au chef de la famille, est pour eux un motif de faire des efforts extraordinaires, pour arriver à amasser une fortune égale à celle de leur aîné. »

Examinons un peu la justesse de cet axiome. Il est utile de donner à la société un stimulant qui la porte vers les richesses : pourquoi? Pour la rendre heureuse? mais si le stimulant que vous employez pour la rendre plus heureuse, ne fait que la rendre plus misérable, vous manquez le but que vous vous étiez proposé, par la marche même que vous aviez prise pour l'atteindre.

Prenons un exemple : voilà cinq frères; le père dit au premier : Je te laisse plus qu'il ne t'est nécessaire, parce que cela rendra tes frères malheureux, jusqu'à ce qu'ils en aient acquis autant. Aux quatre autres, ce bon père fait cette observation : Je vous ai laissé moins que le nécessaire, afin que vous n'eussiez pas de répit, jusqu'à ce que vous ayez acquis le superflu. Le premier doit avoir ses moindres fantaisies satisfaites, afin que les autres aient toutes leurs facultés usées par le besoin.

Et, notez-le bien, si le jeune frère se trouvait bien à sa place, s'il était satisfait d'être pauvre, quand son frère aîné serait riche, toute la force de votre système serait évanouie; quand vous faites quatre frères contens, vous faites quatre pauvres; ce n'est que quand vous

faites quatre misérables, que vous avez la chance de faire quatre riches : et vous avez combiné tout ce systême pour le bonheur de qui? non des quatre pauvres frères, non du trop riche aîné : vous avez sacrifié le bien-être de chacun pour les rendre tous fortunés.

Il serait possible pourtant de substituer à votre stimulant pour l'acquisition de la fortune un autre stimulant, moins violent peut-être, mais toutefois plus efficace, parce qu'au lieu d'être contraire au bien-être que procure la fortune, il serait en lui-même un élément de bien-être. Telle serait la coutume d'égal partage.

Un homme entre dans le monde avec quatre cents louis par an. Il quadruple son avoir, et meurt en laissant quatre enfans. En mourant il leur dit : Je suis entré dans le monde avec quatre cents louis; j'ai prospéré, je me suis fait un nom, une fortune, et j'ai le bonheur de laisser à chacun de vous, juste ce que j'avais moi-même en commençant.

Ici, il n'y a pas d'envie, pas de jalousie qui pousse les trois frères à devenir aussi riches que leur aîné. L'admiration filiale, l'affection fraternelle, un profond respect pour la mé-

moire de leur père, joints au désir de faire autant pour leurs enfans, tels sont les sentimens que vous faites naître.

Si ces premiers sont moins efficaces pour produire les richesses qui sont un moyen de bonheur, ils se trouvent plus en harmonie avec le bonheur que les richesses doivent procurer.

Si les argumens de M. Macculloch, en faveur du système de primogéniture, sont peu concluans, ce qu'il dit pour faire excuser les défauts de son système, n'est guère plus fort.

« D'abord, quant à la législature, dit-il, les jeunes branches des hautes familles n'ont jamais montré un bien grand désir de s'emparer des emplois nombreux et lucratifs qu'elle fournit. »

La législature paraît être une rude profession, et comme la gloire ou la fortune qu'on y peut acquérir, dépendent plutôt du public que du gouvernement, il est probable qu'il n'entrera dans ces emplois que ceux qui pourront y consacrer un certain degré de talent et de persévérance. Dire par conséquent que les jeunes branches des grandes familles n'entrent pas dans cette carrière, c'est dire que la loi de primogéniture manque d'inspirer cette activité,

cette énergie qu'il était, disait-il, dans son principe de développer à un si haut degré.

Mais est-il vrai que ces jeunes branches ne courent pas après le luxe et les honneurs de la magistrature, là où ces honneurs et ce luxe sont le plus faciles à acquérir ? Prenons pour exemple la famille de l'ancien radical sir James Graham.

LORD ELLENBOROUGH,

PREMIER SECRÉTAIRE DE KING'SBENCH (*).

Traitement		240,650 fr.
L'honorable M. H. J. Scott, receveur des demandes de la chancellerie	6,000 fr.	64,700
Le même pour l'enregistrement des affidavit.	45,400	
Le même, pour les brevets. . .	13,300	
Comte Bathurst, secrétaire de la couronne. .		27,700

« Mais l'armée et la marine, continue M. Mac-
» culloch, sont certainement, sous le rapport pé-
» cuniaire, loin d'êtres engageantes, et si l'avi-
» dité des hautes familles pour ces emplois
» avait été aussi grande qu'on l'a prétendu, ces
» familles eussent fait plus d'efforts pour aug-
» menter la solde des officiers. »

(*) Prison pour dettes.

Comment! Jamais personne n'a prétendu nier que le systême de haut achat et de basse solde des grades de l'armée, ne soit exclusivement dans le but de favoriser les classes riches, en donnant à ces classes, *et à elles seules*, la facilité, *en temps de paix* (car les dangers et la nécessité nivellent bien des choses), d'arriver à la tête de ces professions.

Cela a toujours été franchement reconnu, même vanté, et défendu comme le principal avantage de notre systême militaire sur celui des autres nations; et véritablement là où vous avez une riche aristocratie à la tête du gouvernement civil d'un pays, il est nécessaire, pour la sûreté de ce gouvernement, d'avoir les cadres de l'armée remplis par une aristocratie imbue des mêmes principes.

La marine, c'est autre chose : sur notre marine repose notre existence à l'extérieur, comme nation, et cette marine ne peut jamais être redoutable à notre gouvernement intérieur. Il n'est donc pas nécessaire, pour le soutien de l'aristocratie, qu'elle soit aristocratique, tandis qu'il serait dangereux, pour les intérêts vitaux du pays, que le mérite ne fût pas suffisamment encouragé dans cette profes-

sion. C'est pourquoi le systême de vénalité n'existe pas dans la marine, et par cette raison, la marine est moins *comme il faut* que l'armée, et moins bien vue dans la société qu'elle ne devrait l'être chez une grande nation maritime.

Selon M. Macculloch, l'argent est le grand mobile, le grand principe civilisateur de notre époque : malheur donc à vous, mes compatriotes, vous qui pensez qu'il y ait au monde quelque chose autre que l'argent, qui mérite encore d'exciter votre énergie et d'enflammer vos désirs ! Malheur à vous qui regardez avec émulation les lauriers encore verts qui décorent le front du duc de Wellington, ou qui couronnent de leur ombre le tombeau de lord Nelson ! Malheur à vous qui vous sentez inspirés au nom d'un Berin ou d'un Scott, d'un Herschell ou d'un Babbage, qui soupirez après les vallons rians de la poésie, ou les montagnes arides de la science ! Malheur à vous dont le bonheur ou l'ambition ne sont pas entièrement concentrés dans l'acquisition des richesses; malheur à vous! Si l'argent ne fait pas votre félicité, *il devrait la faire.* Les richesses et la poursuite des richesses doivent seules rem-

plir votre cœur et séduire votre imagination ; le bonheur ne se rencontre que sur ce chemin.

Il y a deux sentimens contraires, entre lesquels je me trouve, en continuant mon sujet, de plus en plus pressé : la considération que je dois à un homme de talent, et celle que je dois à la vérité, qui n'a pas été peu obscurcie par la réputation de ce haut talent : mais ce dernier sentiment, je l'avoue, est le plus puissant, et je me vois forcé, quoiqu'à regret, de relever encore quelques-unes des nombreuses et singulières contradictions qui se font remarquer dans cet ouvrage.

Page 466. Une citation empruntée à M. Birbeck dit « que le peuple des villes, comme celui des campagnes, devient de plus en plus pauvre, et que tous deux sont plutôt rétrogrades que progressifs. »

La première citation qui suit, page 469, prise de M. Laffitte, tire une ligne de démarcation très-distincte entre le peuple des villes et celui des campagnes, en disant que l'habitant des villes est tout ce qu'on peut attendre de lui dans les temps présens.

L'opinion de M. Laffitte sur les habitans des villes, contredit mot pour mot celle de M. Bir-

beck; et plus loin, l'opinion de M. Macculloch lui-même, sur les habitans des campagnes, est assez honnêtement démentie par la citation de M. Laffitte.

Ce n'est que par de pareilles contradictions que nous pouvons être amenés à lire des raisonnemens qui paraissent réellement faits à plaisir dans le but de détruire toute espèce de confiance en son ouvrage.

« Ainsi les effets de la loi actuelle seront, » dit-il, de remplir les campagnes d'une misé» rable population, trop vile pour avoir le » moindre désir de s'élever dans le monde. »

Quoi! les Français n'ont aucun désir de s'élever dans le monde?

M. Girou lui-même, dans son excellent ouvrage d'où M. Macculloch (quoiqu'il n'en fasse pas mention) paraît avoir tiré une partie de ses argumens; M. Girou, dis-je, dans son ouvrage remarquable contre la division de la propriété dit : *Cela fait que chacun veut vivre comme il a vécu chez ses pères;* ce qui est un assez bon stimulant pour l'industrie.

Mais sans citer des autorités qui sur ce sujet seraient innombrables, je prie le premier individu d'aller dans un village de France, et de

me dire s'il n'y trouvera pas tous les paysans dévorés du désir d'acheter une pièce de terre ou d'étendre celle qu'ils possèdent.

Dans une ville de France quel est l'objet qui frappe la vue? Le jeune aventurier réalisant son petit pécule et partant pour Paris, où il espère devenir ministre comme M. Thiers, ou maréchal comme Lannes, ou premier consul comme Bonaparte.

Si vous allez au bureau de la guerre, vous apprenez qu'une foule de volontaires, quelquefois au nombre de soixante mille, dans une seule circonstance, se précipitent sous les drapeaux au moindre bruit de guerre.

Allez à Paris, et conversez avec un des trois cent quarante hauts fonctionnaires publics, avec un des quatre cent quatre-vingt-dix fonctionnaires de la magistrature, avec un des onze cent quarante membres de l'institut et des universités, avec un des dix-huit mille quatre cent soixante commis, un des dix-neuf mille soldats, un des quarante-sept mille étudians, et je dirai même un des deux cent quatre-vingt dix mille ouvriers de cette métropole; conversez, dis-je, une seule fois avec un des individus composant ce corps nom-

breux d'hommes actifs et entreprenans, et dites-moi si vous pouvez penser un seul instant que le mal qui affecte la France est l'insouciance sur l'avenir, l'indifférence pour toute espèce de distinction.

Et maintenant, quant à la paix et à l'affection que cette loi a introduites dans les familles (résultat que M. Macculloch prétend contester), je ne dirai qu'une chose : le père tutoyait autrefois son fils comme il tutoyait son domestique ; le fils aujourd'hui tutoie son père comme il tutoie son ami.

Même pendant que j'écris ces pages, j'ai pu remarquer, dans le cercle de mes connaissances, de nombreux exemples de ce bon accord fraternel qui résulte de l'égalité, de cette confiance et de cette sympathie entre les parens et leurs enfans, qui naît tout naturellement de leur mutuelle indépendance (*).

Passons maintenant aux *autorités* sur lesquelles s'appuie M. Macculloch.

(*) Dans certains départemens, dans celui de la Corrèze par exemple, où la coutume de primogéniture est encore en faveur, les mœurs des habitans sont tout-à-fait différentes, et les querelles des frères se perpétuent jusque dans leurs descendans.

Et d'abord, quand on cite des auteurs (des auteurs d'un pays étranger surtout), il me semble que l'on devrait se conformer à de certaines règles, par exemple :

De bien faire connaître l'importance et le poids des personnages que l'on cite.

Ne pas laisser tout-à-fait ignorer s'il est quelques auteurs d'autant de savoir et de poids, qui aient manifesté une opinion contraire.

Ne jamais citer avec partialité, de manière à présenter l'auteur comme plus favorable à notre opinion qu'il ne l'est réellement.

En cela je ne trouve pas que M. Macculloch ait été aussi juste et aussi candide qu'aurait dû l'être un homme de son talent et de son importance. Les principaux auteurs qu'il cite sont : M. Raineville, secrétaire de M. Villèle, un protégé des jésuites, désireux de ramener l'ancien système ;

M. de Bonald, homme d'une grande habileté sans doute, mais un fanatique royaliste et religieux ;

M. Laffitte, qui, je pense, ne se trouverait pas hostile à la loi française de succession, quoiqu'il blâme l'esprit arriéré des agriculteurs en France ;

Le duc de la Rochefoucault, qui blâme plutôt la folie qui saisit tout à coup le sol dans ses plus petites divisions, à une certaine période (la révolution de 89), que le système général de division de la propriété par l'héritage dans les circonstances ordinaires.

Mais donnez à ces autorités tout le poids que vous pouvez désirer, n'en est-il aucune autre qui les contrebalance?

MM. Roy, Molé, Decazes, Pasquier, Talleyrand, les hommes d'état les plus expérimentés, les plus modérés et les plus dignes de France;

Ensuite MM. de Morel-Veidé, Charles Dupin (*), Loriol et une quantité d'autres qui, pour me servir de l'expression de M. Macculloch, «pourraient se multiplier à l'infini». Ne

---

(*) La division de la propriété qui s'est opérée sur tous les points du territoire, a produit une aisance plus uniformément répandue; elle a donné des moyens de bien-être et de santé à beaucoup de familles qui n'en jouissaient point dans une époque antérieure; d'un autre côté, les progrès de l'industrie ont procuré du travail à beaucoup d'ouvriers. *Forces productives et commerciales*, p. 43.

sont-ce pas là des autorités, en faveur de la division de la propriété, aussi puissantes que celles qui ont été citées contre elle parmi les auteurs français?

Il ne reste donc plus que M. Birbeck et M. Young, auteurs anglais. C'est un singulier pamphlet que celui de M. Birbeck, et qui ressemble beaucoup à ceux de M. Cobbett; mais maintenant, je dois noter la *principale* citation de M. Macculloch. Il cite un long passage *pour prouver la condition misérable des Français;* il y a toute une page; puis il s'arrête, et continuant de son propre fond, il fait cette judicieuse et conséquente remarque : « *Et pourtant les Fran-* » *çais sont plus heureux que nous ne le sommes*, » étant sur un terrain d'égalité entr'eux; et, » possédant assez pour satisfaire leurs désirs » modérés, ils ne souffrent pas de l'infériorité. » Nous passons notre vie à faire des efforts pé- » nibles, pour nous avancer nous et nos en- » fans; eux, n'ayant aucun moyen d'améliorer » leur condition, se soumettent à la nécessité, » et vivent contens. »

Je n'accepte pas l'opinion de M. Birbeck comme décisive; son pamphlet, qui n'est pas cependant sans mérite, renferme de nombreu-

ses contradictions ; mais je dis : Celui qui cite une phrase tendant à prouver que les Français sont malheureux, devrait-il se laisser aller à dire dans la phrase suivante qu'ils sont cependant heureux ? Si un peuple est plus heureux moralement, par cela même qu'il est matériellement plus malheureux (ainsi que vient de le dire M. Birbeck), il est aussi intéressant à l'homme d'état, au législateur, de savoir que ce peuple est heureux, que de savoir qu'il est pauvre.

Mais je veux faire connaître jusqu'à quel point on peut s'appuyer sur M. Birbeck, pour soutenir que l'état social de la France est contraire au bien-être du peuple.

A son entrée en France, ce monsieur s'écrie tout à coup (p. 5) : « Il y a plus de joie apparente » et moins de souffrances positives, que je n'en » ai jamais vu, ni pu concevoir auparavant. »

Page 2 : « Chaque objet dénote la prospérité » et l'aisance. Depuis que je suis arrivé dans ce » pays, j'ai continuellement cherché dans tou- » tes les directions les ruines de la France, les » horribles effets de la révolution, dont on » parle tant de notre côté du détroit; mais, au » lieu d'un pays ruiné, j'ai trouvé les campa-

» gnes parfaitement cultivées, et les villes pleines d'habitans.

» Aucune maison en ruine ou déserte, aucun habitant malheureux en haillons.

» J'ai pris des informations, et tout le monde m'assure que l'agriculture s'est rapidement améliorée pendant les vingt-cinq dernières années, que les richesses et le bien-être des cultivateurs se sont doublés depuis cette époque, et que de grandes améliorations se sont opérées dans la condition et le caractère du bas peuple. A mon débarquement, je fus frappé de l'air respectable de la classe ouvrière; je vois les mêmes marques de bien-être et d'abondance partout où je me présente; je demande ces paysans malheureux dont j'ai tant entendu parler; mais je suis toujours renvoyé à la révolution : il semble qu'ils aient disparu à cette époque.

» La classe ouvrière ici est certainement beaucoup plus haute que chez nous sur l'échelle sociale. Tous les renseignemens que j'ai pu recueillir sur ce sujet, m'ont confirmé dans ma première impression, qu'il est véritablement très-peu de pauvres en France. En Angleterre, un pauvre et un laboureur sont

» des mots synonymes ; il n'en est pas de même » ici. »

Mais remarquez bien ce qui suit :

« J'en ai maintenant assez appris pour expli» quer cette différence : ayant trouvé par» tout le même résultat, je ne puis douter de » la justesse de mes observations.

» Les biens nationaux mis en vente par peti» tes portions, avec cinq années pour le paie» ment, permettent aux pauvres cultivateurs » de devenir propriétaires ; comme par le fait » ils le sont aujourd'hui presque tous, possé» dant de un à dix arpens de terre.

Page 30 : « De Saint-Pierre à Moulins, les » plus basses classes paraissent moins heureu» ses, probablement parce que ce pays sans » débouché ne put fournir, lors de la vente des » biens nationaux, de petits lots qui fussent » à la portée des pauvres. Aussi peu de paysans » sont propriétaires.

» De Dieppe à Montpellier, nous n'avons pas » rencontré, pour ainsi dire, une seule bête de » travail dont la condition ne fût excellente : » bœufs, chevaux, ânes, mulets, tous gras et » bien portans, annoncent la prospérité ; et si » j'ajoute que nous n'avons pas vu parmi les

» laboureurs un seul de ces êtres misérables,
» affamés, usés de travail et de privations,
» que l'on rencontre dans toutes les paroisses,
» je dirai presque dans toutes les fermes de
» l'Angleterre, on m'accordera bien que, dans
» un pays si peuplé, et presqu'entièrement cul-
» tivateur, cela dénote une véritable prospé-
» rité. — Dans toute cette étendue de pays,
» j'aurais peine à trouver un arpent, une per-
» che de terre qui ne fût cultivée avec soin,
» quoique ce ne soit pas toujours selon nos
» connaissances agricoles.

» La France, si peuplée, si cultivée, avec
» des impôts modérés, sans papier-monnaie,
» sans dîmes, sans impôts des pauvres, et pres-
» que sans pauvres; avec d'excellentes routes
» dans toutes les directions, et regorgeant de
» blé, de vin, d'huile, doit être et est réelle-
» ment un riche pays; pourtant il y a peu de
» grandes fortunes individuelles. »

Croira-t-on maintenant que c'est là l'écrivain que M. Macculloch cite dans un passage isolé, pour appuyer son opinion sur les maux qui découlent de l'égal partage en France?

Passons à l'autre auteur dont les opinions paraissent plus fermes:

« La France est menacée d'être surchargée » d'une population surabondante de misérables » qui trouveront à peine des pommes de terre » pour se nourrir (p. 480). En persévérant dans » ce système (la division de la propriété), sa » population excédera bientôt celle de la Chine » où les restes infectés de chiens, de chats, de » rats et de toutes espèces de vermine, sont » recherchés avec avidité pour soutenir des » misérables, nés pour mourir de faim. »

Hélas! pendant long-temps on nous a dépeint le pauvre Français avec une grenouille dans son assiette; mais maintenant il va manger toute espèce de vermine et de saloperie !

Au moins, est-ce une consolation de savoir que cette prédiction a été faite par M. Young il y a plus de 40 ans, et que ce système, dépeint comme si désastreux, s'est élargi chaque jour de plus en plus depuis cette époque, sans pourtant avoir produit aucun de ces effets si épouvantables.

« Mais pas du tout, répond M. Macculloch, » si telle était l'opinion de M. Young dès 1789, » à combien plus forte raison ne le dirait-il » pas aujourd'hui, que presque toutes les » grandes propriétés qui existaient alors dans

» le pays ont été détruites, et que la loi a ré-
» gularisé la division des plus petits héri-
» tages! »

Cela me rappelle une certaine histoire : il y avait un philosophe qui prédit une fois qu'une comète, qui commençait à paraître, si elle restait visible pendant trois semaines, détruirait immanquablement le monde; le philosophe mourut et la comète resta visible non pas trois, mais six semaines, et la terre ne fut pas brûlée. Les peuples, qui sont toujours ignorans, disaient : « Si le philosophe était vivant,
» il reconnaîtrait qu'il s'est trompé. » Trompé! dit un autre philosophe, ami du défunt; mon ami a prédit que le monde serait détruit, si la comète durait trois semaines, que de raisons n'aurait-il pas de le prédire, maintenant que la comète a duré six semaines ?

XII.

Jusqu'où paraît devoir s'étendre la division de la propriété. — Quelle loi régit en France cette division. — Tableau des propriétés sujettes à l'impôt foncier. — Ce qui arrêtera la division.

QUOIQUE M. Birbeck et autres n'aient pas encore vu jusqu'à présent qu'aucun mal fût directement résulté de la division de la propriété en France, telle qu'elle existe en ce moment, néanmoins ces messieurs ont imaginé pour l'avenir les résultats les plus épouvantables; et cela parce qu'ils sont tombés dans cette opinion vulgaire, que la terre ira se subdivisant à l'infini, tant que la loi favorisera la di-

vision. Le point important maintenant est donc de connaître jusqu'où sera poussée la division de la propriété.

Maintenant il y a deux erreurs dans lesquelles, en raisonnant sur la tendance de l'esprit humain, nous sommes également exposés à tomber.

« Les hommes sont entièrement gouvernés » par leurs intérêts, » disent quelques-uns.

— Exagération!

« Les hommes ne sont nullement gouvernés par leurs intérêts, mais bien par leurs » passions, » disent les autres.

— Exagération!

Les hommes sont gouvernés en partie par leurs passions, en partie par leurs intérêts. Le cours qu'ils suivent est ordinairement un compromis entre eux deux.

« Où il y aura bénéfice à diviser les terres, » le morcellement aura lieu, toutefois jus- » qu'au point seulement où son excès donne- » rait de la perte; et là où il y aura avan- » tage à ne point diviser, ou même à accroître » la propriété, la conservation ou l'agglomération se pratiqueront; et cela, tant qu'il y aura » bénéfice à le faire. » (M. de Morel-Vindé.)

C'est là une charmante théorie, mais peut-être trop charmante pour être précisément vraie.

« Le morcellement des terres croît en raison géométrique ; chez les petits propriétaires, ce mal se fait sentir à la première génération. Chacun cependant reste attaché à sa petite fraction de propriété, et se tourmente pour en tirer une chétive subsistance qu'il aurait gagnée avec moins de peine et plus de profit dans une autre profession. Il meurt jeune, et, ne pouvant vivre lui et ses enfans de sa propriété, il ravage celle de ses voisins. » (M. de Bonald.)

Voilà une bien déplorable peinture, qui serait sans doute correcte si les hommes étaient tout-à-fait indifférens à l'existence, aux commodités de la vie, et se soumettaient patiemment aux durs travaux, et aux privations de toute espèce qui abrégeraient leur vie, lorsque, par un changement de système, ils pourraient vivre heureux et prolonger leur existence.

La propriété ne cessera pas de se diviser juste au point le plus avantageux aux intérêts pécuniaires du propriétaire, parce que ce der-

nier est fier de sa possession; mais elle n'ira pas non plus se divisant à l'infini, parce que le propriétaire est accessible aux besoins de la vie.

Où la loi favorise sa division, la propriété sera divisée peut-être plus qu'elle ne doit l'être; mais où la loi favorise l'agglomération, les propriétés s'aggloméreront aussi plus qu'elles ne doivent faire. Aucun système n'est parfait.

Il y a néanmoins cette différence entre les deux systêmes : dans le premier, le petit propriétaire est forcé tout à coup d'abandonner ses champs, parce qu'il cesse de fournir à sa subsistance; dans le second, le grand propriétaire est seulement averti de subdiviser sa propriété, parce que ses bénéfices diminuent.

Mais examinons un peu ce qu'est réellement la loi française qui affecte la disposition de la propriété.

Après la mort d'un parent, ses biens doivent être divisés également entre les enfans, avec cette exception, que le parent a le droit de laisser à l'un d'eux une *part d'enfant*, outre la portion qui lui revient de droit dans le partage égal. Par exemple, si un homme a cinq

enfans, il peut laisser un sixième en plus à celui qu'il préfère, ce qui fait, avec son cinquième du reste, le tiers de la totalité de l'héritage.

Les effets de cette loi sont :

1° De rendre l'enfant indépendant de la haine de son parent, mais désireux de gagner son affection;

2° De subordonner l'étendue du pouvoir laissé au parent, à l'étendue de sa famille; et comme le pouvoir diminue à mesure que la famille s'augmente, de mettre une barrière puissante à l'accroissement d'une population surabondante.

Ainsi, la même loi qui veille aux intérêts de l'enfant, veille aussi à l'autorité du père; et quoiqu'elle tende à la division de la propriété, elle contient néanmoins un principe qui en doit fixer les limites. Et ces limites se resserrent d'autant plus que l'autorité paternelle a plus besoin de s'affermir.

Nous voyons donc que la loi française renferme dans sa lettre même un préventif puissant contre les maux qu'elle pourrait produire. Mais ce n'est pas seulement dans la lettre que nous devons chercher ses effets;

l'esprit d'une loi qui étend la propriété à un grand nombre d'individus, est aussi de leur donner le désir de conserver et d'augmenter cette propriété.

Le pauvre et le mendiant n'ont pas de frein à mettre à leurs passions, et ils propagent leur génération avec l'insoueiance d'hommes qui, n'espérant rien de l'avenir, n'ont de jouissances à attendre que du moment présent. Le paysan au contraire qui a un petit coin de terre, vit avec le désir toujours croissant de conserver, d'agrandir et de transmettre ce coin de terre. S'il reçoit de son père quatre arpens de terre, il travaille sans relâche jusqu'à ce qu'il en possède huit, et accroît rarement sa petite famille au-delà de la proportion qu'a suivie son patrimoine.

L'accroissement de la population en France n'a pas seulement été moindre que celui des autres grandes familles du globe (*), mais moindre encore, comme j'ai déjà eu occasion de le faire observer, que celui de tous les au-

(*) Ceci ne s'accorde pas tout-à-fait avec la prédiction de M. Young.

tres genres de puissance et de richesse développés dans la France elle-même.

ACCROISSEMENT ANNUEL DE LA POPULATION.

En Prusse.	27,027 individus.
Grande-Bretagne.	16,667
Pays-Bas	12,372
Deux-Siciles.	11,211
Russie.	10,527
Autriche	10,114
France.	5,536

ACCROISSEMENT ANNUEL EN FRANCE.

Population.	0	75
Chevaux	1	
Moutons	1	25
Consommation, constatée par les impôts indirects	3	
Id. constatée par l'octroi.	3	33
Opérations de l'industrie par les brevets. .	3	67
Circulation par la poste.	3	25
Commerce par les douanes.	4	
Industrie par la houille.	4	
Idem par le fer.	4	25
Idem par la presse.	2	25

(Ch. Dupin.)

En outre, dans la loi de la division réside en quelque sorte la loi de l'union. Si le père donne une part à sa fille, le fils reçoit une part avec sa femme; et comme les mariages en France sont réglés jusqu'à un certain point

par l'intérêt, ce qui s'en va d'un côté revient en grande partie de l'autre.

Parmi les anciens nobles qui ont sauvé quelques propriétés de la révolution de 1789, vous trouverez fréquemment que ces propriétés se sont accrues plutôt que diminuées, durant les vingt dernières années.

Chez les paysans qui ont une fois acquis par leur travail une portion de bien raisonnable, vous trouverez fréquemment cette portion égale, sinon supérieure à celle que possédait leur père.

Lorsqu'il arrive que la division s'étend, c'est quand de nouvelles propriétés se forment des débris d'un large domaine. Mais comme, dans ce cas, ceux qui achètent sont pour la plupart déjà propriétaires, pour deux nouvelles propriétés qui s'élèvent, il y en a vingt qui s'agrandissent (*).

(*) Le produit élevé que l'on retire de ces domaines vendus par petits lots, a fait tirer deux conclusions également fausses : quelques-uns ont donné cela comme une preuve que les petites pièces de terre rapportaient plus au cultivateur; d'autres ont voulu prouver par là, que les grandes propriétés seraient bientôt toutes vendues par petits lots,

Ensuite, il y a bien des sentimens qui surgissent de la disposition de la propriété territoriale par petites divisions, qui sont en eux-mêmes ennemis de la subdivision indéfinie. Il y a de même encore des circonstances directement opposées à ce système de petites divisions et qui tendent à en modérer les excès.

Quiconque voyage en France, doit observer que le système de morcellement, sans être, en toutes circonstances, réglé comme M. de Morel-Vindé le suppose, par ses seuls avantages, est néanmoins poussé bien plus avant dans les endroits et sous les conditions qui sont reconnues pour lui être les plus favorables.

Dans les vignobles, par exemple, la quan-

---

parce que, dans un pays où il n'y a que de petites fortunes, il n'y a de concurrens que pour les petites propriétés.

Tous les grands établissemens ne seront pas vendus par petits lots, parce que cette passion de posséder, qui pousse le petit propriétaire à payer des terres à sa convenance au-dessus de leur valeur, force le propriétaire à garder ses domaines, quoiqu'il puisse en tirer davantage en les vendant. Peu de grandes propriétés sont vendues en France, si ce n'est par des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté du propriétaire.

tité de terres livrées à la culture de la vigne est de 2,017,667 hectares, le nombre des propriétaires de 2,184,013. Ici la terre est pour ainsi dire dans la division la plus extrême, mais pourquoi? La quantité de terres livrées à cette culture s'est à peine augmentée d'un quart depuis 1788, et la valeur du produit a doublé.

Le morcellement des terres est subordonné aux localités, dit le rapport des géomètres en chef du cadastre. Ainsi dans les endroits où la division n'est pas avantageuse, la propriété ne sera pas subdivisée à l'excès; et maintenant il y a en France moins d'endroits où le morcellement est encore possible qu'il n'y en a où l'agglomération est nécessaire.

Dans ces contrées où les grandes manufactures ont élevé le prix du travail à un tel point, qu'il est impossible de labourer autrement que par la charrue; dans les forêts, dans les grands pâturages, dans les landes, dans tous ces pays où le propriétaire ne peut ni vendre, ni transporter sa récolte, et est par conséquent obligé de former d'immenses troupeaux qui parcourent ces immenses plaines, afin d'obtenir un produit qui se transporte

soi-même dans toutes ces contrées qui forment une portion considérable du territoire français, la nécessité des grandes propriétés est établie par une loi indépendante de la volonté humaine.

Telles sont les causes auxquelles nous devons attribuer ce qui, au premier abord, pourrait nous paraître un phénomène, mais qui n'est pourtant qu'un fait naturel, je veux dire le peu d'accroissement du morcellement du sol, malgré l'existence d'une loi qui semble devoir favoriser à l'infini la subdivison des biens.

En 1826, lorsque la loi d'aînesse fut proposée en France, par un ministère désireux de rétablir une espèce de système de primogéniture, il est à remarquer que le gouvernement, pressé de tous côtés de fournir aux chambres quelques renseignemens statistiques sur ce morcellement incessant de la propriété territoriale (renseignemens qu'il lui eût été facile de se procurer, et qui, pour le département de la Seine, eussent pu être donnés séance tenante), fit une réponse évasive, et ne présenta, au lieu de faits authentiques, que des observations vagues et incohérentes.

Il y avait à cette époque un personnage tout particulièrement appelé à formuler une juste opinion sur cette matière, tant à cause des hautes charges ministérielles dont il avait été revêtu, que des soins particuliers qu'il avait apportés dans ses entreprises personnelles d'agriculture, et de la modération qui avait toujours distingué ses opinions politiques. Dans un discours prononcé le 3 avril, M. Decazes donne, comme le résultat de son expérience pratique, des faits tout opposés à ceux qui sont déduits dans la savante théorie de MM. Young et Macculloch.

«Chacun de nous pouvait plus ou moins » aisément se procurer un travail facile pour » le gouvernement, plus difficile pour les in» dividus, non pour la totalité de la France, » mais pour un point particulier qui, une fois » connu, servirait d'appréciation pour les au» tres.

» Je l'ai fait, messieurs, pour l'arrondisse» ment qui m'est plus particulièrement connu, » et à la prospérité duquel la reconnaissance » et tous les sentimens de la nature me com» mandent de porter un intérêt spécial.

. . . .

»A un petit nombre près, tous les habitans » y sont propriétaires. L'amour de la propriété » y est poussé au plus haut degré ; chez les pè» res comme chez les enfans, chez les riches » comme chez les pauvres, elle est le senti» ment et le besoin dominant.

. . . .

» Le partage égal des successions y est la rè» gle la plus commune et la plus générale. Là, » comme dans la grande majorité des autres ar» rondissemens de la France, les personnes » aisées y disposent rarement de la portion » disponible. Les exemples en sont si peu fré» quens, que je n'en sais pas un seul autour de » moi, dans aucune classe de la société, les » paysans exceptés; et pour ceux-ci, ce n'est » pas du préciput entier qu'ils disposent lors» qu'ils le font, mais de telle ou telle pièce de » terre, de telle ou telle quotité de leur succes» sion, non par *préférence habituelle* au profit » de leur aîné, mais le plus souvent par *recon-» naissance* pour celui de leurs enfans qui est » resté auprès d'eux, qui a partagé leurs tra» vaux, qui a *soigné leur vieillesse*.

» Eh bien! dans cet arrondissement, *loin » qu'il y ait eu morcellement* dans les douze an-

» nées qui viennent de s'écouler, *il y a eu ag-
» glomération.*

» En 1815, le nombre des rôles s'élevait à » quarante deux mille quatre cents francs; » en 1825, par une diminution annuelle et » successive, ce chiffre se trouve réduit à près » de quarante mille francs, de sorte que l'ag- » glomération en dix ans a été de deux » mille cotes environ, ou de un vingtième.

»Je ne prétends pas qu'il en ait été ainsi » dans tous les arrondissemens du royaume; » cependant, les autres renseignemens isolés » que quelques-uns de nos collègues ont eu la » bonté de me fournir, sont loin d'être con- » traires à l'exemple que je viens de citer.»

Maintenant, pour en finir avec M. Macculloch, je me bornerai à rapprocher les chiffres qu'il s'est donné la peine de transcrire.

Ces renseignemens, fournis par les publicistes de notre époque, laissent au lecteur à en déduire les conséquences. « En 1816, dit-il, le nombre des propriétés imposées était de quatorze millions quatre cent quatorze mille cent vingt un. » — Nous voyons aujourd'hui qu'il n'existe pas plus de dix millions deux cent mille de ces propriétés.

Dans l'analyse imprimée en tête de cet ouvrage, j'ai donné des calculs pris aux meilleures sources connues; mais depuis, graces à la bienveillance du ministre des finances, j'ai été à même de me procurer des documens précieux sur les changemens qui se sont opérés, à trois différentes époques, dans chaque département.

Le tableau ci-annexé donne bien sans doute un accroissement certain des morcellemens de la propriété, mais c'est un accroissement bien faible, et qui pourrait être facilement arrêté.

Et ici nous devons particulièrement faire la distinction entre le partage égal de la succession (qu'il est impossible au gouvernement de changer, quels qu'en soient les maux ou les bienfaits), et le systême pernicieux de couper, de scinder les propriétés, qu'il est possible et surtout très-important au gouvernement de modifier.

P. meurt, laissant trois enfans et six pièces de terre; est-il nécessaire, pour que le partage soit égal, que chaque pièce de terre soit partagée en trois comme il arrive fréquemment aujourd'hui? Non, certes.

C'est ici une circonstance dans laquelle la loi devrait sagement intervenir et arrêter la subdivision du sol, qui ne peut qu'être désavantageuse, sans affecter la division des fortunes, qui a de nombreux avantages.

En outre, un sage dégrèvement des droits de timbre sur les actes nécessaires à la consolidation des propriétés, tendrait par lui-même à détruire en grande partie ces cas extraordinaires de subdivision, qui sont amenés par une loi qui exige souvent sur la vente d'un coin de terre plus qu'il ne vaut à l'acquéreur.

En outre, un grand nombre des inconvéniens dont on se plaint aujourd'hui, paraissent devoir décroître, non seulement par l'agrandissement des propriétés, si les propriétés s'agrandissent, mais encore par d'autres causes, si la division de la terre reste telle qu'elle est aujourd'hui, ainsi que je suis porté à le penser.

Plus le paysan deviendra intelligent, mieux il comprendra la nature de ses propriétés et la force de ses moyens. Au lieu d'élargir les limites de ses champs, il approfondira les richesses du sol, et s'il a été jusqu'à présent

porté plutôt à étendre qu'à améliorer son petit coin de terre, plus son erreur aura été grande, plus les bienfaits de son expérience seront étendus. Quant aux essais qui seraient au-dessus des forces des particuliers, il est dans le devoir, et je ne doute pas qu'il ne soit dans la volonté de l'administration publique de les entreprendre.

Dans ce moment il y a deux fermes-modèles supportées par le gouvernement dans cette intention : le nombre devrait en être multiplié, de manière à pouvoir embrasser toutes les diverses variétés de sol, de climat, de culture et de végétation.

Considérons donc attentivement :

1° Le peu d'accroissement dans le nombre des propriétés, durant les trente dernières années, sous toutes les circonstances les plus favorables à cet accroissement;

2° La possibilité d'arrêter cet accroissement par une législation toute paternelle, qui n'affecterait en rien le mode de succession actuel;

3° Les circonstances qui, si la division de la terre reste telle qu'elle est, ou vient même à progresser, pourront diminuer les inconvéniens qui en découlent.

Prenons, dis-je, toutes ces circonstances en considération, et nous conviendrons, je pense, que, quels que puissent être les inconvéniens inhérens à la loi d'anti-primogéniture, il n'est pas à présumer qu'ils soient plus grands dans vingt ans qu'ils ne le sont au moment où j'écris.

XIII.

C'est l'état présent de la France que nous avons à considérer sans crainte de l'avenir, à l'égard de cette question. — Ridicule des comparaisons entre la France et l'Angleterre, et entre la France et l'Irlande. — Le petit tenancier diffère du petit propriétaire. — Un mauvais système d'agriculture devient bon par un travail énergique.

C'est donc l'état présent de prospérité dans lequel est la France qu'il nous importe d'approfondir, sans laisser plus long-temps influencer notre jugement par ce terrible épouvantail de morcellement indéfini, dont on nous a perpétuellement effrayés pour l'avenir.

Ceux qui s'élèvent contre la loi qui régit

aujourd'hui la propriété en France, commencent par nous dire qu'en Angleterre la propriété territoriale est agglomérée ; qu'en France elle est morcelée ; que l'Angleterre est mieux cultivée que la France, *ergo* que l'agglomération de la propriété territoriale est meilleure pour l'agriculture que le morcellement.

Il me semble bien superflu de dire ici qu'il est impossible d'obtenir aucun résultat certain d'une simple comparaison entre la France et l'Angleterre.

Plus un pays est étendu, plus il admet de variétés dans le langage, le caractère, les habitudes de ses habitans ; plus il se trouve privé de communications naturelles ou artificielles, moins il est susceptible d'adopter et de propager des améliorations.

« Quand j'habitais les ports de la Flandre, dit M. Charles Dupin, et surtout ceux de la Provence, j'étais toujours étonné d'entendre des gens du pays distinguer les hommes nés au sein de la France, en les appelant des *Franciots*, et les traiter en étrangers.....

» Lorsqu'en 1825 et 1826, je me suis occupé de procurer à la classe ouvrière de nos dé-

partemens les plus simples élémens des sciences appliquées aux arts, je suis tombé dans un étonnement dont j'ai peine encore à revenir, en voyant que, sur tous les points de nos immenses frontières, à Bayonne ainsi qu'à Dunkerque, à Strasbourg ainsi qu'à Quimper, à Montpellier ainsi qu'à Mulhouse, l'un des obstacles les plus grands que les professeurs avaient rencontrés, s'est trouvé dans la difficulté de faire entendre le langage expressif et correct de la langue française, à des hommes qui ne *pensent* couramment qu'avec le secours d'idiômes étrangers ou de patois barbares. »

La France est plus étendue que l'Angleterre, admet une plus grande variété dans le langage, le caractère, les habitudes de ses habitans, est moins amalgamée, pour ainsi dire, par des communications de toute espèce, et se trouve par conséquent moins disposée à adopter et propager les améliorations. Quelle que soit la différence qui existe dans l'état de l'agriculture dans les deux pays, il est souverainement absurde d'attribuer exclusivement cette différence à la différence du mode de succession.

En outre, quand nous parlons de la différence d'agriculture entre la France et l'Angleterre, nous ne devons pas oublier que, chez nous, l'agriculture a été encouragée d'abord par d'immenses primes, surtout durant la guerre ; ensuite qu'elle a dû beaucoup aux habitudes de spéculations et de dépenses, nées d'un commerce très-étendu, et qui, si elles ne sont pas entièrement indépendantes de notre loi d'héritage, n'y sont certainement pas inhérentes.

Mais si une comparaison entre la France et l'Angleterre est de peu de valeur, une comparaison entre l'Angleterre et l'Irlande est encore plus absurde. Pauvre Irlande ! veut-on démontrer que ceci ou cela est pernicieux dans un état, vite on court chez vous prendre un exemple.

« Voyez ce que produit le catholicisme, » dit un protestant. « Regardez l'Irlande ! »

« Voyez ce que produit la religion de l'état, » dit un dissident. « Regardez l'Irlande ! »

« Voyez ce que produit la centralisation, » dit un *repealer* (*). « Regardez l'Irlande ! »

(*) *Rappeleur*, qui demande le rappel de l'acte qui unit l'Irlande à l'Angleterre. (*N. du T.*)

« Voyez ce que produit le manque de prévoyance contre la mendicité, » dit un partisan du système de la loi des pauvres. « Regardez l'Irlande! »

« Voyez ce que produit le morcellement de la terre, » dit M. Macculloch, « Regardez l'Irlande! »

Triste monopole du malheur, il n'est que trop vrai, pauvre sœur, que nous n'avons qu'à nous tourner vers toi pour voir l'exemple de toutes les calamités!

Mais, hélas! si nous voulons un enseignement, cherchons-le dans le tout, et non dans une partie de ta condition. La plus légère égratignure produit la gangrène quand le sang de toutes les artères est corrompu; et il est tristement ridicule de venir parler d'un malheur particulier à l'état d'une société qui est travaillée par tous les maux connus sous le ciel.

Quel système d'agriculture, je le demande, pourrait prospérer chez une nation de races ennemies, divisée par des croyances opposées, parmi une population continuellement engagée dans les complots et le pillage? Si le même système d'agriculture prévalait en France et en Irlande, les effets de ce système

seraient aussi opposés que les deux nations diffèrent entre elles sous tous les autres rapports. Mais ce n'est pas, ce n'a jamais été le même systême.

Un petit tenancier n'est pas la même chose qu'un petit propriétaire; le systême de subdivision des baux a tous les inconvéniens et aucun des avantages d'un systême de subdivision des propriétés. Il y a un charme dans le mot *mien* qui éveille toute notre prudence, stimule toute notre activité.

Ne faisons donc pas de comparaison entre la France et l'Angleterre, entre l'Irlande et la France.

Il y a des raisons suffisantes en elles-mêmes pour que l'agriculture, je ne dirai pas se détériore, mais ne s'améliore pas autant, sous la loi de partage établie en France, qu'elle ne pourrait le faire sous un autre mode de succession.

Plus la propriété est divisée, plus il y a d'espace occupé par les clôtures; plus la propriété est divisée, plus il y a d'espace occupé par les routes et les chemins, qui doivent conduire aux diverses pièces de terre; plus la propriété est divisée, moins il y a de liberté

pour le temps et la nature des récoltes : il vous faut ensemencer à la même époque que votre voisin, car vous ne pouvez plus traverser son champ après que ses semailles sont faites; plus la propriété est divisée, moins il y a de moyens d'accélérer la production par le bétail et les machines; plus la propriété est divisée, moins il y a de chances pour que quelqu'individu soit à même de se lancer dans ces larges spéculations qui, si elles endommagent quelquefois la fortune des particuliers, améliorent presque toujours l'industrie du pays.

Voilà des faits généraux composant une théorie que, comme telle, il serait difficile de réfuter; mais ces prévisions sont-elles réalisées dans l'espèce? Voyons.

D'après cette théorie, partout où il y a une vaste propriété, la terre doit être bien mieux cultivée qu'elle ne l'est sur une petite; et pourtant si vous comparez, vous trouverez en France que, comme je l'ai déjà dit pour la Normandie, la plus petite propriété est au moins aussi bien cultivée que la plus étendue.

D'après cette théorie, plus le sol de la France a été morcelé, plus il doit être mal

cultivé ; et pourtant avec le morcellement s'est étendu l'art de la culture en France.

« L'aisance est beaucoup plus grande dans toutes les classes, les consommations se sont accrues dans une plus grande proportion que la population, » dit M. de Dombasle.

Ce n'est pas que le morcellement soit en lui-même favorable à la culture de la terre, mais c'est qu'il a été et est encore accompagné de circonstances plus que suffisantes pour en contrebalancer les désavantages ordinaires.

D'abord, nous ne devons pas oublier qu'avec la distinction de grande aristocratie territoriale, ont été détruits, sans possibilité de retour, tous ces priviléges féodaux, tous ces impôts désastreux, sous lesquels gémissait la France avant la révolution.

En second lieu, il faut bien nous rappeler que tout dans un pays subit l'influence de l'esprit de ce pays ; l'individu reçoit une commotion magnétique de l'impulsion qui agit sur la communauté. Dans une démocratie de la propriété, le petit propriétaire déploie une énergie qui manque au grand propriétaire.

Ce résultat, naturel chez un peuple, devait

être encore plus certain en France où la division de la propriété venait donner un aliment nouveau et un but utile à une passion ancienne et puissante.

A travers les rues étroites de Paris roulaient les carrosses emblasonnés, et le long de la grande avenue de Versailles apparaissaient les splendides livrées, les riches et brillans équipages de la cour, chamarrée d'or et de brocard !.....

Comment le grand propriétaire satisfaisait-il sa vanité ? en dépensant son bien dans des débauches extravagantes ! Comment le petit propriétaire satisfait-il la sienne ? en augmentant son patrimoine par un travail ardent et assidu ! La loi d'égal partage n'a pas créé un nouveau sentiment sans doute, mais elle a poussé dans une voie nouvelle et large un sentiment ancien et énergique. Le petit propriétaire, en dépit des nombreuses lois qui le condamnent à une pauvreté croissante, lutte avec succès pour accroître ses richesses : sa terre, qui devrait être mal cultivée, est au contraire bien cultivée parce qu'elle l'est avec passion. Il ne doit pas pouvoir la fumer, et pourtant il la fume, parce qu'il ne vit, il ne respire, il

ne rêve que pour cela; parce qu'il ramasse chaque petit brin de fumier, et sait tirer parti du moindre petit morceau d'os ou de chiffon. Il se lève à quatre heures pour cultiver son petit coin de terre, quand il ne se lèverait pas à six pour cultiver la terre de son maître. Toute son énergie est développée dans un mauvais systême d'agriculture, qui par là cesse d'être un mauvais systême.

Je ne prétends pas dire que la France est aussi bien cultivée que l'Angleterre, elle n'est même pas aussi bien cultivée qu'elle pourrait l'être ; néanmoins elle est beaucoup mieux cultivée que les moindres connaissances en agriculture pourraient nous le faire croire.

« Mais, par le morcellement de la terre, il y a plus de personnes occupées qu'il n'est nécessaire pour sa culture. »

D'accord; une ferme appartenant à un seul individu, peut être parfaitement cultivée par dix ouvriers ; mais si cette ferme se trouvait divisée en quinze propriétés, elle occuperait quinze personnes et ne serait pas mieux cultivée, le travail de cinq hommes est donc perdu.

La population ne produit pas autant qu'elle pourrait le faire, c'est là le mal !

Un mendiant fut arrêté l'autre jour comme vagabond. « Comment gagnez-vous votre vie? lui dit le magistrat. — Par mon épilepsie, mon président, répondit le mendiant. »

Il y a des contrées qui vivent de la même manière; qui tirent leur puissance, leurs richesses, leur force, des convulsions dans lesquelles elles sont plongées, par une constitution surnaturelle.

La maladie est profitable, mais c'est toujours une maladie.

Plus est nombreuse dans un pays la population qui ne dépend pour sa subsistance que du travail qu'elle fait pour les autres, plus grande sera la lutte soutenue par cette population pour conserver une existenee incertaine; et plus grands seront les efforts que fera le pays dans tous les genres d'industrie, pour accroître son capital et utiliser le travail.

Un peuple dans cette situation deviendra plus énergique, plus entreprenant, plus productif, plus actif, plus laborieux; mais aussi, à côté du tableau de cette activité et de ces richesses, viendra se placer celui des crimes, et de la misère de cette population. Et le législateur s'apercevra qu'il n'a pas seulement à

considérer comment on peut rendre une nation riche, mais aussi comment on peut faire accorder la poursuite des richesses avec la morale, et leur emploi avec le bien-être général.

S'il ne fallait que constater les richesses d'un pays, pour démontrer la prospérité d'un peuple, qu'en arriverait-il ?

Les revenus de l'Angleterre sont de 550 millions ou à peu près ; ceux de la France de 320 millions.

Ainsi les revenus de l'Angleterre sont, en rapport avec la population, doubles des revenus de la France.

Est-il quelqu'un pourtant qui osera prétendre que la grande masse du peuple est deux fois plus heureuse !

Consultons les calculs de M. Villeneuve. Un vingtième de la population (1,600,000, sur 32,000,000) se compose de pauvres en France.

Un sixième de la population (3,900,000, sur 23,400,000) se compose de pauvres en Angleterre !!!

Cet état s'est-il amélioré ?

D'après des tables officielles, présentées à

la chambre des communes, il est constaté : que la population, qui était en 1801 de 8,531,434, s'est trouvée, en 1831, de 13,009,338, et s'est par conséquent accrue d'un tiers.

Mais durant ce laps de temps, il s'est opéré un grand changement dans la valeur de l'argent. Il y a eu en outre une réduction de la taxe sur beaucoup des objets de première nécessité.

PRIX EN MARS 1814.			— MARS 1834.	
Sucre brut. . .	1 f.	60 c. la livre	» f.	80 c. la livre.
Chandelles. . .	1	60	»	70
Porc frais. . .	1	60	»	75
Savon. . . .	1	60	»	70
Beurre. . . .	1	90	»	65
Fromage . . .	1	5	»	85
Lard.	1	35	»	85
Sel.	26	25 le boisseau	3	45

En outre, nous devons faire remarquer qu'une amélioration considérable, particulièrement dans ces dernières années, s'est opérée dans l'administration des pauvres. Si donc le nombre de ces derniers s'est accru proportionnellement à la population (c'est-à-dire d'un tiers), la même somme, qui leur était allouée en 1801, leur sera plus que suffisante en 1831.

Est-ce le cas?

En 1801 cette somme était de 96,737,600 fr.

En 1831 elle est de. . . . . 162,736,650 fr.

Ainsi les pauvres, au lieu de coûter à peu près la même somme qu'en 1801, coûtent presque le double, et se sont par conséquent augmentés dans la proportion de 3 à 1 sur la population. Mais en même temps que la pauvreté faisait de si effrayans progrès, les richesses du pays s'accroissaient avec une égale rapidité, comme nous le voyons par l'exportation du produit de nos manufactures:

En 1803. . . . . . . 556,302,350 fr.

En 1831. . . . . . . 1,502,253,075 fr.

On pourrait encore m'objecter que la pauvreté se serait accrue dans une partie du pays, et les richesses dans une autre. Voyons.

Prenons d'abord les trois districts les plus importans par leur commerce et leurs manufactures, et dont les richesses se sont plus que quadruplées dans les trente dernières années. La pauvreté y a-t-elle diminué?

L'impôt du pauvre était, dans le Lancashire:

En 1801. . . . . 3,707,050 fr.

En 1831. 7,330,650

Dans le Middlesex :

En 1801.	8,730,000 fr.
En 1831.	17,039,175

Dans le Nottinghamshire :

En 1801.	1,105,500 fr.
En 1831.	1,817,925

Maintenant passons aux districts agricoles. L'agriculture de l'Angleterre est plus avancée que l'agriculture de France; et plus un système d'agriculture se perfectionne, moins il emploie de bras. Eh bien! quel est l'état des populations agricoles de l'Angleterre? Quelle est leur condition dans le Norfolk, où l'agriculture est peut-être poussée à son dernier degré de perfection? Je pourrais en appeler ici à un pamphlet remarquable écrit par un homme de pratique (*), et qui déclare qu'à moins d'une réforme considérable, la ruine prochaine de la propriété sera la conséquence de l'accumulation croissante d'une pauvreté improductive.

Mais si je poursuis la comparaison que j'ai commencée, je trouverai encore de nouveaux

(*) M. Richardson de Heydon.

argumens en faveur de ce que j'avance, dans les trois districts agricoles.

L'impôt du pauvre était en	1801.	1831.
Norfolk	4,243,325 fr.	7,483,925 fr.
Essex	3,428,500	6,814,825
Kent	5,162,700	8,637,800

ACCROISSEMENT DE LA POPULATION EN	1801.	1831.
Nottingham	140,355	225,320
Lancashire	672,731	1,336,854
Middlesex	818,129	1,358,541
Norfolk	169,733	299,357
Essex	137,140	272,593
Kent	206,508	345,512

ACCROISSEMENT DES CRIMES EN	1801.	1831.
Nottingham	251	316
Lancashire	1963	2352
Middlesex	2773	3514
Norfolk	382	549
Essex	269	607
Kent	520	640

Considérant donc ces provinces, dans lesquelles, par deux voies différentes, la population a été poussée, avec le moins de travail possible, à sa plus grande étendue et sa dernière perfection, nous ne pouvons guère être amenés à penser que le bonheur et les vertus du peuple aient suivi cette marche progressive.

XIV.

Les effets du morcellement sont d'employer à l'agriculture plus de bras qu'il ne devrait être nécessaire. — La population devient plus agricole. — Considérations sur les populations manufacturières. — Différence entre la marche à suivre en Angleterre et les conseils à donner à la France.

Mais une des grandes objections que l'on fait au morcellement des terres, c'est de dire qu'il grossit la population agricole.

« On doit bien se rappeler, dit tristement » M. Macculloch, que la possession d'une petite pièce de terre donne au petit capitaliste » et au pauvre propriétaire, un sentiment tout » nouveau d'indépendance.

» Les petits cultivateurs, quoique dans une » condition moins heureuse que les ouvriers » journaliers, sont encore néanmoins l'objet » de leur envie. »

C'est une terrible chose! Les petits cultivateurs sont l'objet de l'envie des ouvriers journaliers, qui ont une nourriture plus abondante; et le propriétaire estime l'indépendance de sa condition, plus que la bonté de ses repas.

C'est une terrible chose! Une vie champêtre est plus agréable qu'une vie manufacturière; et les peuples pourront être enclins, contre leur intérêt même, à suivre ce penchant naturel.

Si l'indépendance est un sujet d'envie, si une vie passée au milieu de vertes prairies, dans un air pur, est plus douce aux penchans pervertis de l'homme, que les trois sous de plus qu'il gagnerait, en faisant abnégation de son indépendance, pour se confiner dans l'atmosphère putride d'une étroite et noire boutique de la sale cité, « malheur et désolation! » s'écrie le philosophe consterné.

Si j'avais été le Dieu tout-puissant, dit sir Godfroy Kneller, que j'aurais fait beaux les

fils et les filles de la terre! Si j'avais été le Dieu tout-puissant, dit M. Macculloch, combien les générations humaines seraient plus sages! Personne n'eût été tourmenté de cette misérable pensée, qu'il peut y avoir quelque joie dans le brillant éclat du soleil, quelque santé dans la fraîche brise, quelque bonheur dans une humble chaumière! Si j'avais été le Dieu tout-puissant, nul homme n'eût envié à un autre sa triste indépendance, et ne se fût imaginé qu'il y eût rien de désirable au delà des trois sous de haute paie, que les ouvriers journaliers ont le ridicule de ne pas estimer au-dessus de toutes les autres considérations sur la terre.

C'est ainsi que dans toutes les discussions qui ont lieu en Angleterre, sur la loi des grains, sur la liberté du commerce, sur l'agglomération des propriétés territoriales, un parti politique, celui auquel je suis plus spécialement attaché, pose toujours comme une maxime incontestable, que, si nous concentrions notre population exclusivement dans les villes et les manufactures, la nation gagnerait considérablement, parce qu'elle produirait davantage.

Cela me rappelle qu'un collègue, dont je respecte pourtant infiniment l'opinion, se récriait dans la chambre des communes de ce que moi, qu'il voulait bien appeler son ami éclairé, je pusse être d'une opinion différente.

Mon opinion cependant, si je puis me permettre d'en avoir une, est qu'une nation ne profite pas d'autant plus qu'elle produit davantage; mon opinion est que l'Angleterre elle-même, toute commerciale et manufacturière qu'elle est dans sa spécialité, a des sources de grandeur autres que celles qu'elle trouve dans son commerce et ses manufactures, et que les bénéfices ont aussi leurs bornes qu'il peut devenir dangereux et impolitique de dépasser.

Un pays n'est pas plus grand et plus puissant en raison seulement de ses richesses, qu'il n'est heureux par elles seules; il est grand et puissant par le caractère et l'énergie que donne la poursuite des richesses; mais cette poursuite doit être dirigée de manière à produire ce caractère; et si on obtient moins de richesses en développant de plus nobles passions, celui-là serait un bien pauvre législateur qui placerait quoi que ce soit au-dessus de la noblesse de l'ame.

Je conçois l'avantage de rassembler une population dans les villes, mais je comprends aussi les désavantages qui résulteraient d'un système illimité poussé à une extrémité extravagante.

Je ne considère pas seulement la production momentanée, mais la santé, le bonheur, la moralité d'un peuple, parce que c'est là-dessus que repose sa prospérité.

Faits qui font ressortir l'insalubrité des villes manufacturières.

« Celui dont le devoir (dit le docteur Kay, en parlant du choléra) est de suivre les pas de ce messager de mort, doit descendre dans les demeures de la pauvreté, pénétrer dans les allées resserrées, les passages populeux, les réduits étroits et encombrés de la misère, où la pauvreté et les maladies se rassemblent autour des sources du mécontentement social et du désordre politique dans le centre de nos larges cités; et voir avec effroi dans le foyer de la corruption les plaies qui suppurent dans le cœur de la société. »

« Il y a un petit nombre de faits incontestables, dit le docteur Robertson, inobservés sans doute par les petits écrivains politiques

à vues rétrécies, mais que ceux qui ont eu quelques rapports avec le monde affairé d'une vaste communauté manufacturière, ne peuvent refuser d'admettre : c'est que les occupations sédentaires, ou celles qui excluent entièrement l'artisan, en toute saison, et dès sa plus tendre enfance, de l'air pur et de la face verdoyante de la nature, donnent généralement naissance à un certain dérangement de la santé, qui se manifeste d'abord dans l'estomac et les intestins, et rend en outre l'esprit lourd et irritable; ensuite que ce malaise du corps et de l'esprit, existant chez presque tous les individus de ces grandes masses de peuple refoulées dans des ateliers pendant le jour, resserrées dans des rues étroites, des cours humides pendant la nuit, s'irrite et s'accroît encore par les moyens trop fréquemment employés pour le faire oublier, je veux dire l'habitude fréquente de l'ivresse; ou le stimulant d'une politique sauvage et fantastique, le stimulant plus énergique encore du tumulte et des querelles, et quelquefois même, comme nos tristes annales nous en ont récemment donné la preuve, du crime ingénieux et féroce. »

La condition des filateurs de coton a occupé l'attention du parlement depuis 1802, où feu sir Robert Peel obtint un décret pour la protection des apprentis confiés par la paroisse à ces établissemens.

En 1819, les heures de travail et l'âge des enfans occupés dans les filatures de coton, furent arrêtés, et depuis cette époque jusqu'en 1831, quatre nouveaux décrets ont été rendus sur le même sujet.

Les maux irrémédiables de ce genre de travail sont par eux-mêmes bien affligeans à considérer : les petites particules de coton et de poussière dont l'air est imprégné dans ces fabriques, entretiennent une telle irritation dans les poumons qu'elles amènent fréquemment la phthisie.

Ajoutez à cela une maigre nourriture, un estomac délabré, qui recherche les excitans, et un travail si monotone et si assidu qu'il absorbe et éteint toutes les facultés, tous les sentimens de l'homme.

Quand nous considérons le travail incessant de toute la population engagée dans les différentes branches de la manufacture du coton,

nous sommes moins étonnés de sa profonde démoralisation.

Un travail prolongé et épuisant, continué de jour en jour, d'année en année, n'est pas fait pour développer les facultés morales et intellectuelles de l'homme. La pâle routine d'un travail sans fin, dans lequel le même procédé mécanique est incessamment répété, ressemble au tourment de Sisyphe. Le travail, comme le rocher, retombe perpétuellement sur l'artisan épuisé; l'esprit ne gagne ni étendue ni force dans cette tension continuelle des muscles; l'intelligence s'assoupit dans une indolente inertie, mais les parties les plus grossières de notre nature atteignent un rare développement.

Condamner l'homme à un travail aussi sévère, c'est en quelque sorte cultiver en lui la brute aux dépens de l'être humain. Il devient apathique. Il méprise les habitudes et les penchans distinctifs de son espèce; il vit dans une sale misère, d'une nourriture pauvre, et dépense le superflu de sa journée dans la débauche.

La population employée dans les filatures de coton se lève à cinq heures du matin, travaille

dans la filature de six à huit, et prend quarante minutes pour aller déjeûner. Ce repas consiste généralement en thé ou café avec un peu de pain. Le brouet d'avoine fait quelquefois, mais rarement à présent, le déjeûner de quelques hommes; le stimulant du thé est préféré surtout par les femmes. Le thé est presque toujours d'une mauvaise, et quelquefois d'une malfaisante qualité; l'infusion est faiblement colorée, et on y joint quand on peut une petite cuillerée de lait; puis le travailleur retourne à la filature jusqu'à midi où on lui donne une heure pour son dîner. Pour ceux qui sont le moins payés, ce repas consiste en pommes de terre bouillies. Cette pâtée est mise dans une large terrine, puis on verse dessus du sain-doux ou du beurre fondu: on y mêle aussi quelquefois quelques petits morceaux de lard grillés, ou plus rarement un peu de viande. Tous plongent la cuillère dans le plat et satisfont leur appétit avec une gloutonnerie brutale. L'heure expirée, ils retournent à la filature ou au métier où ils continuent à travailler jusqu'à sept heures ou plus tard; alors ils rentrent chez eux se rafraîchir d'un peu de thé mélangé souvent d'un verre de ge-

nièvre ou de rhum, et accompagné d'un peu de pain.

Passons maintenant aux autres industries. Quel épouvantable tableau d'épuisantes fatigues!

Tableau des heures de travail de diverses manufactures qui, comme les filatures de coton, emploient des enfans simultanément avec des adultes. (Fourni à la chambre des lords et certifié par serment en 1818 *et* 1819, *et inséré aux pièces à l'appui.)*

MANUFACTURES.	DISTRICTS.	AGE DES OUVRIERS.	HEURES DE TRAVAIL.
Poterie et porcelaine.	Straffordshire et Derby.	. . . .	De 12 à 15.
Fonderies, forges, moulins.	*Idem* et Warwickshire.	Garçons entrant à huit ans.	12 par jour.
Houillères.	. . . .	*Idem.*	12 sous terre.
Verreries.	Straffordshire et Warwickshire.	De neuf à dix.	12 de jour ou de nuit.
Cardes.	Halifax.	Presque tous enfans.	De 12 à 13.
Horlogerie.	Coventry.	. . . .	12 en hiver, 14 en été.
Epingles.	. . . .	Plus jeunes que dans aucune filature de coton.	14 par jour.
Aiguilles.	Glocester.	. . . .	13 *idem.*
Armes.	Birmingham.	Entrant de sept à neuf.	13 *idem.*
Filatures de laine.	Leeds.	. . . .	13 *idem.*
Idem.	Manchester.	. . . .	14 *idem.*
Idem de chanvre.	Leeds.	. . . .	13 *idem.*
Bonneterie.	Leicester.	Hommes, femmes, enfans.	12 en hiver, 13 en été.
Idem.	Nottingham.	. . . .	15 par jour.
Idem.	Mansfield.	Beaucoup d'enfans.	Plus que dans aucune filature de coton.

Tableau des heures de travail de diverses manufactures qui, comme les filatures de coton, emploient des enfans simultanément avec des adultes. (Fourni à la chambre des lords et certifié par serment en 1818 et 1819, et inséré aux pièces à l'appui.)

MANUFACTURES.	DISTRICTS.	AGE DES OUVRIERS.	HEURES DE TRAVAIL.
Tulle,	Mansfield.	Enfans entrant aussitôt qu'ils peuvent tenir l'aiguille.	15 par jour.
Idem.	Nottingham.	Entrant à sept ans.	12 par jour.
Idem.	Tiverton.	. . . .	14 *idem.*
Soieries.	Nottingham.	Entrant à huit ans,	13 *idem.*
Idem.	Congleton.	Emploie près de 2000 enfans, dont le plus grand nombre sont de cinq ans et au-dessus.	12 *idem*
Aide-fileurs.	Paisley.	Enfans de sept ans et au-dessus.	15 *idem.*
Fileurs à la main,	Lancashire,	*Idem.*	*Idem.*
Idem.	Yorkshire, Cheshire,	*Idem.*	De 14 à 16.
Aide-fileurs.	Glasgow.	Dans un village, il y a près de 1000 enfans de huit à douze ans employés ainsi.	Jusqu'à minuit ou 1 heure du matin.
Filature de laine.	Norwich.	Filles commençant à dix ans.	14 de jour ou de nuit.
Toiles peintes,	Lancashire, Cheshire, Yorkshire, etc.	. . . .	12, 14, 15, 16 par jour et souvent toute la nuit.
Filature de laine.	Halifax.	. . . .	*idem.*

Devons-nous nous étonner que la mortalité soit, pour la population du Lancashire, dans la proportion d'un sur cinquante-cinq individus; pour celle de Warwich, de Surrey, un sur cinquante-deux; de Kent, un sur cinquante; de Middlesex, un sur quarante-sept; de Manchester, un sur quarante-cinq, tandis qu'elle n'est que de un sur cinquante-huit pour la totalité de l'Angleterre? Et cependant ce calcul est encore favorable aux manufactures, parce que des individus d'une santé robuste meurent souvent, faute de soins, dans les campagnes, lorsqu'ils sont attaqués d'une maladie aiguë. Dans les villes manufacturières, au contraire, bien peu d'individus meurent faute des secours de la médecine: tous les soins que le talent ou la charité peuvent fournir leur sont prodigués; mais le mal qui les ronge est d'une nature telle que, sans détruire ou même abréger matériellement la vie, il enlève à l'homme la santé, le bien-être, et le laisse dans un état peu différent d'une maladie chronique.

Qui d'entre nous, vivant dans le voisinage de nos grandes manufactures, n'a pas vu des enfans de dix à douze ans y entrer avec l'œil

limpide, le teint animé, la démarche légère de la jeunesse; puis tout à coup perdre la gaîté, l'insouciance de leurs premières années; et peu à peu les couleurs brillantes de la santé, la vivacité de l'esprit, l'indifférence de la vie, qui caractérisent cet âge heureux, disparaître sous l'influence délétère d'un travail sédentaire, d'une prison étroite, d'un air vicié, et d'une nourriture insuffisante et malsaine?

Et, outre ces pauvres enfans élevés dans la santé parmi lesquels le mal fait ce déplorable ravage, combien de malheureux reçoivent avec le lait le germe de toutes les souffrances!

Les mères qui travaillent au dehors sont obligées de mettre leurs enfans en nourrice, où les cris de ces petits êtres sont apaisés par l'opium, et leurs maladies aggravées par des liqueurs spiritueuses (*).

(*) La quantité d'opium qu'on parvient à faire prendre aux enfans est presque incroyable, et ses effets en sont également pernicieux. Même les enfans qui ont en naissant la plus belle apparence de santé, ne tardent pas à devenir chétifs et malingres, et un grand nombre tombent victimes des rachitis, de l'hydrocéphale, etc.

On donne aussi du genièvre aux enfans, de manière à aggraver ces maux d'estomac, qu'ils ne doivent qu'à une nourriture malsaine.

Je me suis étendu ainsi sur l'état sanitaire de la population manufacturière, parce qu'il me paraît généralement trop peu considéré. J'appellerai maintenant l'attention sur sa moralité.

Dans le cours de mes recherches sur ce sujet, j'ai rencontré deux ou trois tableaux qui m'ont paru compilés à grande peine et pris à des sources dignes de confiance.

Je les aurais donnés ici, car ils prouvent (ce dont je ne doute pas) qu'un plus grand nombre de crimes, spécialement contre la propriété, sont commis dans les pays manufacturiers, que dans les pays agricoles de l'Europe : mais, chose étrange, en consultant les documens officiels qui étaient à ma portée, quoique je sois parvenu au même résultat que les tableaux en question, j'ai à peine trouvé un chiffre qui cadrât avec ceux que j'avais devant moi. — Il y a donc autant de supposition que de réalité dans ces importantes statistiques, destinées à satisfaire la curiosité ou à fixer le doute du lecteur.

Le sens commun vaut beaucoup mieux que toutes les théories arithmétiques et tous les principes du raisonnement humain. Nous di-

sons que des hommes assemblés en grande multitude, entourés de tous les objets d'aisance et de luxe qui contrastent avec leur pauvreté, acquérant bien au milieu de leurs occupations sédentaires quelqu'instruction utile, mais ne recevant pas une instruction morale qui les mette en rapport avec la société actuelle, supportant les vicissitudes perpétuelles de l'élévation, ou l'abaissement de leur salaire, et par conséquent ne pouvant régler leurs besoins sur un revenu certain, seront les plus prédisposés à contracter des habitudes de vol et d'escroquerie.

Les faits publiés par le bureau du commerce nous mènent donc tout naturellement aux mêmes conclusions.

Prenons les six comtés que j'ai déjà nommés.

Tableau pour l'année 1831.

	COMTÉS.	NOMBRE de CRIMES.	POPULATION.	PROPORTION.
Manufacturiers.	Lancashire. Middlesex. Nottingham.	6182	2,920,715	1 sur 488
Agricoles.	Essex. Kent. Norfolk.	1796	917,482	1 sur 510
Manufacturiers.	Cheshire.	513	334,410	1 sur 655
	Lancashire.	2352	1,336,854	
	Middlesex.	3514	1,358,541	
	Northumberland.	408	222,912	
	Nottingham.	816	225,320	
	Stafford.	644	410,483	
	Warwick.	655	336,988	
	York.	127	1,167,288	
	TOTAL. . .	8229	5,392,796	

Mais laissons de côté Norfolk, qui peut être douteux, et prenons une échelle plus étendue.

Suite du tableau pour l'année 1831.

	COMTÉS.	CRIMES.	POPULATION.	PROPORTION.
Agriculteurs.	Bershire.	291	145,289	1 sur 703
	Essex.	607	317,237	
	Hertford.	194	143 341	
	Kent.	610	479,155	
	Hampshire.	567	314,313	
	Wiltshire.	568	339,181	
	Devonshire.	399	494,168	
	Westmorland.	17	55,041	
	TOTAL. . .	3253	2,287,725	

J'attache plus d'importance néanmoins à l'opinion que M. Copper, cet employé intelligent, si versé dans la matière, m'a personnellement fait connaître, qu'à tous les calculs toujours incomplets (*); et j'attache bien plus d'importance encore à la connaissance des vices que nous avons tous pu remarquer

(*) La meilleure autorité que nous ayons pour connaître le nombre des crimes, est le relevé des cours d'assises, qui ne peut être suffisant; et encore, n'avons-nous aucun relevé officiel publié jusqu'à ce jour, par année ou en totalité, pour un certain laps de temps, du nombre des crimes et de la population comparés ensemble.

dans nos districts manufacturiers, et qui sont tout à la fois la cause et le résultat du crime.

L'ivrognerie paraît donc un vice habituel parmi les populations manufacturières; et ce qui le rendrait jusqu'à un certain point excusable, c'est qu'il procède de la faiblesse des organes et du besoin, ces stimulans qui sont le résultat d'une vie sédentaire et renfermée.

Il n'est pas non plus étonnant que là où les deux sexes sont adonnés à la boisson, dans un état continuel d'irritation, et réunis pêle-mêle, dès leurs plus tendres années, leurs sens soient appauvris par une excitation stérile et prématurée.

Le fait est que la licence qui règne parmi les populations de nos villes manufacturières, est portée à un point effrayant à considérer, impossible à constater dans les statistiques, et dont on ne peut se faire une idée que par sa propre expérience (*).

(*) Et outre les excès du vice, il y a une rudesse, une grossièreté de sentimens, une indécence d'expressions qui, nous l'espérons, ne sont pas les signes caractéristiques de notre nation. Il est facile de concevoir l'effet que cela produit sur l'esprit de la jeunesse. Est-il probable ensuite qu'aucune

Telles sont les mœurs de nos villes manufacturières, tracées non par moi, mais par des personnes qui ont bien approfondi cette matière.

Mais terminons par un tableau d'après nature.

Il y a de par le monde une ville où la moitié des habitans sont tellement misérables, qu'ils sont réduits à avoir leurs enfans élevés par la charité publique; les trois quarts des habitans sont si malingres, qu'ils sont continuellement dans les traitemens.

Le nombre des secours donnés par les bureaux de charité s'est doublé en quatre ans; et sur une population de 142,026 habitans, il s'est élevé, en y joignant les secours donnés par les paroisses, à 321,172.

Là, sur 687 rues inspectées, 248 n'étaient pas pavées, 53 ne l'étaient qu'en partie, 112 mal aérées, 352 contenaient des tas d'ordures, des mares infectes, des immondices de toute espèce; et là, sur 6951 maisons ins-

---

instruction, ou éducation, qu'aucune école du dimanche, aucun sermon puisse contrebalancer la triste influence, la contagion de cette dépravation morale qui règne autour d'eux! (*Recherches sur l'état de la population manufacturière.*)

pectées, 960 avaient besoin de réparation, 1435 étaient humides, 452 mal aérées, 2569 avaient besoin d'être lavées à la chaux.

Les maisons des pauvres entourent quelquefois une petite cour, sur laquelle ouvrent les fenêtres et les portes du derrière des bâtimens.

Des nourrisseurs qui élèvent des cochons dans la ville, louent souvent pour une faible somme cette petite cour, qui est immédiatement couverte d'un toit à porcs et convertie en un réceptacle de toutes sortes de saloperies qui forment la nourriture habituelle de ces animaux; elle reçoit en outre toutes les immondices qui sont jetées de toutes les maisons environnantes. Il est impossible de concevoir l'odeur infecte qui s'élève quelquefois de ces petites cours.

Ajoutez encore une seule fosse d'aisances par 250 individus, et 430 gin-shops (*) pour une population tellement réduite par les maladies, la misère et la malpropreté.

(*) Cabarets où l'on boit principalement du genièvre et d'autres liqueurs fortes. (*N. du T.*)

« J'ai remarqué, dit une personne résidant sur les lieux, le nombre des individus entrant dans une de ces boutiques durant quarante minutes, le soir de 7 à 10 heures, pendant huit samedis consécutifs; le terme moyen était de 112 hommes et 163 femmes, ou 415 individus par heure.

» Il est pénible de savoir que des enfans et des *femmes-filles* même sont initiés, dès leurs plus tendres années, à ces habitudes pernicieuses. »

Maintenant quelle ville vous ai-je décrite? à quelle partie du monde ai-je fait allusion? où est cet abominable réceptacle de vice et de misère repoussante?

Entrons-y, nous voyons le commerce resserrer dans ses magasins les produits de tous les climats; l'industrie travaillant avec un zèle infatigable à surpasser en richesses toutes les nations de la terre. La ville que j'ai décrite est *Manchester*, une des premières villes manufacturières du premier peuple manufacturier de l'univers!

Vous me direz peut-être que c'est là un sacrifice du bonheur humain à la grandeur humaine, ou bien que notre nation n'eût

jamais été si puissante, sans le travail incessant de sa population.

J'en conviens, comme je conviens que les Pyramides ne se fussent jamais élevées, si la race des Egyptiens n'eût pas été esclave.

Mais vous pourrez me dire avec bien plus de justesse, que les vices d'un systême ne sont pas inhérens à son existence, et que la grande masse du peuple anglais peut être moins misérable, sans que l'Angleterre cesse d'être l'entrepôt de l'univers. J'en conviendrai et je dirai : Quant à l'Angleterre, ne changeons pas notre systême, mais faisons tous nos efforts pour en détruire les abus! Mais aussi, je le confesse, en voyant un tel systême en Angleterre, chargé de tant d'abus, j'y regarderai à deux fois avant de dire à la France, avec l'accent imperturbable d'un philosophe, d'imiter la marche que nous avons suivie.

Il y a une grande différence entre conserver ce qui existe par des améliorations successives, et changer tout d'un coup ce qui est bon dans l'espoir d'une perfection subite.

Je me rappelle encore un tableau qui était accroché au-dessus de la porte de mon ca-

binet, à Haron (*), représentant un couple fort et replet consultant un empirique.

Qu'est-ce que vous avez, mes amis ? disait le docteur. — Mais, monsieur, nous mangeons très-bien, nous buvons très-bien, nous dormons parfaitement; mais, nous ne savons pas, nous nous sentons tout drôles. —Ah ! ah ! vous mangez très-bien, vous buvez très-bien, vous dormez parfaitement : je vous donnerai quelque chose, mes bonnes gens, qui vous débarrassera de tous ces symptômes.

Je voudrais avoir encore ce tableau, je l'enverrais avec mes très-humbles complimens à quelqu'un de ces messieurs dont j'ai eu occasion de citer les voyages, et si j'osais me le permettre, ce serait à M. Macculloch luimême que je voudrais de préférence faire très-respectueusement ce présent.

Il y a vraiment quelque chose de trop absurde dans la manière calme et décidée, avec laquelle nous disons à un peuple que nous convenons être passablement heureux, qu'il

---

(*) Un des deux ou trois seuls colléges de l'Angleterre. (*N. du T.*)

ne sait pas jusqu'à quel point sa condition est déplorable.

Mais je vais plus loin, et quoique je pense avec les auteurs que j'ai cités tout à l'heure, que beaucoup des maux qui existent parmi nous, sont susceptibles de guérison, je dis qu'il y a certains maux auxquels nous devons être heureux de nous soumettre.

Une population manufacturière sera plus exposée à ces dérangemens physiques qui, en affectant les voies digestives, portent tout à la fois au malaise moral et à l'ivrognerie : elle sera donc, avec l'influence égale d'une éducation pareille, plus portée à la dépravation morale, à l'agitation politique, que toute autre population ; son sort en outre étant sujet à des fluctuations fréquentes, il sera plus difficile de la soumettre à une législation stable et uniforme.

« Déjà, dit M. Pasquier, 29 mars 1826, on a subi dans ce pays (l'Angleterre), des conséquences qui méritent de fixer l'attention des législateurs et des hommes d'état. Pour quiconque ne se dissimule pas de combien de chances sont entourés les travaux manufacturiers, il est permis de n'être pas sans inquié-

tude, à la longue, sur le sort d'une masse aussi considérable d'individus auxquels une guerre malheureuse ou une habile rivalité peuvent enlever presque subitement la plus grande partie de son existence. »

Mais, si un pays comme l'Angleterre, occupé par une race lente à remuer, patiente dans les souffrances, si un tel pays a quelque chose à craindre d'une large population manufacturière, que serait-ce donc pour la France?

Évoquez les événemens de Lyon! Voyez un peuple impatient de souffrir, palpitant d'espoir, indifférent sur toutes les conséquences, se barricader dans chaque rue, se battre dans chaque maison, et signaler chaque changement commercial par une révolte ou une révolution politique!

En outre, à nos manufactures se rattache, jusqu'à un certain point, le pouvoir maritime de l'Angleterre, et nous, fils d'une île, nous devons être grands, mes chers compatriotes, comme nation maritime.

Mais si nous sommes appelés à porter aux pays lointains le travail, les intérêts de la civilisation, nous dont la patrie est l'Océan, une

autre vie appartient au peuple qui est chargé de défendre les mêmes intérêts sur le vieux continent.

Ce qu'est l'Anglais comme peuple maritime, le Français l'est comme peuple militaire. Et montrez-moi l'armée victorieuse qui n'a pas été tirée d'une population agricole!

Encore : le morcellement des propriétés territoriales, en attachant au sol une grande partie des habitans de la France, ne fait pas seulement de bons soldats, mais fait encore de bons citoyens. Le conscrit qui quitte pour les camps la chaumière de son père, revient des camps cultiver son patrimoine; il ne se prête pas volontiers au gouvernement contre la nation, parce qu'il fait lui-même partie de la nation.

Avec une plus grande division des propriétés, l'esprit de propriété se répand nécessairement dans une plus grande portion de la société; les classes laborieuses dénoncées autre part comme les amies du changement, deviennent ici les protectrices de l'ordre; et le guerrier sent dans son ame naître une force bien supérieure à celle de son épée.

Une nation de propriétaires peut éprouver

beaucoup de transitions, mais elle ne peut pas éprouver de convulsions; et où la révolution de 1830 diffère de celle de 1789, c'est en ce que l'une fut une révolution de pauvres, l'autre une révolution de propriétaires.

XV.

Quoique la conduite de la France puisse ne pas être bonne à imiter dans tous les pays, elle paraît avoir été sagement adoptée dans celui-là. — La loi de primogéniture n'est pas sanctionnée par les droits naturels des particuliers, quoiqu'elle puisse être utile au bien public. — Ses résultats certains. — Défauts de sa conduite passée. — Sort de l'aristocratie en Angleterre.

Il s'ensuit de tout ce que je viens de dire que, sans prétendre en aucune manière affirmer que l'exemple de la France doit être universellement suivi, je pense néanmoins que la loi de succession qu'elle s'est donnée, susceptible qu'elle est de sages modifications, est admirablement adaptée au caractère, à la position, au bonheur de son peuple.

Ses richesses ne s'accroissent pas aussi rapidement que les nôtres; mais elles s'accroissent dans une heureuse proportion avec son intelligence et sa population.

Le bien-être de la grande masse de ses habitans est pour le moins égal à celui de nos travailleurs, et au total leur condition est meilleure.

Pour me servir de l'expression de M. Birbeck, il n'y a pas en France de ces tableaux dégoûtans de débauche qui vous arrêtent à chaque pas dans nos villages; pas de ces misérables en haillons qui sortent en chancelant d'un ignoble cabaret, et il ne faut pas attribuer cela à la pauvreté : les gains des laboureurs y sont au moins d'un tiers à proportion plus élevés qu'en Angleterre.

En effet l'homme qui cultive son propre champ, est moralement un homme différent de celui qui cultive le champ d'un autre.

C'est avec un esprit plus noble, plus ardent, qu'il poursuit son travail. Il a un motif d'énergie qui éveille sa prudence et développe ses affections (*).

(*) Il est assez ordinaire pour un jeune garçon de seize

C'est le sentiment d'indépendance que condamne M. Macculloch et que donne la propriété, qui élève le cœur du paysan français ; qui fait de lui un meilleur soldat, un meilleur citoyen, un meilleur mari, un meilleur père.

Mais si la passion pour la propriété a amélioré le moral des classes inférieures, le morcellement de la propriété a produit un salutaire effet sur le moral des classes élevées.

Il a fait succéder à l'ostentation ridicule du vieux temps, l'indifférence parfaite du luxe et de la mode.

Il a fait fraterniser ensemble l'homme d'argent, l'homme de lettres, l'artiste et le législateur, le noble et l'industriel ; il a détruit des préjugés qui depuis long-temps sont passés de l'Angleterre, mais qui, nous ne devons pas

---

ans, de se louer comme garçon de ferme, et lorsqu'il arrive à vingt-un ou vingt-deux ans, d'avoir mis de côté quatre ou cinq cents francs, avec lesquels il achète une chaumière et se marie. Sa femme a probablement une petite dot qui le met à même d'acheter un ou deux arpens de terre sur quelque colline rocailleuse et aride, mais bonne pour la vigne ; il devient par ce moyen propriétaire, ayant une constante ressource et du travail pour l'hiver, alors que les champs n'en fournissent plus. (Birbeck, *p.* 60).

l'oublier, existaient encore dans toute leur force en France, il y a cinquante ans.

Il a fait que le père est devenu l'ami de son enfant, au lieu d'en être le maître; il a fait que le fils obéit à son père d'affection, au lieu de lui être soumis d'autorité. « Ah! on ne le voit que trop, » dit Mirabeau, dans un discours célèbre lu après sa mort par M. de Talleyrand; « ce sont les pères qui ont fait ces » lois, mais en les faisant, ils n'ont pensé qu'à » leur empire et ils ont oublié leur pater- » nité! »

Non, je ne puis pour ma part me courber devant ce préjugé qui naît d'une absurde confusion des idées, et qui veut que, parce qu'un homme peut disposer de son bien comme il l'entend durant sa vie, il ait le même privilége après sa mort.

Il y a autant de différence entre les droits d'un homme en vie et ceux d'un homme mort, qu'il y en a entre la vie et la mort. Les droits que vous retirez de la société, sont le résultat des devoirs que vous avez à remplir dans la société : si vous voulez parler des droits d'un mort, montrez-nous ses devoirs.

Combien de circonstances n'y a-t-il pas où

le testament, en faisant valoir les uns, viole les autres! Combien de fois l'homme mort n'accomplit-il pas, derrière le tombeau, un acte d'injustice qu'il n'eût pas osé commettre en face de l'opinion publique!

Ce n'est pas le père mort, mais le fils vivant qui a des droits. Il a des droits à la fortune laissée dans le monde par les personnes qui l'ont amené dans le monde, il a ces droits également, qu'il soit né le premier ou le dernier. Le parent n'a pas de droits naturels sur les biens qu'il a laissés derrière lui; ils appartiennent en simple justice à tous ses enfans. Mais l'état a le pouvoir de faire céder des droits privés à l'intérêt public; et là, là seulement est la base sur laquelle la loi de primogéniture peut être fondée, ou la coutume en être sanctionnée et maintenue.

Hélas! pauvre mère, qui as vu tes quatre garçons recevoir la même éducation, s'inspirer des mêmes désirs, qui as conservé l'égalité de leur enfance, et vois maintenant arriver le moment où vont commencer pour eux les inégalités de la vie, et où ceux qui ont été camarades et frères vont devenir connaissances et hommes!

Las! à l'un une fortune qui lasse le désir, aux autres une pauvreté rendue insupportable par l'éducation. Hélas! dis-je, pauvre mère, que je te plains! Tu vois tes derniers nés jetés dans le monde, torturés par son ambition et exposés à ses tentations; aller au-delà des mers chercher des climats où habitent la peste et la mort; se courber, au matin de leurs jours, le front soucieux et le cœur gonflé, dans l'angle obscur d'un comptoir, ou, conduits par le désespoir d'une existence brisée, se jeter dans le jeu et la débauche; et maintenant sur ce point brillant du cœur où l'espérance était encore compatible avec l'honneur, s'étend la tache livide de ces pensées du désespoir qui, quoiqu'ignobles dans leur but, font prendre néanmoins de terribles résolutions.

Je te vois encore, pauvre femme! considérant avec une douleur amère la jeunesse étiolée de ta fille, ses joues pâles et jaunies, son sein affaissé, son œil terni; je vois ta douleur, lorsque tu es forcée d'arracher du cœur de cette pauvre fille le dernier rayon d'espoir, parce que, la malheureuse! elle aime un cadet de famille, et qu'elle n'a qu'une misérable part de fille! — Pour consolation on lui dira que

son fils aîné nourrit quarante chevaux de chasse!

Mais dans cette injustice privée il y a, je ne le nie pas, une grande combinaison politique; l'affection individuelle n'est pas sacrifiée sans l'idée de procurer un grand avantage à l'état. On a créé une certaine classe qui défend la couronne, protège le peuple; on a créé une certaine classe qui porte dans l'état ce principe de conservation auquel elle doit la transmission de son propre pouvoir, et qui offre dans ses noms et sa position l'histoire du passé et l'exemple à suivre pour l'avenir.

Le résultat réel et grand du système d'héritage adopté par la France, comparativement au système qui est encore en vigueur et qui est même, avouons-le, encore chéri par un grand nombre dans toutes les classes, en Angleterre, n'est pas le morcellement infini et dangereux de la terre, mais la séparation de la terre d'avec le nom de ses possesseurs héréditaires. Le sol d'une province peut n'être pas plus divisé qu'il ne l'était dix années auparavant, ayant encore le même nombre de propriétaires, et avoir changé ces propriétaires cinquante fois. Ainsi finit la relation qui exis-

tait entre une famille particulière et une portion particulière du sol; relation que, quelle que soit la barbarie de son origine, nous avons long-temps été habitués à considérer comme naturelle et à entourer de nos tendres respects. Ainsi périssent ces harmonies qui s'attachent encore à la noble avenue, à l'antique porche, harmonies qui, il faut l'avouer, décorent la nature humaine et donnent à la génération présente, si insuffisante en elle-même, le reflet des temps qui ne sont plus. Ainsi se sont éteints ces sentimens qui, dans le bon vieux temps, apprenaient au paysan à croire qu'il était né sous l'aile d'un protecteur légitime; sentimens qui, soit qu'ils fussent d'origine féodale ou patriarcale, tenaient cependant à quelque chose de plus fort que le préjugé, s'ils n'étaient pas même consacrés par la philosophie.

Adieu donc, pâles vestiges des temps passés! vous vous évanouissez de jour en jour et déjà vous êtes disparus.

S'il disparaissait aussi, ce principe qui a placé l'Angleterre pendant des siècles sous la domination d'une aristocratie qui, sans s'oublier elle-même, savait aussi conserver la grandeur et la dignité du pays; vous qui voudriez

la défendre cette aristocratie, retenez bien ce conseil : au lieu de nier ses vices, faites ressortir ses vertus; au lieu de dire qu'elle est peu avide de places, de pensions, et incorruptible par la faveur royale ou les applaudissemens du vulgaire, montrez-nous qu'en dépit des nombreuses tentations dans lesquelles elle est tombée, elle a néanmoins toujours montré un cœur ardent pour la grandeur du pays, et généreux pour les droits du peuple. Ce fut cette aristocratie qui porta à travers les camps ennemis, qui sauva des mains fanatiques de Cromwell, de la foi mensongère de Charles; qui délivra de la tyrannie de James et fit respecter devant William, ces principes inspirateurs qui font qu'une nation est toute dans le peuple, et dont les Anglais, quoiqu'ils puissent avoir été surpassés par leurs disciples, ont la gloire d'avoir été les premiers apôtres. Ce fut cette aristocratie qui, quand les souverains de l'Europe étaient prosternés aux pieds du desposte militaire, se plaça seule et fière à travers son chemin. Peut-être n'y aurait-il pas encore en ce moment de démocratie en France, s'il n'y avait pas eu d'aristocratie en Angleterre à cette grande époque. En

réalité, la noblesse de ce pays, malgré ses erreurs, a été une grande et illustre famille, telle que peu d'histoires, peu de nations, en peuvent fournir de pareilles. Aussi, je ne voudrais pas me faire l'injuste et méprisable accusateur d'un corps dont l'heure peut-être est marquée, mais dont la gloire et les souvenirs vivront encore long-temps parmi nous.

Si une telle noblesse tombe, elle tombera, non parce qu'elle aura été exposée aux insultes, aux outrages d'un démagogue furieux, mais parce que, placée dans une société nouvellement assise, son ancienne base lui manquera; parce qu'avec l'héritage des possessions des temps passés, elle n'aura pas reçu celui de la vénération qui s'attache encore aux portraits de ses antiques manoirs; parce que d'autres temps ont créé d'autres supériorités, et dépouillé un ordre encore disposé à la lutte de toute confiance en sa force!

Ces périodes reviennent rarement, mais ce sont des périodes où l'intérêt d'une caste cesse d'être une question; comme alors que sur les murs de Babylone fut vu le doigt du destin, traçant de terribles choses.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME TROISIÈME.

PROTESTANTISME.

VII.

Pages 153 *à* 169.

NOUVELLES PHILOSOPHIES.

VIII.

Pages 170 *à* 191.

IX.

Pages 192 *à* 206.

LIVRE IV.

DIVISION DE LA PROPRIÉTÉ.


FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

